NATO
OTAN

Rapport annuel
du secrétaire général

2017

Rapport annuel

du secrétaire général

2017

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ... 4
À TOUS LES MILITAIRES AU SERVICE DE L'ALLIANCE ... 8
DISSUASION, DÉFENSE ET DIALOGUE ... 10
Une année synonyme de progrès ... 12
Renforcer la défense collective : une réponse à l'échelle de l'OTAN ... 13
Préserver l'espace aérien de l'OTAN ... 18
Renforcer la résilience ... 19
Investir dans la cyberdéfense ... 20
Lutter contre les menaces hybrides ... 22
Transparence et réduction des risques ... 23
Maîtrise des armements conventionnels en Europe ... 24
Relations avec la Russie ... 25
Maîtrise des armements, désarmement, non-prolifération et défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique ... 26
Armes de destruction massive et menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ... 26
Armes légères et de petit calibre et lutte contre les mines ... 28
INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ ... 30
MODERNISER L'OTAN ... 36
Une année sous le signe de l'adaptation ... 38
Renforcer les capacités ... 39
Investir dans l'innovation et la technologie ... 40
Vers une approche intégrée de l'aviation ... 42
Système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée ... 42
Système aéroporté de détection et de contrôle ... 44
Capacité de surveillance terrestre ... 45
Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées ... 46
Lutte anti-sous-marine ... 47
Collaborer avec l'industrie ... 47
L'Alliance et les exercices ... 48
Exercice de gestion de crise 2017 ... 49
Améliorer la coordination du renseignement ... 52

PROJETER LA STABILITÉ : LUTTER CONTRE LE TERRORISME, COOPÉRER AVEC LES PARTENAIRES ... 54
Lutter contre le terrorisme ... 56
Soutenir l'Afghanistan ... 58
Aider l'Iraq ... 59
Renforcer la résilience au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ... 60
Sûreté maritime et stabilité régionale ... 62
Continuer à stabiliser le Kosovo avec la force pour le Kosovo dirigée par l'OTAN ... 63
Protection des civils ... 64
La stabilité et l'intérêt des partenariats ... 65
La politique de la porte ouverte de l'OTAN ... 66
Promouvoir l'interopérabilité ... 67
Renforcer les capacités ... 68
Renforcer la formation ... 72
Promouvoir la science au service de la paix et de la sécurité ... 73
Fonds d'affectation spéciale ... 75
Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe ... 76
Coopérer avec les organisations internationales ... 78
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ – LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ ... 82
ORGANISATION ... 88
Siège et structures de l'OTAN ... 90
Secrétariat international ... 91
Conseil de l'Atlantique Nord ... 91
Autorités militaires de l'OTAN ... 92
Agences et organismes ... 94
Financement de l'OTAN ... 96
Vers une plus grande transparence ... 98
Communication avec le public ... 99
ANNEXES ... 100
Mission Resolute Support ... 102
Force pour le Kosovo ... 103
Dépenses de défense de l'OTAN ... 104

AVANT-PROPOS

À l'entrée du bâtiment du nouveau siège de l'OTAN, à Bruxelles, se dressent deux mémoriaux : l'un est un pan du Mur de Berlin, l'autre une poutrelle d'acier tordue provenant des décombres du World Trade Center de New York.

Ces mémoriaux sont un symbole fort, celui de l'engagement inébranlable de l'OTAN en faveur de la défense collective, ainsi que de notre solidarité et de notre détermination dans la lutte contre le terrorisme ; ils sont aussi le symbole du lien indéfectible qui unit l'Europe et l'Amérique du Nord.

Les femmes et les hommes qui servent dans nos forces armées sont l'incarnation de ce lien. Par leur compétence et leur courage dans les missions et opérations menées par l'OTAN, ils contribuent à préserver la sécurité de nos pays. Nous pouvons compter chaque jour sur leur professionnalisme, et nous leur devons, à eux et à leurs familles, une reconnaissance immense.

Cela est particulièrement vrai alors que l'OTAN continue de faire face à l'environnement de sécurité le plus complexe depuis une génération. La mission de l'Alliance est, encore et toujours, d'assurer la dissuasion et la défense contre toute attaque militaire. Mais nous devons aussi rester vigilants face à l'émergence de menaces protéiformes : logiciels malveillants, désinformation, combattants étrangers, et bien d'autres encore.

C'est pourquoi l'OTAN a entrepris de s'adapter.

Pour une Alliance véritablement ancrée dans le XXIe siècle, l'un des maîtres-mots est la rapidité, à toutes les étapes : connaissance de la situation, prise de décision, action, renforcement et adaptation (on parle aussi parfois de « rapidité au service de la pertinence »). Plus agile, plus réactive et plus innovante, l'OTAN devient aussi plus forte et plus efficace.

L'année 2017 a marqué un tournant dans cette évolution. À la réunion qu'ont tenue en mai à Bruxelles les dirigeants des pays de l'OTAN, nous avons pris d'importantes décisions en vue de parvenir à un partage plus équitable des charges et d'intensifier la lutte contre le terrorisme – autant de décisions qui vont renforcer encore l'Alliance.

L'an dernier, nous avons également déployé quatre groupements tactiques multinationaux à l'est de l'Alliance et étoffé notre présence avancée dans la région de la mer Noire. Nous avons accueilli le Monténégro, 29e membre de notre Alliance. Nous avons rejoint la coalition mondiale contre l'EIIL en déployant nos avions AWACS et en formant les forces iraquiennes. Nous avons accru notre soutien à la Jordanie et à la Tunisie. Et nous avons travaillé main dans la main avec l'Union européenne pour assurer la sécurité des mers, lutter contre le terrorisme et nous défendre contre les cyberattaques.

Un environnement de sécurité plus incertain nous impose d'investir davantage dans la défense, de développer les capacités militaires appropriées et de faire les contributions nécessaires à nos opérations et missions militaires. En 2014, les Alliés se sont engagés à cesser de réduire leurs budgets de défense tout en accroissant leurs dépenses et en augmentant leurs investissements pour les porter à 2 % au moins de leur PIB en l'espace d'une décennie.

Depuis lors, nous avons connu trois années consécutives de croissance des dépenses de défense en Europe et au Canada, ce qui représente pour la défense une dotation supplémentaire totale de 46 milliards de dollars. Tous les Alliés ont pris l'engagement de continuer à accroître leurs dépenses de défense en valeur réelle. Sur la seule année 2017, les Alliés européens et le Canada les ont accrues de presque 5 %. Cette année, huit Alliés devraient atteindre l'objectif des 2 % de leur PIB. Par ailleurs, la plupart des pays de l'Alliance ont déjà prévu comment atteindre cet objectif d'ici à 2024.

On le voit donc clairement : l'Alliance redouble d'efforts pour réagir et s'adapter à un environnement de sécurité incertain. Tous les Alliés montent en puissance, en intensifiant eux aussi leurs efforts et en diversifiant les lieux et les modalités d'intervention, pour renforcer notre sécurité commune.

L'OTAN n'est une menace pour aucun pays. Nous nous employons encore et toujours à établir une relation constructive avec la Russie et nous continuons de privilégier le dialogue pour communiquer clairement nos points de vue, réduire les risques et accroître la transparence. Nous demeurons résolument attachés à la maîtrise des armements, ainsi qu'aux accords historiques tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. En 2017, le Conseil OTAN-Russie, cadre de discussions franches, s'est réuni à trois reprises. Le dialogue n'est guère aisé, mais lorsque les tensions sont fortes, il est d'autant plus important de se parler. Notre politique à l'égard de la Russie est cohérente : une posture de dissuasion et de défense solide, associée à un véritable dialogue.

Pour ce qui est de l'avenir, l'OTAN continuera d'œuvrer à la préservation de la paix et de la sécurité – en augmentant sa capacité de renforcement sur tout son territoire, en modernisant sa structure de commandement, en intégrant la cyberdéfense dans

ses plans et opérations, en intensifiant son soutien aux forces de sécurité afghanes, en lançant une nouvelle mission en Iraq pour accroître son aide à la formation, et en renforçant son aptitude à répondre à de futures crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Mais nous savons que nous ne pouvons pas baisser la garde. Dans un monde en perpétuel mouvement, l'OTAN ne peut rester statique.

Le sommet qui réunira en juillet prochain les dirigeants des pays de l'OTAN aura pour cadre notre nouveau siège. Ce sera là une occasion majeure de fixer le cap pour l'Alliance dans les années à venir – en vue de renforcer encore notre dissuasion et notre défense, d'intensifier nos efforts pour projeter la stabilité dans le voisinage de l'OTAN et de lutter contre le terrorisme, de renforcer le partenariat stratégique avec l'Union européenne, de moderniser l'Alliance, et d'assurer un partage plus équitable des charges. Le nouveau siège de l'OTAN, bâtiment ultramoderne, durable et adaptable pour une Alliance ancrée dans le XXIe siècle, est le symbole même de cette transformation.

L'OTAN n'a pas le choix des menaces qui pèsent sur notre sécurité. Nous devons donc être prêts et aptes à opérer de manière décisive dans tous les domaines opérationnels – terre, mer, air et cyberespace.

Et nous le sommes. Parce que tous les efforts que nous avons déployés au cours des douze derniers mois, et qui sont détaillés dans le présent rapport, ont contribué à rendre l'Alliance plus réactive et plus équitable. Une Alliance dotée des moyens – et de la détermination – nécessaires pour assurer la sécurité de près d'un milliard d'hommes et de femmes, citoyens de nos pays. Une Alliance résolument fidèle à son engagement à préserver la paix et la sécurité.

Jens Stoltenberg
Secrétaire général de l'OTAN

À tous les militaires au service de l'Alliance

La capacité de l'OTAN à préserver la paix et la sécurité repose d'abord et avant tout sur le savoir-faire et la détermination des hommes et des femmes qui servent au sein des forces armées des pays de l'Alliance et des pays partenaires.

En 2017, des dizaines de milliers de ces militaires ont été déployés pour des missions et des opérations de l'OTAN – sur terre, en mer et dans les airs. Leur dévouement, tout comme le professionnalisme dont ils font preuve chaque jour, est ce qui contribue le plus à la sécurité des citoyens que l'Alliance se doit de protéger.

L'OTAN exprime toute sa gratitude à ces soldats pour les risques qu'ils prennent et les sacrifices auxquels eux-mêmes et leurs familles consentent. Ils incarnent les valeurs de l'Alliance et la volonté des pays de se venir en aide.

U.S. MARINES

13-08432
4
3
2

DISSUASION, DÉFENSE ET DIALOGUE

La principale responsabilité de l'OTAN est d'assurer la protection de ses pays membres et de leurs populations, tâche dont elle s'acquitte avec succès depuis près de 70 ans. Pour prévenir les conflits et préserver la paix, l'Alliance doit assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pesant sur la sécurité, quelle qu'en soit la complexité ou l'origine. Ces douze derniers mois, l'OTAN a continué de s'adapter afin de remplir cette mission.

Une année synonyme de progrès

En 2017, l'OTAN a poursuivi sa modernisation pour répondre aux défis d'un environnement de sécurité complexe, en évolution rapide et incertain.

L'Alliance demeure résolue à **renforcer sa dissuasion et sa défense**. En 2017, l'OTAN a intensifié sa présence défensive dans la partie orientale du territoire de l'Alliance. En l'espace d'un an seulement, l'Alliance a concrétisé la décision prise au sommet de Varsovie de mettre en place, par rotation, une présence avancée – en déployant quatre groupements tactiques multinationaux en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, et en renforçant sa présence dans la région de la mer Noire.

L'OTAN a maintenu une approche à 360 degrés de la défense collective, notamment en accordant une attention accrue aux menaces émanant du flanc sud de l'Alliance. Ainsi, l'OTAN a mis en place un Pôle régional pour le sud en septembre 2017. Ce pôle vise à améliorer la connaissance de la situation et à renforcer l'interaction avec les partenaires.

L'Alliance continue de veiller à pouvoir s'acquitter de ses trois tâches fondamentales que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative. Ces dernières années, il a fallu pour cela que l'OTAN repense ses missions, ses opérations et ses activités pour mieux répondre à l'évolution des besoins en matière de sécurité. L'OTAN a réduit certaines activités telles que sa mission de lutte contre la piraterie dans la corne de l'Afrique, et en a fait évoluer d'autres, notamment en Afghanistan avec le passage d'une mission de combat à une mission de formation.

Dans le même temps, afin de préserver la sécurité des pays face aux nouveaux défis en la matière, l'Alliance s'est efforcée d'intensifier et de développer un certain nombre d'activités, y compris sur le territoire des Alliés.

Dans le cadre de ce processus d'adaptation, l'OTAN a renforcé sa défense collective en triplant l'effectif de sa Force de réaction (de 13 000 à 40 000 personnels environ) et en constituant une force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (5 000 personnels). À l'intérieur de son territoire, l'Alliance a développé sa présence avancée au nord-est et au sud-est, et renforcé les mesures d'assurance et de soutien, notamment en intensifiant la police du ciel. L'OTAN a par ailleurs adapté sa posture de sûreté maritime en Méditerranée et a œuvré à l'appui de la sécurité et de la stabilité des partenaires en formant leurs institutions et leurs forces à la lutte contre le terrorisme.

Suite à la décision prise en 2016 au sommet de Varsovie en vue de considérer le cyberespace comme un domaine d'opérations, l'Alliance a continué de renforcer ses moyens de cyberdéfense et à intégrer pleinement la cyberdéfense à la planification opérationnelle. Parallèlement, l'OTAN s'est lancée

Personnels affectés aux déploiements de l'Alliance et à la Force de réaction de l'OTAN*

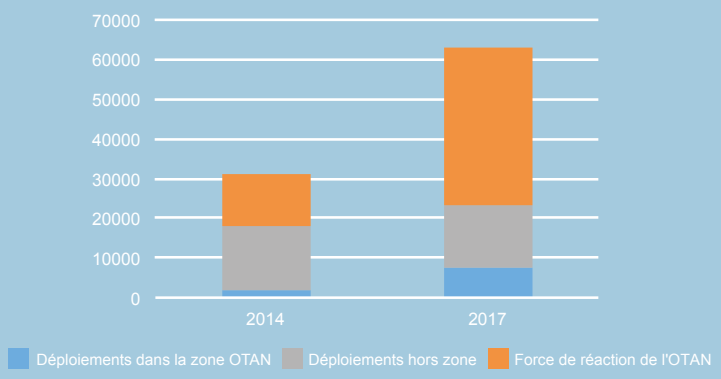

* **Personnels alliés : 1- Déploiements dans la zone OTAN :** opérations, missions et activités alliées menées sur le territoire des pays membres de l'OTAN ; **2- Déploiements hors zone :** opérations, missions et activités alliées menées en dehors du territoire des pays membres de l'OTAN ; **3- Force de réaction de l'OTAN :** forces alliées désignées pour constituer les forces de réaction à haut niveau de préparation, dont la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation. En 2017, parmi les principaux engagements de l'OTAN dans sa zone, on citera sa **présence avancée** (environ 4 500 personnels alliés) et, pour les principaux déploiements hors zone, la **Force pour le Kosovo** (environ 4 500 personnels alliés) et la mission non combattante **Resolute Support** en Afghanistan (environ 13 000 personnels alliés). Les chiffres figurant dans le tableau ont été arrondis.

Personnels de l'armée de l'air canadienne et de l'armée de l'air roumaine à la base aérienne Mihail Kogalniceanu, Roumanie, 2017

dans la plus importante modernisation de ses systèmes informatiques et de ses réseaux qu'elle ait connue depuis des décennies.

L'OTAN a également créé au siège de l'Organisation une nouvelle division pour le renseignement, améliorant ainsi la capacité des Alliés à obtenir et à partager des informations sur les menaces potentielles pour la sécurité.

En 2017, les Alliés ont lancé un processus d'adaptation de la structure de commandement de l'OTAN – qui est chargée d'assurer le commandement et le contrôle des opérations interarmées de l'Alliance – afin de faire en sorte qu'elle soit apte à remplir sa mission et capable de faire face avec efficacité à toute menace qui pourrait peser sur la sécurité.

Alors qu'elle s'adapte, l'OTAN conserve une posture défensive, proportionnée et conforme à ses obligations internationales. L'Alliance témoigne également d'un respect immuable des règles qui fondent l'ordre international. L'OTAN ne cherche pas la confrontation, mais elle défendra l'ensemble des Alliés contre toute menace.

Renforcer la défense collective : une réponse à l'échelle de l'OTAN

Depuis le sommet du pays de Galles en 2014, l'OTAN a procédé au plus grand renforcement de sa défense collective depuis une génération. Dans le cadre de ces travaux d'ampleur, l'OTAN a renforcé sa présence au nord-est et au sud-est du territoire de l'Alliance.

En 2017, afin d'assurer cette **présence avancée**, l'OTAN a déployé quatre groupements tactiques multinationaux, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, dirigés respectivement par le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et les États-Unis, et devenus pleinement opérationnels à l'été. Près de 4 500 soldats sont déployés et intégrés au sein des forces de défense du territoire des pays hôtes, et ils s'entraînent et s'exercent au quotidien avec ces forces.

Au cours de l'année écoulée, plus de vingt Alliés ont fourni des forces et des capacités pour cette initiative, une démonstration claire de la solidarité et de l'engagement au sein de l'Alliance. Les groupements

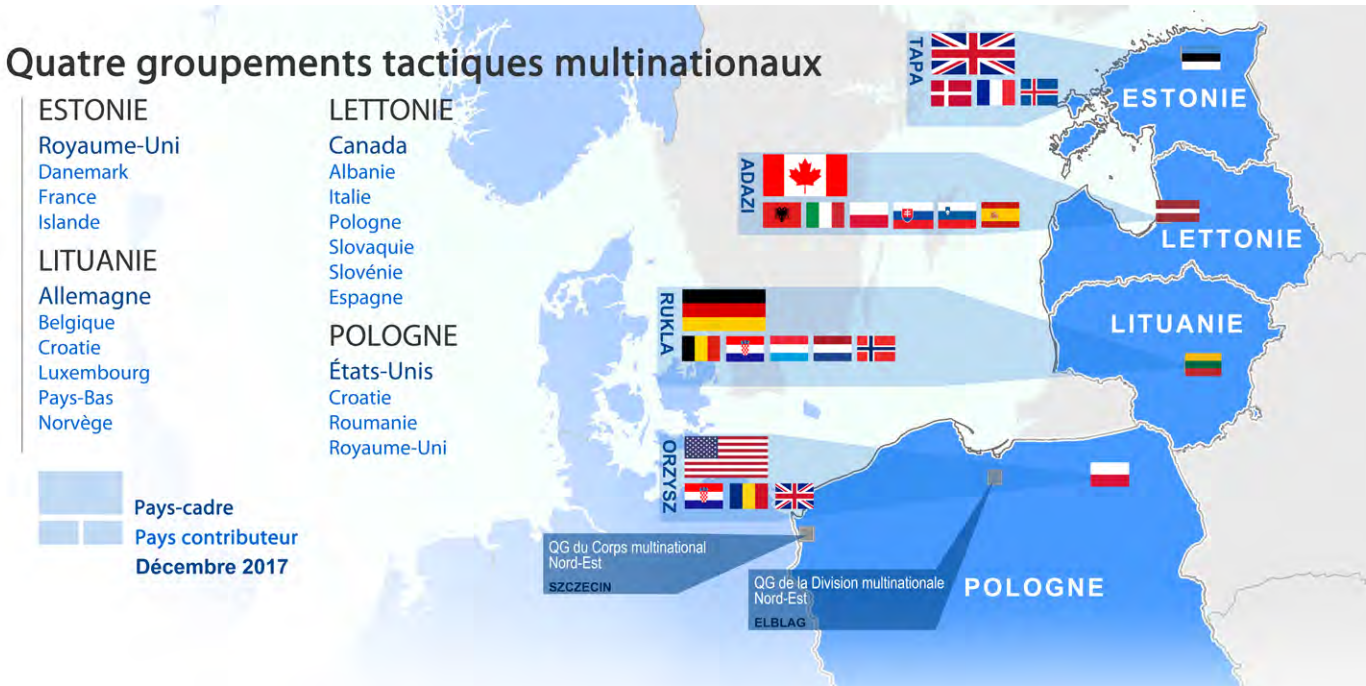

Opération Sea Guardian, mer Méditerranée, mai 2017

tactiques représentent une force proportionnée et défensive, qui reflète la détermination de l'OTAN à garantir une dissuasion efficace et à assurer la défense collective. Leur présence indique que toute attaque contre un Allié constituerait une attaque contre l'ensemble des pays de l'Alliance et donnerait lieu à une réponse collective.

Face à l'évolution des défis de sécurité dans la région de la mer Noire, l'OTAN a également pris des mesures pour renforcer sa présence dans le sud-est du territoire de l'Alliance. Cet élément de la présence avancée de l'OTAN comprend le déploiement d'une brigade multinationale pour l'entraînement ainsi qu'une présence aérienne et maritime étendue dans la région de la mer Noire. Pour l'Alliance, ces mesures constituent dans leur ensemble des contributions réelles et importantes à sa posture de dissuasion et de défense renforcée ainsi qu'à sa connaissance de la situation.

La brigade-cadre multinationale, dirigée par la Roumanie, a été créée en avril 2017 et devrait devenir pleinement opérationnelle d'ici fin 2018. La brigade est actuellement mise sur pied avec des forces affiliées de la Bulgarie, de l'Italie, de la Pologne, du Portugal et des États-Unis ainsi qu'avec des contributions fournies par le Canada, l'Allemagne, la Hongrie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et l'Espagne.

Ces mesures font partie intégrante de l'adaptation militaire plus générale de l'OTAN face à l'évolution de l'environnement de sécurité, processus guidé par la nécessité pour l'Alliance de rester flexible et prête à assurer la dissuasion et la défense contre toute menace.

La présence avancée renforcée de l'OTAN ne peut être considérée isolément. La **stratégie de renforcement rapide** de l'Alliance permet de garantir que, dans un scénario de défense collective, les groupements tactiques multinationaux – aux côtés des forces nationales de défense du territoire – seront renforcés par la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation de la taille d'une brigade, prête à être déployée en quelques jours, suivie du reste des quelque 40 000 soldats de la Force de réaction de l'OTAN renforcée.

La capacité de l'OTAN à déployer rapidement les forces nécessaires sur tout le territoire de l'Alliance est essentielle en cas de crise naissante. En 2017, le travail a continué de porter sur l'entraînement des forces alliées à des conflits de haute intensité, sur la conduite d'exercices avec des formations de plus grande taille et sur l'efficacité du commandement et du contrôle.

L'OTAN s'est par ailleurs efforcée de renforcer sa capacité à **comprendre les défis de sécurité à ses frontières méridionales et à y répondre**.

L'Alliance maintient son soutien à la Turquie, notamment en renforçant les défenses aériennes turques au travers du déploiement de batteries de missiles, de la police du ciel et d'escales. L'OTAN contribue activement à la sécurité dans son voisinage méridional, en jouant un

Évolution des tâches, activités, missions et opérations de l'OTAN

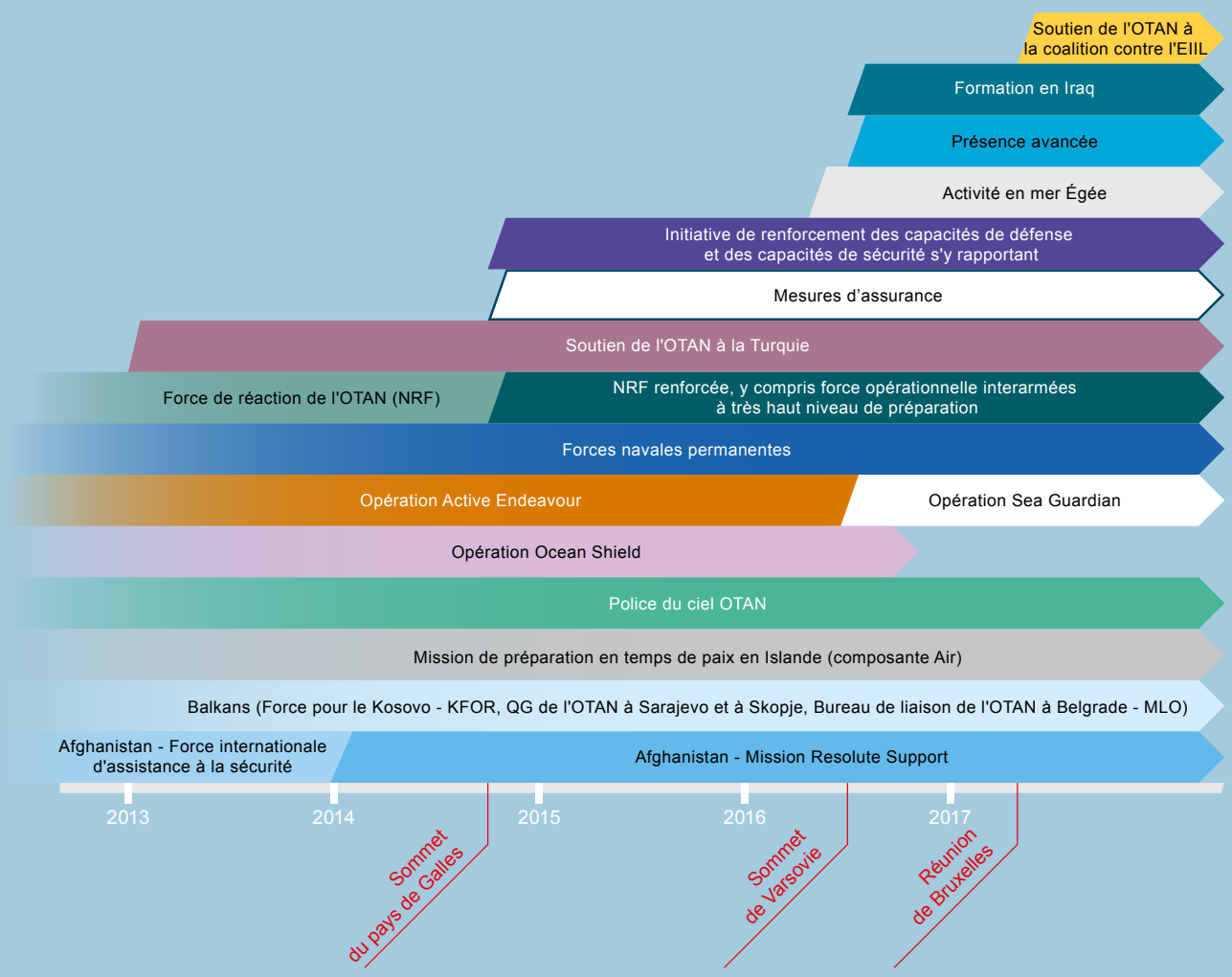

rôle actif en tant que membre de la coalition mondiale contre l'EIIL et en appuyant l'action de ses partenaires dans la lutte contre le terrorisme. Toujours présente en mer Égée et en mer Méditerranée, l'OTAN s'efforce de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la situation maritime, à la lutte contre le terrorisme, à la lutte contre les trafics et au renforcement des capacités.

En 2017, l'OTAN a développé sa connaissance des menaces et des défis émanant du sud, notamment en créant le Pôle régional pour le sud au Commandement allié de forces interarmées de Naples. L'Alliance s'est également engagée à améliorer son aptitude à mener des opérations expéditionnaires, par exemple en conduisant davantage d'exercices de haut niveau qui tiennent compte des défis émanant de son voisinage méridional.

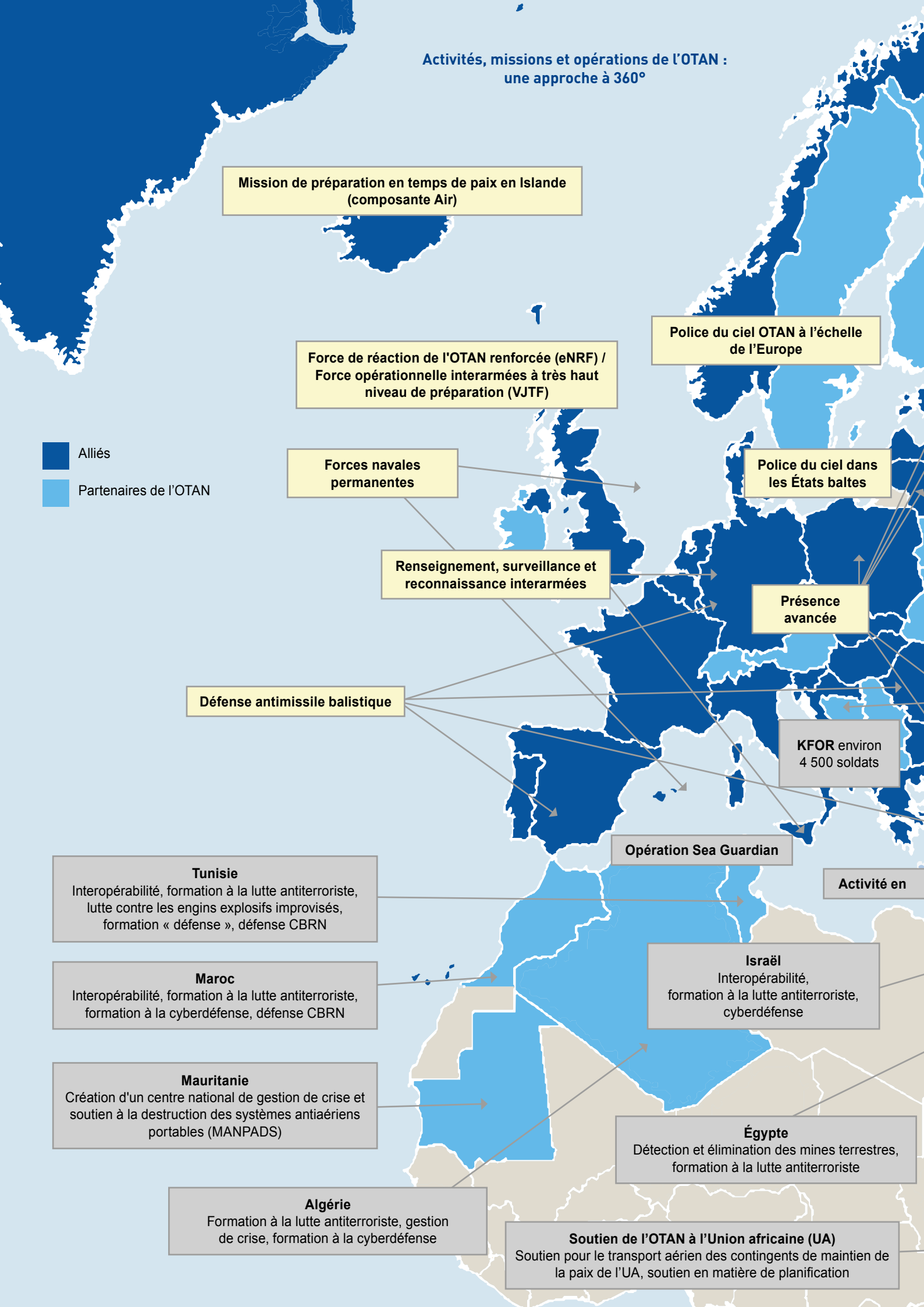
Activités, missions et opérations de l'OTAN : une approche à 360°
Mission de préparation en temps de paix en Islande (composante Air)
Police du ciel OTAN à l'échelle de l'Europe
Force de réaction de l'OTAN renforcée (eNRF) / Force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF)
Alliés
Partenaires de l'OTAN
Forces navales permanentes
Police du ciel dans les États baltes
Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées
Présence avancée
Défense antimissile balistique
KFOR environ 4 500 soldats
Opération Sea Guardian
Activité en
Tunisie
Interopérabilité, formation à la lutte antiterroriste, lutte contre les engins explosifs improvisés, formation « défense », défense CBRN
Israël
Interopérabilité, formation à la lutte antiterroriste, cyberdéfense
Maroc
Interopérabilité, formation à la lutte antiterroriste, formation à la cyberdéfense, défense CBRN
Mauritanie
Création d'un centre national de gestion de crise et soutien à la destruction des systèmes antiaériens portables (MANPADS)
Égypte
Détection et élimination des mines terrestres, formation à la lutte antiterroriste
Algérie
Formation à la lutte antiterroriste, gestion de crise, formation à la cyberdéfense
Soutien de l'OTAN à l'Union africaine (UA)
Soutien pour le transport aérien des contingents de maintien de la paix de l'UA, soutien en matière de planification

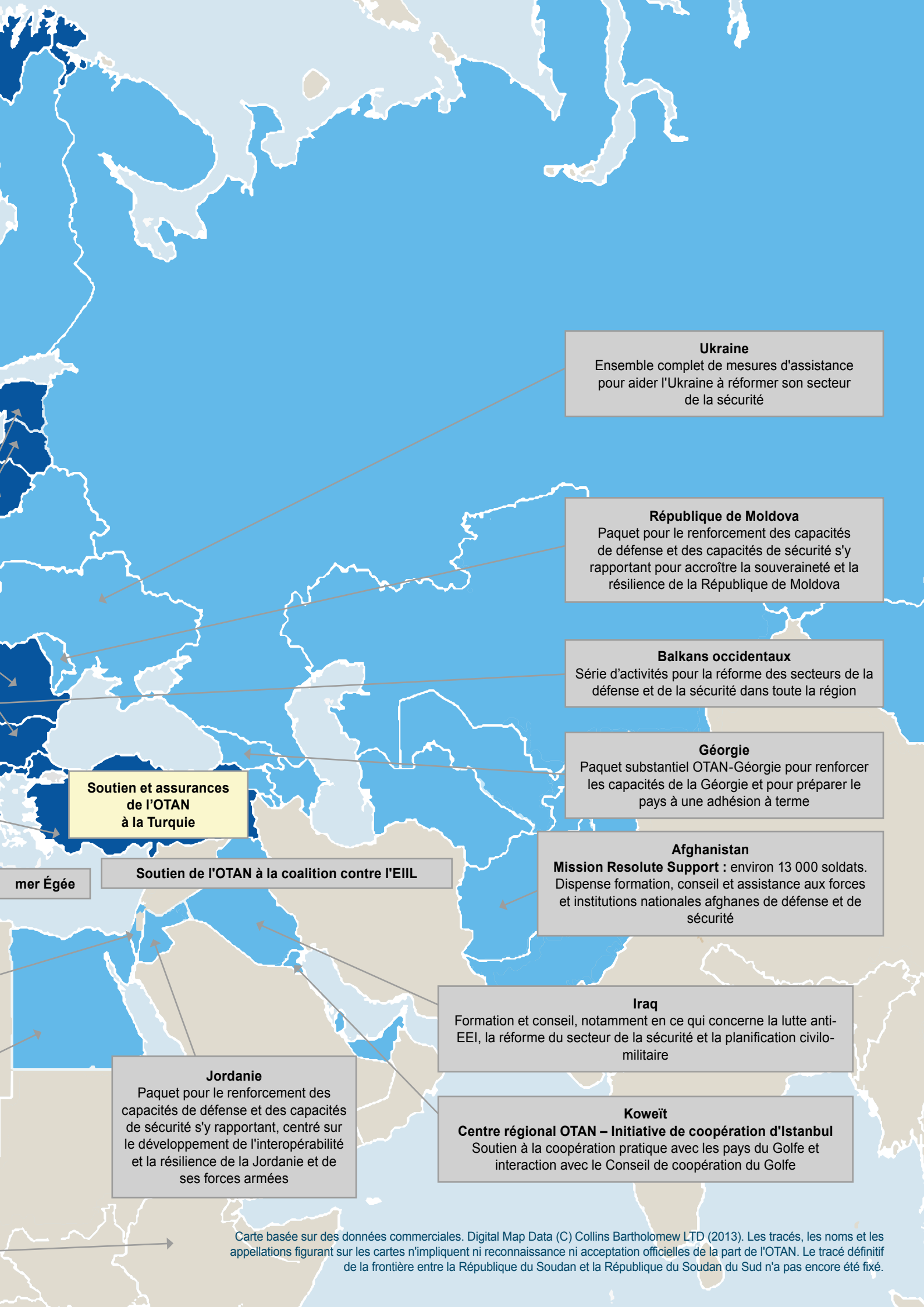

Carte basée sur des données commerciales. Digital Map Data (C) Collins Bartholomew LTD (2013). Les tracés, les noms et les appellations figurant sur les cartes n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'OTAN. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été fixé.

Un F-15C de l'armée de l'air des États-Unis mène une mission de surveillance aérienne de l'OTAN en Islande, août 2017

Préserver l'espace aérien de l'OTAN

La **police du ciel de l'OTAN** continue de jouer un rôle important pour la sécurité et la défense collective de l'Alliance. Il s'agit d'une mission du temps de paix qui est assurée par des aéronefs intercepteurs en alerte de réaction rapide appartenant à des pays de l'OTAN et qui est conçue pour préserver l'intégrité de l'espace aérien des pays de l'Alliance. Ces intercepteurs interviennent lorsque se présentent des aéronefs non identifiés ou opérant de façon inhabituelle ou dangereuse.

Tous les Alliés contribuent d'une façon ou d'une autre à la police du ciel de l'OTAN, notamment par l'utilisation des systèmes nationaux de surveillance aérienne, par la gestion de la circulation aérienne, ou encore par la mise à disposition d'aéronefs intercepteurs ou l'adoption d'autres mesures de défense aérienne.

Les accords militaires et civils existants permettent de mener des opérations coordonnées de police du ciel dans l'ensemble de l'espace aérien OTAN. Les Alliés qui ne disposent pas des moyens de police du ciel nécessaires bénéficient du soutien d'autres pays, ce qui assure un seul et même niveau de sécurité à tous les pays de l'Alliance.

En 2017, les Alliés ont continué d'assurer la police du ciel de l'OTAN en soutien aux États baltes grâce au déploiement, par roulement, d'aéronefs intercepteurs. Fin 2017, le nombre de contingents mis à la disposition de la mission permanente et renforcée de police du ciel dans les États baltes depuis son lancement en 2004 s'établissait à 65, issus de 17 pays[1]. Les intercepteurs de la Hongrie et de l'Italie ont par ailleurs maintenu leur participation à la mission de police du ciel de l'OTAN au profit de la Slovénie, tandis que la Grèce et l'Italie ont continué d'offrir un soutien similaire à l'Albanie et, depuis 2017, au Monténégro. L'OTAN continue également de fournir des capacités aéroportées de surveillance et d'interception pour répondre aux besoins de préparation de l'Islande en temps de paix.

1 Belgique, Canada, République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis.

Renforcer la résilience

La résilience est l'aptitude d'un pays à résister à un choc majeur, tel qu'une catastrophe naturelle ou une attaque armée, et à s'en remettre. Une résilience forte et une préparation solide du secteur civil dans les pays de l'Alliance sont essentielles à la sécurité et à la défense collectives de l'OTAN.

Corrélation étroite entre la préparation du secteur civil et la dissuasion et la défense

La résilience des infrastructures civiles d'un pays est tout aussi importante que celle de ses infrastructures militaires, tout particulièrement à l'heure où les menaces hybrides vont croissant. Les forces armées d'aujourd'hui sont d'ailleurs plus que jamais tributaires des infrastructures et des capacités civiles. Les forces de l'OTAN dépendent de ressources civiles telles que l'approvisionnement en vivres et en eau, les communications et les transports. Dans les opérations de grande envergure, environ 90 % du transport militaire est assuré grâce aux infrastructures civiles, comme les chemins de fer ou les moyens aériens. Quelque 75 % de l'appui apporté par les pays hôtes aux opérations de l'OTAN, notamment la fourniture de carburant, de vivres et d'eau, repose sur des infrastructures et des services commerciaux. Les cyberattaques contre des infrastructures et réseaux civils peuvent paralyser un pays et entraver fortement l'action des forces de l'OTAN. Pour toutes ces raisons, une préparation solide du secteur civil dans les pays de l'Alliance est essentielle à la dissuasion et à la défense.

Au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'OTAN sont convenus d'améliorer la résilience de l'Alliance face à l'éventail complet des menaces. Pour concrétiser cet engagement, il est notamment nécessaire que les Alliés s'emploient à satisfaire aux **exigences de base pour la résilience nationale fixées par l'OTAN**. Celles-ci sont axées sur la continuité des pouvoirs publics et des services publics essentiels, la protection des infrastructures critiques et l'appui aux opérations militaires à l'aide de moyens civils.

Les exigences de base pour la résilience nationale fixées par l'OTAN sont les suivantes :

- continuité des pouvoirs publics et des services publics essentiels ;
- aptitude à gérer efficacement les mouvements de population incontrôlés ;
- aptitude à gérer un grand nombre de victimes ;
- résilience des approvisionnements énergétiques ;
- résilience des ressources en vivres et en eau ;
- résilience des systèmes de communication civils ;
- résilience des systèmes de transport.

En 2017, des mesures ont été prises pour mettre en œuvre cet engagement. En février, une liste de critères d'évaluation a été communiquée aux pays pour les aider à autoévaluer leur résilience. En juillet, une évaluation de la résilience des pays a débuté à l'échelle de l'Alliance, l'objectif étant de disposer d'une vue d'ensemble de l'état de préparation du secteur civil. Cette évaluation permettra de recenser les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer la résilience et gérer des menaces très variées, dont celle que fait peser le terrorisme. Elle a déjà permis de sensibiliser les pays membres de l'Alliance à la nécessité de s'attacher à renforcer la résilience par la préparation du secteur civil.

L'amélioration de la résilience et de la préparation du secteur civil fait partie du soutien que l'OTAN apporte à ses partenaires et constitue une manière pour l'Alliance de projeter la stabilité dans son voisinage. À titre d'exemples de coopération pratique à cet égard, citons le déploiement d'équipes composées d'experts de la préparation du secteur civil en Géorgie et en Iraq, ou le lancement d'un projet d'une durée de trois ans visant à renforcer les capacités de défense de la Jordanie afin de l'aider à améliorer ses capacités de gestion de crise et la continuité des pouvoirs publics.

Dixième édition de l'exercice Cyber Coalition, Estonie, novembre 2017

Investir dans la cyberdéfense

Dans le monde d'aujourd'hui, les cybermenaces sont plus répandues, plus complexes et plus néfastes que jamais auparavant. Dans le pire des scénarios, une cyberattaque pourrait compromettre les infrastructures critiques d'un pays, paralyser les services publics, saper son système démocratique ou nuire à l'efficacité opérationnelle de ses forces armées.

L'OTAN renforce la protection des propres réseaux de communication et systèmes d'information de l'Alliance, apporte une aide à divers pays membres en matière de cyberdéfense nationale, et fournit des conseils adaptés aux partenaires.

En 2017, des techniques de plus en plus complexes ont été employées pour perturber le bon fonctionnement des services, mener des activités d'espionnage ou nuire à la réputation de l'Alliance. Il s'agissait notamment de tentatives d'entraver le fonctionnement des sites web de l'OTAN. La capacité de l'OTAN à remplir sa mission n'a été à aucun moment compromise.

Afin de prévenir les menaces émanant du cyberespace et d'y répondre, l'OTAN, par l'intermédiaire de l'Agence OTAN d'information et de communication, assure la protection de ses réseaux 24 heures sur 24. Elle dispose d'une équipe de réaction rapide pour la cyberdéfense qui se tient prête à intervenir et peut être déployée sur court préavis pour protéger les infrastructures de l'OTAN et venir en aide à ses pays membres.

Si elle souhaite se défendre efficacement dans le cyberespace, l'Alliance ne doit pas se laisser distancer par la technologie, qui connaît une évolution très rapide. Elle dialogue, coopère et partage des informations en temps réel concernant les cybermenaces avec les pays membres de l'Alliance, les partenaires, d'autres organisations internationales, comme l'Union européenne (UE), et les professionnels du secteur. Par exemple, au cours des cyberattaques WannaCry et NotPetya qui ont connu un grand retentissement en 2017, les experts en cyberdéfense de l'OTAN ont rapidement coordonné leur action avec les Alliés, leurs homologues de l'UE et des professionnels du secteur afin d'obtenir les toutes dernières informations sur ces attaques complexes et à l'évolution rapide.

En novembre 2017, l'Alliance a tenu la dixième édition de l'**exercice Cyber Coalition**, l'un des plus grands exercices de l'OTAN dans le domaine de la cyberdéfense à l'échelle mondiale, qui a rassemblé 700 participants venus de 25 pays membres ainsi que de pays partenaires, de l'UE, de l'industrie et du monde universitaire. Cet exercice annuel permet de tester et de

former les experts en cyberdéfense de différents pays membres de l'Alliance afin qu'ils puissent défendre les réseaux de l'OTAN et les réseaux nationaux.

En 2017, les autorités militaires de l'OTAN ont continué de moderniser leur dispositif de planification et de formation afin de mieux protéger les missions et les opérations face aux cybermenaces. Ce travail fait suite à la décision prise au sommet de Varsovie de reconnaître le cyberespace en tant que domaine d'opérations – domaine dans lequel l'OTAN doit pouvoir se défendre comme elle le fait dans les airs, sur terre et en mer.

La cyberdéfense joue également un rôle dans les discussions en cours visant à adapter la structure de commandement de l'OTAN afin de mieux intégrer les cybercapacités des différents pays membres dans les opérations de l'OTAN. Ainsi, les Alliés envisagent notamment la création d'un centre des cyberopérations dans le cadre de leur réflexion sur l'adaptation de la structure de commandement de l'OTAN. Comme dans tous les autres domaines d'opérations, les actions de l'OTAN dans le cyberespace sont pensées pour être défensives, proportionnées et pleinement conformes au droit international.

L'OTAN a intensifié le dialogue et le partage d'informations avec les professionnels du secteur. Par exemple, elle a resserré sa coopération avec l'industrie et les milieux universitaires pour ce qui est des défis et des menaces du domaine cyber, par l'intermédiaire du cyberpartenariat OTAN-industrie. Au titre de ce cyberpartenariat, seize partenaires industriels issus de sept pays membres de l'Alliance ont contribué à la plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants, qui facilite l'échange d'informations techniques sur les cybermenaces entre l'OTAN et les professionnels du secteur.

Coopération avec l'Union européenne et les partenaires

L'OTAN et l'Union européenne ont continué d'élargir leur coopération en matière de cyberdéfense, notamment grâce à des échanges réguliers entre spécialistes et entre les membres du personnel des deux organisations.

Les deux organisations ont par ailleurs chacune commencé à participer à l'exercice phare de cyberdéfense de l'autre organisation. En 2017, le secrétaire général de l'OTAN a participé pour la première fois à l'exercice scénarisé de haut niveau CYBRID de l'UE, aux côtés des ministres européens de la Défense. L'UE a quant à elle participé pour la première fois à part entière à l'exercice Cyber Coalition de l'OTAN.

La coopération avec les partenaires a également été approfondie grâce à des consultations menées au sein du Comité de cyberdéfense de l'OTAN. En février 2017, l'OTAN a signé avec la Finlande un accord-cadre politique en matière de cyberdéfense. En juillet, elle a mené à bien la première phase de la mise en place du fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine pour la cyberdéfense, qui vise à renforcer la résilience de l'Ukraine en fournissant à celle-ci les outils dont elle a besoin pour mieux protéger et défendre ses réseaux contre les cyberattaques.

Le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, et la haute représentante de l'Union européenne et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, Finlande, octobre 2017

Lutter contre les menaces hybrides

La guerre hybride repose sur un ensemble de tactiques militaires et non militaires, dissimulées ou non : désinformation et propagande, déploiement de groupes armés irréguliers, mais aussi mobilisation de forces régulières. Elle vise, à dessein, à rendre plus ardue la distinction entre guerre et paix. Au rang des menaces hybrides contemporaines figurent notamment les cyberattaques sophistiquées, les pressions économiques et politiques, et l'exploitation des faiblesses d'un adversaire. Si ces menaces ne sont pas nouvelles, leur rapidité, leur ampleur et leur intensité se sont accrues ces dernières années. L'une des grandes priorités de l'OTAN est d'être préparée à prévenir les attaques hybrides, à les combattre et à y répondre, et ce, qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques.

L'Alliance a élaboré une stratégie de lutte contre les menaces hybrides et, au cours de l'année écoulée, elle a avancé dans les trois grands chantiers suivants : **reconnaître les campagnes hybrides et en déterminer les auteurs ; contribuer à la rapidité du travail d'évaluation et à l'efficacité de la prise de décision ; et renforcer la résilience.**

La Division civilo-militaire Renseignement et sécurité nouvellement établie au siège de l'OTAN aide l'Alliance à mieux comprendre et à mieux analyser les menaces hybrides. Elle a de fait créé une Branche Analyse des menaces hybrides, qui est chargée de fournir aux décideurs des éléments de renseignement et des données d'alerte de meilleure qualité sur d'éventuelles menaces de ce type.

Par ailleurs, le volet coopération et coordination avec les partenaires et diverses organisations internationales reste une composante importante des activités que l'OTAN mène pour lutter contre les pratiques de guerre hybride. Par exemple, la coopération OTAN-UE sur la réponse à apporter aux menaces hybrides sera renforcée grâce aux travaux du nouveau **Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides** (Finlande), inauguré en octobre 2017 par le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, et la haute représentante de l'Union européenne et vice-présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini. Le Centre servira de pôle d'expertise chargé d'aider les pays participants à renforcer leurs capacités civilo-militaires, à accroître leur résilience et à mieux se préparer face aux menaces hybrides.

En octobre 2017, l'OTAN a vérifié son état de préparation à la lutte contre les menaces hybrides au travers de l'édition 2017 de son grand exercice annuel de gestion de crise, le CMX, qui a été une excellente occasion de tester les procédures OTAN de gestion de crise dans le cadre d'un scénario de défense collective exigeant, sur fond de campagne hybride.

Transparence et réduction des risques

L'OTAN est fermement attachée, depuis longtemps, à la transparence, à la prévisibilité et à la réduction des risques dans la région euro-atlantique. Dans cet esprit, l'Alliance recherche des moyens d'éviter les malentendus, les erreurs d'appréciation ou les accidents susceptibles de déclencher involontairement un conflit. L'OTAN est fermement convaincue que la transparence militaire réciproque et la réduction des risques peuvent contribuer à améliorer la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique.

En 2017, l'OTAN a intensifié ses efforts en matière de réduction des risques et de transparence, répondant ainsi à l'appel lancé fin 2015 par le secrétaire général aux Alliés et à la Russie afin qu'ils s'attachent ensemble à améliorer la sécurité européenne, notamment en modernisant le Document de Vienne.

Modernisation du Document de Vienne

Le Document de Vienne énonce les engagements pris par les États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en matière de transparence et de coopération militaires. Il est considéré comme l'un des fondements du système de sécurité européen. Il vise à accroître la transparence et la prévisibilité sur le plan militaire, à améliorer la confiance mutuelle et à prévenir les conflits involontaires. En 2017, l'Alliance a poursuivi ses efforts axés sur l'actualisation du Document de Vienne. Vu l'évolution profonde de l'environnement de sécurité, les Alliés ont présenté plus d'une douzaine de propositions, qui visent entre autres :

- à abaisser les seuils de notification et d'observation relatifs aux exercices de déploiements militaires à grande échelle ;
- à combler les failles qui permettent à des pays d'éviter la notification et l'observation de leurs exercices, notamment des exercices sans préavis, encore appelés exercices surprise ;
- à renforcer la vérification et, pour cela, à améliorer les inspections et les évaluations ainsi qu'à prévoir des occasions supplémentaires d'effectuer des visites au sein des troupes en déploiement et des structures militaires en Europe ;
- à apporter des améliorations au chapitre sur la réduction des risques afin de répondre aux préoccupations liées aux activités militaires qui semblent inhabituelles ou menaçantes pour les autres pays ;
- à développer les lignes de communication au niveau militaire.

Aux termes du Document de Vienne, les pays participants de l'OSCE sont tenus de s'informer mutuellement de tout exercice mobilisant plus de 9 000 soldats, et de permettre l'observation de tout exercice faisant intervenir plus de 13 000 soldats (les seuils étant encore plus bas pour les exercices amphibies ou aériens).

Les pays de l'Alliance se sont toujours strictement conformés à la lettre et à l'esprit du Document de Vienne. En 2017, ils ont continué d'informer l'OSCE de leurs exercices militaires suffisamment à l'avance, même lorsque le seuil de notification était loin d'être atteint. De même, les Alliés ont toujours pris les dispositions nécessaires pour faciliter la présence d'observateurs internationaux pendant les manœuvres de grande ampleur.

Les Alliés se sont déclarés préoccupés par l'exercice stratégique Zapad 2017 qui a été mené conjointement par le Bélarus et la Russie. L'ampleur et la portée de cet exercice ont été supérieures à ce qui avait été annoncé par divers canaux, notamment au Conseil OTAN-Russie. La Russie a manqué une excellente occasion d'agir en totale transparence en se conformant au Document de Vienne. À l'inverse, ces trois dernières années, les Alliés ont soumis six exercices à l'obligation d'observation prévue par ce document, et, en 2017, ils ont escorté des inspecteurs de l'armée russe venus assister, en tant qu'observateurs, à 16 exercices militaires de l'Alliance.

Conformément aux décisions prises au sommet de Varsovie, tenu en 2016, l'OTAN reste disposée à débattre de la transparence et de la réduction des risques avec la Russie, y compris dans le cadre du Conseil OTAN-Russie. Par ailleurs, les Alliés estiment que les lignes de communication militaires constituent un élément important de la panoplie d'outils au service de la transparence et de la réduction des risques.

Exercice Spring Storm, Estonie, mai 2017

Maîtrise des armements conventionnels en Europe

Les accords de maîtrise des armements conventionnels demeurent une pièce maîtresse de l'architecture de sécurité européenne. L'existence de procédures de maîtrise des armements vérifiables offre une plus grande sécurité aux Alliés, car elle permet de limiter les forces militaires dans la zone euro-atlantique et de rendre les déploiements, les manœuvres et les exercices militaires plus transparents et prévisibles. Ainsi, les accords de maîtrise des armements contribuent au maintien de la paix sur le continent, pour peu que toutes les parties les appliquent intégralement et de bonne foi.

Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont réaffirmé leur ferme attachement à la maîtrise des armements et leur détermination à préserver, à renforcer et à moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe sur la base de principes clés, notamment la réciprocité, la transparence et le consentement du pays hôte.

En 2017, les préoccupations des Alliés quant à la volonté de la Russie de respecter les accords de maîtrise des armements conventionnels sont restées inchangées. La Russie applique en effet de façon sélective le Document de Vienne et le Traité Ciel ouvert, elle a suspendu l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, et elle enfreint le Mémorandum de Budapest et l'Acte final d'Helsinki, lequel énonce les principes régissant les relations entre États dans la zone euro-atlantique et sert de base à l'OSCE. Le dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs, lancé en 2017 dans le cadre de l'OSCE, est l'occasion pour la Russie de participer à la modernisation du Document de Vienne, d'honorer ses obligations et de se conformer de nouveau aux accords en vigueur dans le domaine de la maîtrise des armements.

Relations avec la Russie

La politique de l'OTAN à l'égard de la Russie reste cohérente : **défense et dialogue**.

Après la Guerre froide, l'OTAN et la Russie se sont employées à bâtir un partenariat stratégique. Mais suite à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie en 2014, toute coopération pratique avec Moscou a été suspendue.

Cela étant, l'Organisation maintient avec la Russie un dialogue politique et des lignes de communication entre militaires, auxquels viennent s'ajouter des initiatives visant à réduire les risques et à accroître la transparence.

Au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'OTAN ont réaffirmé que la nature des relations de l'Alliance avec la Russie serait subordonnée à un changement clair et constructif dans les actions de ce pays – une évolution démontrant le respect par ce dernier du droit international et de ses obligations et responsabilités internationales.

L'Alliance maintient une position ferme, fondée sur **une double approche, combinant, d'une part, une posture de dissuasion et de défense solide, et, d'autre part, un dialogue périodique, ciblé et substantiel**, mené sur la base de la réciprocité au sein du Conseil OTAN-Russie. Ce dialogue est important pour ce qui est d'éviter les malentendus, les erreurs d'appréciation ou les escalades involontaires, ainsi que d'accroître la transparence et la prévisibilité.

En 2017, le Conseil OTAN-Russie s'est réuni trois fois : en mars, en juillet et en octobre. Lors de chacune de ces réunions, il a évoqué les sujets suivants : le conflit en Ukraine et alentour – y compris la nécessité de mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk –, les questions relatives aux activités militaires, à la transparence et à la réduction des risques, ainsi que l'état de la sécurité en Afghanistan et la menace terroriste régionale.

L'OTAN a poursuivi le dialogue avec la Russie sur la sécurité aérienne dans la région de la mer Baltique. Avec l'accroissement des activités aériennes qu'a connu cette région ces dernières années, il est de plus en plus important de renforcer la prévisibilité et la transparence afin d'éviter les incidents et les accidents, ainsi que les escalades involontaires. En 2016, l'Équipe de projet Mer Baltique de l'Organisation de l'aviation civile internationale a fait un exposé sur ce thème important au Conseil OTAN-Russie. Par la suite, un groupe d'experts sur la sécurité aérienne dans la région de la mer Baltique a été créé et placé sous la direction de la Finlande, avec pour objectif de poursuivre les travaux de l'Équipe de projet Mer Baltique. Le groupe d'experts – composé, entre autres, d'Alliés et de pays partenaires situés dans la région, ainsi que de la Fédération de Russie et de l'OTAN – a établi des recommandations et des orientations concernant la gestion et la résolution des situations de proximité aérienne entre tous types d'aéronefs, civils et militaires, en temps de paix. Ces recommandations, auxquelles souscrivent les Alliés, ont été publiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale en décembre 2017.

En 2017, l'OTAN et la Russie ont commencé à présenter dans le cadre du COR des exposés réciproques sur les exercices à venir. Cet échange est susceptible de contribuer à une plus grande prévisibilité et à une réduction des risques dans la zone euro-atlantique. Toutefois, ces exposés, présentés à titre volontaire, ne sauraient se substituer aux mesures de transparence obligatoires prévues dans le Document de Vienne.

Le secrétaire général a rencontré le ministre russe des Affaires étrangères en février, en mai et en septembre. Par ailleurs, la secrétaire générale déléguée a, tout au long de l'année, entretenu un contact régulier avec le chef de la mission de Russie auprès de l'OTAN ainsi qu'avec d'autres représentants de ce pays. De leur côté, les responsables militaires de l'OTAN ont continué à communiquer directement avec leurs homologues russes.

Des soldats allemands mettent en pratique des mesures anticontamination chimique, biologique, radiologique et nucléaire pendant l'exercice Summer Shield, Lettonie, avril 2017

Maîtrise des armements, désarmement, non-prolifération et défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique

L'OTAN maintient **un engagement de longue date en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération**, qu'elle considère comme des moyens importants de renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde. L'Alliance offre à ses membres une enceinte de consultation et de prise de décision essentielle, qui leur permet de débattre de cette question et de définir un programme en la matière.

En 2017, l'OTAN a progressé dans les discussions entre Alliés sur la politique de maîtrise des armements et sa mise en œuvre, sur la meilleure manière de défendre la population, le territoire et les forces des pays de l'OTAN contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et les armes de destruction massive (ADM).

Armes de destruction massive et menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

L'OTAN travaille avec les Alliés, les partenaires et d'autres organisations internationales afin de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et d'assurer la défense contre les menaces CBRN.

L'OTAN dispose d'une force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN, mise en place pour exécuter la gamme complète des missions de défense CBRN. Les Alliés assurent à tour de rôle la direction de cette force pour une durée d'un an. En 2017, les fonctions de pays chef de file ont été

assurées par la République tchèque, qui par ailleurs accueille, à Vyškov, le Centre d'excellence de l'OTAN pour la défense CBRN.

Ci-après un aperçu des principales activités menées en 2017.

- L'OTAN a poursuivi son action en faveur du renforcement capacitaire des pays membres et des pays partenaires dans le domaine de la défense CBRN. Par exemple, l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) a organisé 16 stages différents sur la défense CBRN et sur la non-prolifération au cours de l'année.
- En mai 2017, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé le concept fonctionnel de neutralisation des ADM, document qui offre à l'OTAN un cadre pour le développement d'une capacité crédible et cohérente de neutralisation des ADM, décrit les capacités nécessaires et expose les différentes manières d'appréhender la neutralisation des ADM en tant que tâche opérationnelle.
- Toujours en mai, l'OTAN a tenu à Helsinki (Finlande) sa conférence annuelle sur les ADM et les agents CBRN. Cette rencontre a réuni plus d'une centaine de participants venus de 46 pays, ainsi que des représentants de haut niveau de l'ONU, de l'UE, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- L'OTAN a continué d'élaborer des recommandations à l'appui de la prévention de la prolifération des ADM, de la défense contre les menaces CBRN et du renforcement de la sécurité des populations des pays de l'Alliance face à différentes menaces étatiques ou non étatiques.

Dissuasion nucléaire

Depuis plus de 70 ans, la dissuasion nucléaire contribue grandement à la paix et à la stabilité en Europe et au-delà, et elle se trouve au cœur de la posture de l'OTAN. Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont déclaré que la dissuasion nucléaire tenait une place centrale dans la posture de dissuasion de l'Alliance et que son objectif spécifique était de préserver la paix, de prévenir les actions coercitives et de décourager toute agression. Aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

Dans le même temps, l'Alliance est déterminée à créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, de façon conforme au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, par étapes et d'une manière vérifiable.

L'OTAN est préoccupée par la menace de la prolifération nucléaire, et elle condamne fermement les essais de missiles et les essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. Le comportement déstabilisateur de la Corée du Nord met en péril la paix et la sécurité internationales, et l'Alliance exhorte ce pays à renoncer de façon complète, vérifiable et irréversible aux armes nucléaires et à ses programmes nucléaires et balistiques. L'OTAN appelle également la Corée du Nord à respecter ses obligations internationales et à renouveler son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les Alliés restent résolument attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité demeure la clef de voûte du régime mondial de non-prolifération nucléaire et de garanties, et la base des efforts mondiaux de désarmement.

L'Alliance est également consciente de l'importance que revêt le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire pour la sécurité euro-atlantique. Ce traité contribue à la stabilité stratégique et réduit le risque d'erreur d'interprétation pouvant entraîner un conflit. Résolument en faveur du maintien du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, l'Alliance est convaincue que ce traité, qui a marqué une étape décisive dans la maîtrise des armements, doit être rigoureusement respecté. En décembre 2017, l'OTAN a constaté que les États-Unis se conformaient aux obligations qui sont les leurs en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et qu'ils étaient déterminés à appliquer ce traité. Les Alliés se sont par ailleurs félicités des efforts que les États-Unis continuaient de déployer pour dialoguer avec la Russie afin de répondre aux préoccupations concernant le respect du Traité par cette dernière.

Un technicien des forces aériennes norvégiennes creuse autour de ce qu'il pense être un engin explosif improvisé pendant l'exercice Northern Challenge 2017, Islande, novembre 2017

Armes légères et de petit calibre et lutte contre les mines

La circulation illicite d'armes légères et de petit calibre et la prolifération illicite de telles armes sont lourdes de conséquences sur la sécurité humaine : elles prolongent les conflits, favorisent la criminalité transnationale et tuent des civils innocents. En outre, ces armes continuent d'avoir des effets après la fin des hostilités. La prolifération des armes légères et de petit calibre peut faire échouer une transition postconflit et durement éprouver la capacité d'une société à se relever. Ainsi, les restes explosifs de guerre comme les mines antipersonnel ou les engins explosifs improvisés tuent et mutilent longtemps après la fin des hostilités, et ils empêchent d'accéder à des terres arables ou de se déplacer en sécurité. La prolifération des armes de petit calibre, quant à elle, peut nuire au développement socio-économique sur le long terme, et ainsi compromettre la sécurité régionale ou nationale.

L'OTAN s'investit considérablement dans l'action internationale menée pour lutter contre ces phénomènes. Depuis 2000, l'Alliance agit en Europe, en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, **faisant de l'OTAN une des organisations qui œuvrent le plus à la démilitarisation dans le monde**.

Au fil des ans, l'OTAN a formé des milliers de spécialistes des munitions. Dans la seule année 2017, l'OTAN a offert une vingtaine de stages sur les armes de petit calibre, la maîtrise des armements, la défense CBRN et la non-prolifération à l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne). Des experts de l'OTAN ont aussi prêté leur concours à de nombreux autres stages, proposés par des centres d'excellence de l'OTAN ou par des centres de formation affiliés se trouvant dans des pays de l'Alliance ou des pays partenaires.

L'OTAN a mené plusieurs projets axés sur les armes légères et de petit calibre en 2017. Par exemple, elle a dispensé en Europe du Sud-Est et en Afrique du Nord une formation à la sécurité axée sur les armes de petit calibre et les munitions. Elle a également établi des lignes directrices pour la prise en compte, dans les activités ayant trait aux armes légères et de petit calibre, à la lutte contre les mines et à la maîtrise des armements, des considérations liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Les informations sur tous les projets menés par l'OTAN concernant ces problématiques sont accessibles au public[2], ce qui contribue à améliorer la coordination.

Par toutes ces activités, l'Alliance contribue à l'instauration d'un environnement de sécurité plus stable, développe la coopération avec les pays partenaires et renforce la sécurité nationale, régionale et mondiale.

2 https://salw.hq.nato.int/.

INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ

Pour s'acquitter de toutes ses tâches, l'Alliance doit pouvoir disposer des capacités et des outils dont elle a besoin. Cela requiert des investissements appropriés dans la défense, auxquels les 29 Alliés contribuent de manière équitable.

Les pays membres de l'OTAN doivent investir dans le développement, l'acquisition et le maintien en condition des capacités dont l'Alliance a besoin pour remplir sa fonction première, à savoir défendre près d'un milliard de citoyens en Europe et en Amérique du Nord. L'Alliance attache une grande importance au travail qu'elle fait actuellement pour parvenir à un meilleur équilibre et à un partage plus équitable des charges dans les trois domaines suivants : dépenses de défense, investissements dans les capacités et contributions aux opérations, missions et activités de l'OTAN.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont pris un engagement en matière d'investissements de défense qui exige de tous les Alliés qui ne se conforment pas déjà à la **directive OTAN recommandant un niveau minimum de dépenses de défense de 2 % du produit intérieur brut (PIB)** qu'ils cessent de réduire leurs budgets de défense, qu'ils augmentent graduellement leurs dépenses de défense, et qu'ils cherchent à se rapprocher dans les dix années à venir des 2 % recommandés. Les Alliés sont également convenus de chercher, dans les mêmes délais, à **porter à 20 % ou plus la part de leurs dépenses de défense annuelles consacrée à l'acquisition de nouveaux équipements majeurs**, y compris la recherche et développement y afférente.

Depuis, les Alliés ont accompli d'importants progrès vers la réalisation de ces objectifs. Après avoir diminué pendant des années, les dépenses de défense ont eu tendance à augmenter ces trois dernières années[3].

En 2017, cette tendance s'est poursuivie, les pays européens de l'Alliance et le Canada ayant accru leurs dépenses de défense de près de 5 %. De nombreux Alliés ont mis en place des plans visant à atteindre ce seuil d'ici à 2024, et ont déjà commencé à se rapprocher de l'objectif. En valeur réelle, les dépenses de défense des pays européens de l'Alliance et du Canada se sont accrues de 4,87 % entre 2016 et 2017, l'augmentation totale pour la période 2015-2017, par rapport au niveau de 2014, atteignant 46 milliards de dollars.

En 2017, le PIB des États-Unis représentait 51,1 % du PIB des Alliés tandis que la part des États-Unis dans le total des dépenses de défense des Alliés était de 71,7 %. Parallèlement, les pays européens de l'Alliance et le Canada ont accru leurs dépenses de défense, ce qui va dans le sens d'un rééquilibrage.

S'agissant de l'engagement de consacrer 20 % ou plus des dépenses de défense à l'acquisition de nouvelles capacités majeures, des progrès ont également été observés en 2017. Ainsi, **dans 26 pays de l'OTAN, les dépenses en valeur réelle** pour ce type d'équipements ont été supérieures à celles de 2016. Et le nombre d'Alliés à atteindre l'objectif des 20 % est passé à **douze en 2017**.

3 Pour tous les graphiques figurant dans le présent chapitre, il convient de noter que l'Islande n'a pas de forces armées.

Note : Les chiffres étant arrondis, les pourcentages totaux peuvent différer de la somme de leurs composantes.

Part du PIB de l'Alliance 2017

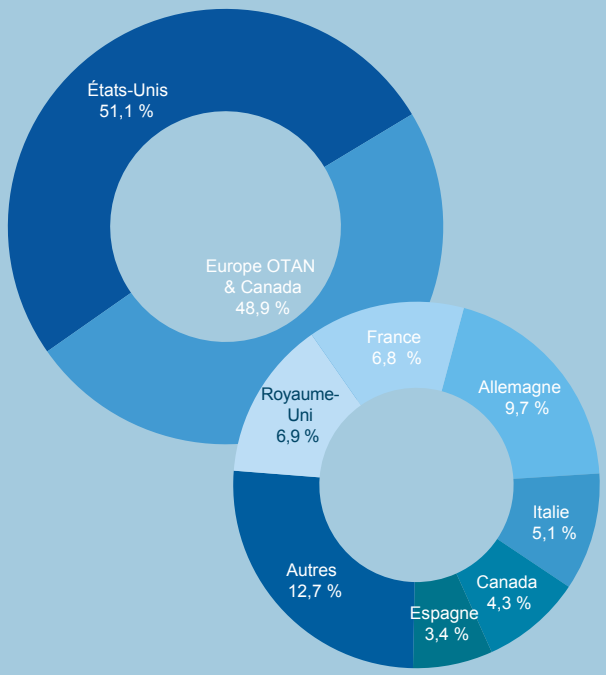

Sur la base des prix et taux de change courants.
Les chiffres pour 2017 sont des estimations.

Part des dépenses de défense de l'Alliance 2017

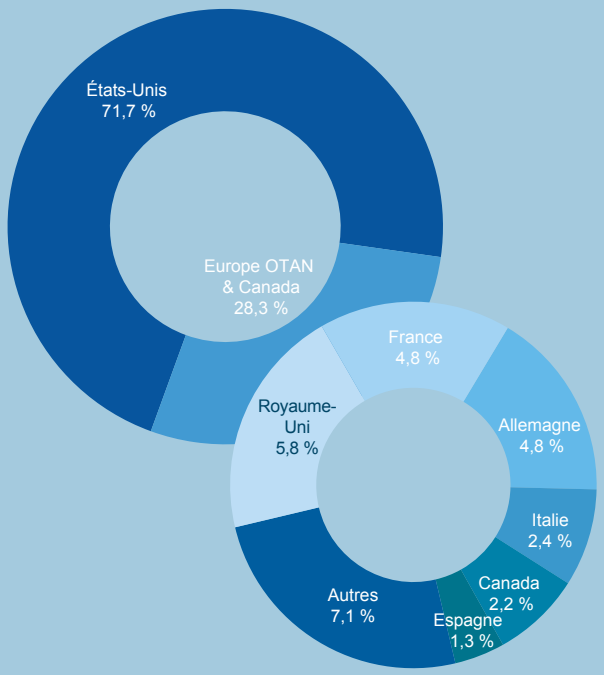

Sur la base des prix et taux de change courants.
Les chiffres pour 2017 sont des estimations.

Europe OTAN et Canada - Dépenses de défense (variation annuelle réelle en %)

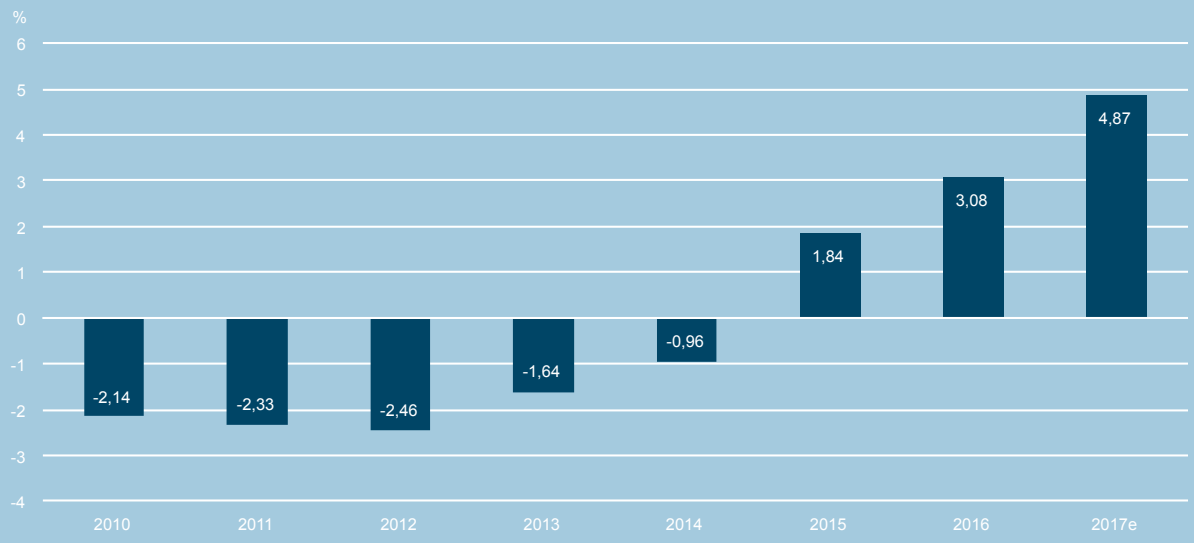

Par rapport au niveau de 2014, la hausse totale des dépenses de défense sur la période 2015-2017 a atteint 46 milliards de dollars.
Sur la base des prix et taux de change constants de 2010. Les chiffres pour 2017 sont des estimations.

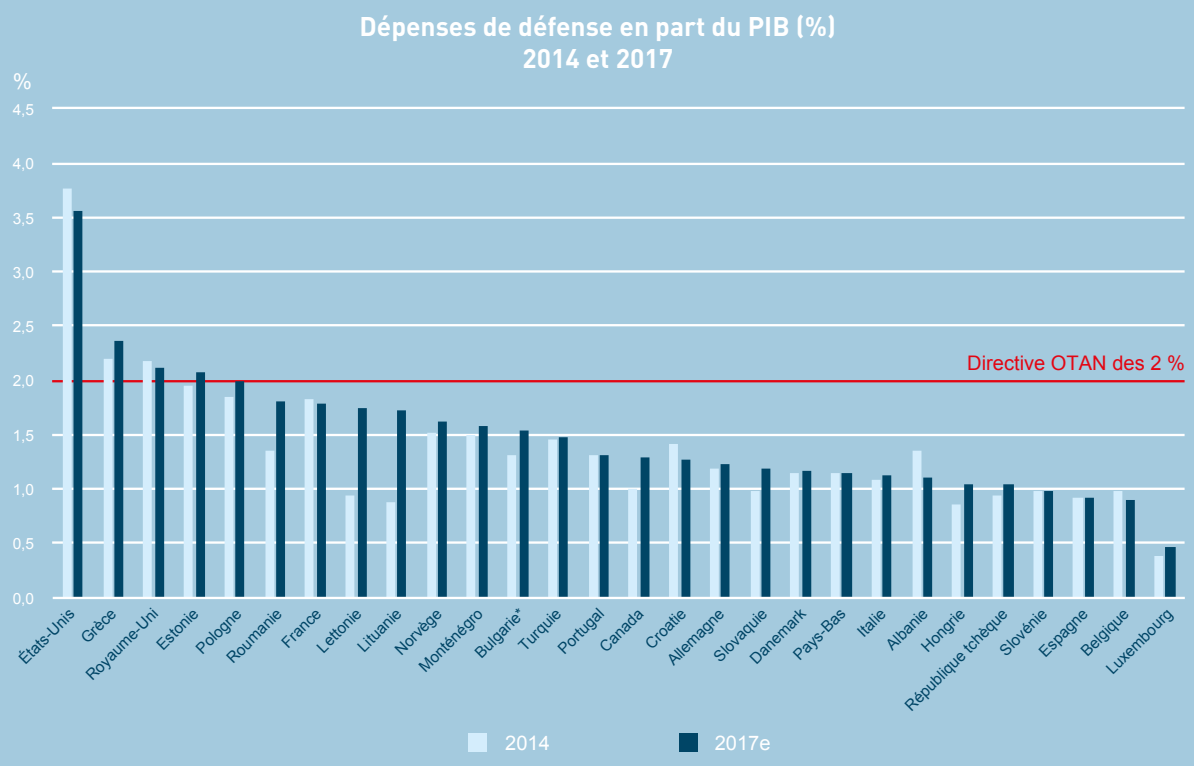

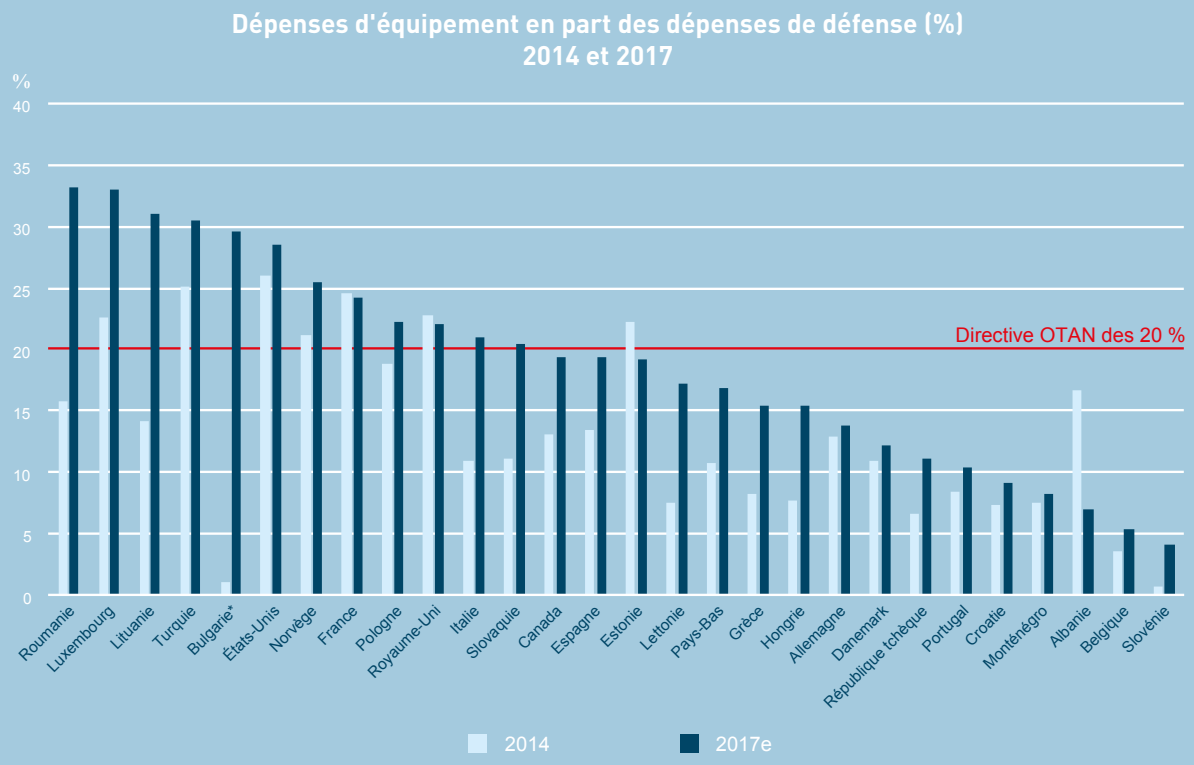

Sur la base des prix et taux de change constants de 2010. Les chiffres pour 2017 sont des estimations.
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

Par ailleurs, en juin 2017, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont adopté un **paquet d'objectifs capacitaires** dans le cadre du processus OTAN de planification de défense. Il s'agit de domaines dans lesquels l'OTAN cherche à améliorer ses capacités, telles que la mise à disposition d'équipements plus lourds et davantage dans le haut du spectre ou le déploiement de forces sur préavis encore plus court. Ces objectifs doivent permettre à l'OTAN de disposer des capacités et des forces nécessaires pour atteindre la finalité qui est la sienne, à savoir sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres. Plus de 98 % des forces et des capacités requises, soit plus de 9 000 éléments différents (unités, navires ou encore aéronefs), vont être mises à disposition ou développées par les Alliés dans les années à venir.

Les défis à relever par l'Alliance en matière de sécurité étant nombreux et complexes, il est essentiel de continuer d'investir dans la défense. Grâce aux avancées réalisées ces dernières années, l'Alliance dispose de nombreux atouts pour faire face à l'environnement de sécurité actuel. Il importe toutefois de poursuivre sur cette voie dans les années à venir.

Mise en relation des dépenses de défense en part du PIB et des dépenses d'équipement en part des dépenses de défense 2017

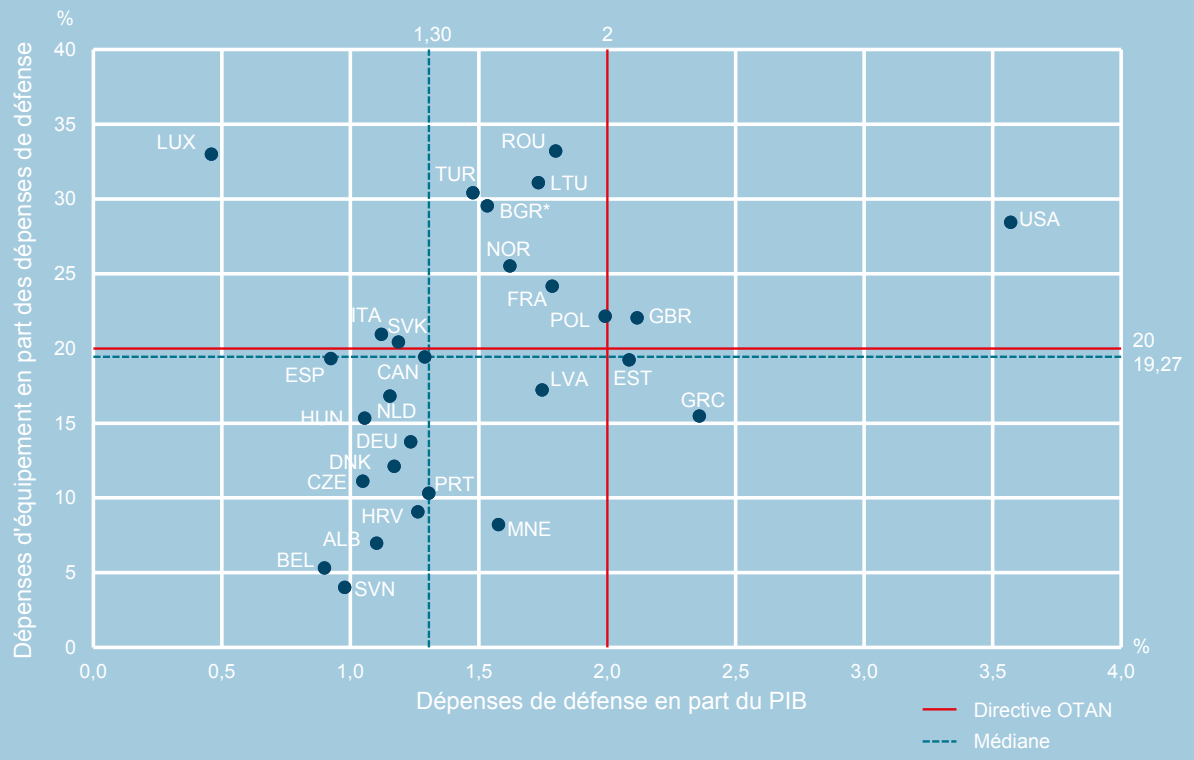

Note : Les chiffres pour 2017 sont des estimations.
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

MODERNISER L'OTAN

L'un des principaux points forts de l'OTAN réside dans sa capacité à s'adapter à l'évolution de l'environnement de sécurité, ce qu'elle a fait à maintes reprises depuis sa création en 1949. En 2017, l'Alliance a continué de se moderniser et d'innover afin de répondre aux défis d'un environnement de sécurité plus complexe.

Une année sous le signe de l'adaptation

L'OTAN s'adapte à un environnement de sécurité nouveau et exigeant, en renforçant son niveau de préparation et sa capacité à faire face à tout type de menaces. Au sommet de Varsovie, tenu en 2016, le secrétaire général a présenté sa vision d'une OTAN cherchant à renforcer sa cohésion, sa flexibilité et son efficience. En 2017, l'OTAN a continué de progresser sur la voie de l'adaptation politique, militaire et institutionnelle, ce qui a permis à l'Alliance de rester apte à remplir ses missions.

Depuis 2014, et surtout suite à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, l'Alliance recentre son attention sur la défense collective, ce qui a des répercussions considérables sur la structure de commandement de l'OTAN.

La **structure de commandement de l'OTAN**, responsable du commandement et du contrôle des opérations interarmées de l'Alliance, est l'épine dorsale de l'Alliance. Tout au long de l'histoire de l'OTAN, elle a été adaptée de manière à refléter l'évolution de l'environnement de sécurité.

Aujourd'hui, si l'OTAN veut, comme elle s'y est engagée, renforcer sa posture de dissuasion et de défense et, dans le même temps, projeter la stabilité et lutter contre le terrorisme, elle doit impérativement adapter une fois de plus sa structure de commandement militaire. Dans ce contexte, et à la lumière des décisions prises par les dirigeants des pays de l'Alliance au sommet de Varsovie en 2016, la structure de commandement de l'OTAN est en cours d'adaptation et de modernisation. En novembre 2017, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont marqué leur accord de principe concernant une architecture générale conçue pour l'adaptation de la structure de commandement de l'OTAN. Conformément au schéma directeur proposé, l'OTAN mettra en place un commandement pour l'Atlantique, chargé de la sécurité des lignes de communication entre l'Amérique du Nord et l'Europe, et un nouveau commandement chargé de la mobilité et du maintien en puissance des forces en Europe. Par ailleurs, la structure de commandement adaptée tiendra davantage compte de certains domaines, comme le cyber ou la logistique.

L'Alliance continue également de moderniser ses structures et ses méthodes de travail pour plus d'efficacité et d'efficience. Au sommet de Varsovie, l'OTAN a décidé d'améliorer la gouvernance des capacités militaires financées collectivement par les pays membres. En 2017, elle a bien avancé sur cette voie, notamment en prenant des mesures visant à répondre plus rapidement aux besoins des commandants militaires concernant les capacités que l'Alliance possède ou exploite. Par ailleurs, l'OTAN modernise sa façon de travailler et procède à la plus grande mise à niveau qu'elle ait jamais connue en matière de technologies de l'information et de la communication.

Toujours en 2017, l'OTAN a lancé d'importants travaux pour faire le point sur la cohérence générale de sa posture de dissuasion et de défense, notamment en ce qui concerne les capacités, les exercices et les plans dans tous les domaines, l'objectif étant de mieux coordonner toutes les activités de l'OTAN.

La secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Mme Rose Gottemoeller, et les ministres de la Défense de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne et de la Turquie, à la signature de la lettre d'intention sur les aéronefs maritimes multimissions, Bruxelles, juillet 2017

Renforcer les capacités

Afin que l'OTAN assume toutes ses responsabilités et assure un partage équitable des charges à l'échelle de l'Alliance, il est essentiel que les Alliés honorent l'engagement en matière d'investissements de défense qu'ils ont pris en 2014. Il est tout aussi important qu'ils investissent dans les bonnes capacités. Pour accomplir ses missions et ses tâches, **l'Alliance a besoin d'équipements de pointe interopérables d'un bon rapport coût-efficacité**. L'OTAN joue là un rôle important : elle aide les pays à décider des modalités de leurs investissements de défense et des domaines à privilégier en la matière. L'OTAN aide également les Alliés à définir et à développer des projets de coopération multinationale destinés à leur fournir les capacités de défense dont ils ont besoin.

En 2017, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance et des pays partenaires ont lancé trois grands projets qui contribueront au développement des capacités requises. Premièrement, un projet de création d'un commandement de composante Opérations spéciales, qui verra la mise en place, à l'échelle régionale, d'une structure multinationale devant assurer efficacement le commandement des opérations des forces spéciales. Deuxièmement, un projet d'acquisition de munitions tactiquement décisives (Terre), qui permettra aux participants d'acheter des munitions à moindre coût, d'harmoniser leurs stocks, et éventuellement de trouver des solutions de mutualisation des entrepôts pour le stockage de ces munitions. Troisièmement, un projet de fourniture d'aéronefs maritimes multimissions, qui offrira un cadre multinational pour le remplacement des flottes vieillissantes d'avions de patrouille maritime. Outre ces nouveaux projets, le nombre de pays prenant part à deux autres initiatives multinationales importantes a augmenté. Le projet de fourniture de munitions air-sol à guidage de précision est passé de 9 à 12 participants, la Finlande ayant été le premier des pays partenaires de l'OTAN à y être associé. Le nombre d'Alliés participant à l'initiative pour la mise en place d'une flotte d'avions multirôles de ravitaillement en vol a doublé, passant de deux à quatre. Ces engagements pris à l'échelon national en faveur de solutions multinationales dans des domaines capacitaires clés témoignent clairement de la solidarité qui existe au sein de l'Alliance.

Investir dans l'innovation et la technologie

Dans le monde d'aujourd'hui, il est facile pour l'Alliance de se procurer des technologies de pointe, mais il en va de même pour ses adversaires potentiels, qu'il s'agisse d'États ou d'acteurs non étatiques. En investissant dans la science et la technologie, l'OTAN parvient à améliorer et développer ses connaissances et ses capacités à l'appui des objectifs de l'Alliance.

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont déclaré que l'investissement dans l'innovation et la technologie était essentiel pour que l'Alliance puisse faire face aux défis de sécurité actuels et futurs et conserver son avance militaire et technique. C'est la raison pour laquelle l'OTAN accorde une attention accrue aux technologies de défense modernes telles que les nanotechnologies, les systèmes autonomes, l'intelligence artificielle ou encore l'informatique quantique.

Pour aider l'OTAN à réaliser ses objectifs en matière d'innovation, le Comité OTAN pour la science et la technologie a recensé 10 grands domaines présentant un intérêt pour l'Alliance, parmi lesquels le renforcement des performances humaines et la santé ainsi que les communications et les réseaux. En 2017, l'Alliance a mené des travaux dans chacun de ces domaines.

Pour promouvoir l'innovation scientifique et technologique, l'Organisation OTAN pour la science et la technologie s'appuie également sur son programme de travail collaboratif. En 2017, ce programme regroupait plus de 250 projets de recherche en coopération. Chaque projet est mené par un groupe d'au moins quatre pays qui en assurent la planification et l'exécution, grâce à des ressources qu'ils ont mises à disposition volontairement dans le but de réaliser des avancées sur un sujet d'intérêt commun.

Secteur « science et technologie » de l'OTAN
Répartition de l'activité en 2017

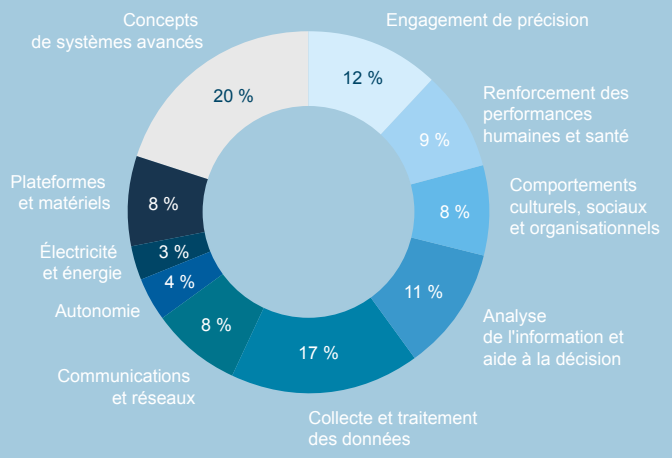

Répartition de l'activité du secteur « science et technologie » de l'OTAN entre les 10 grands domaines de travail pour 2017, y compris dans le cadre de l'Agence OTAN d'information et de communication, du programme de travail pour la défense contre le terrorisme, du Groupe consultatif industriel OTAN, de l'Organisation OTAN pour la science et la technologie, et du programme OTAN pour la science et la technologie

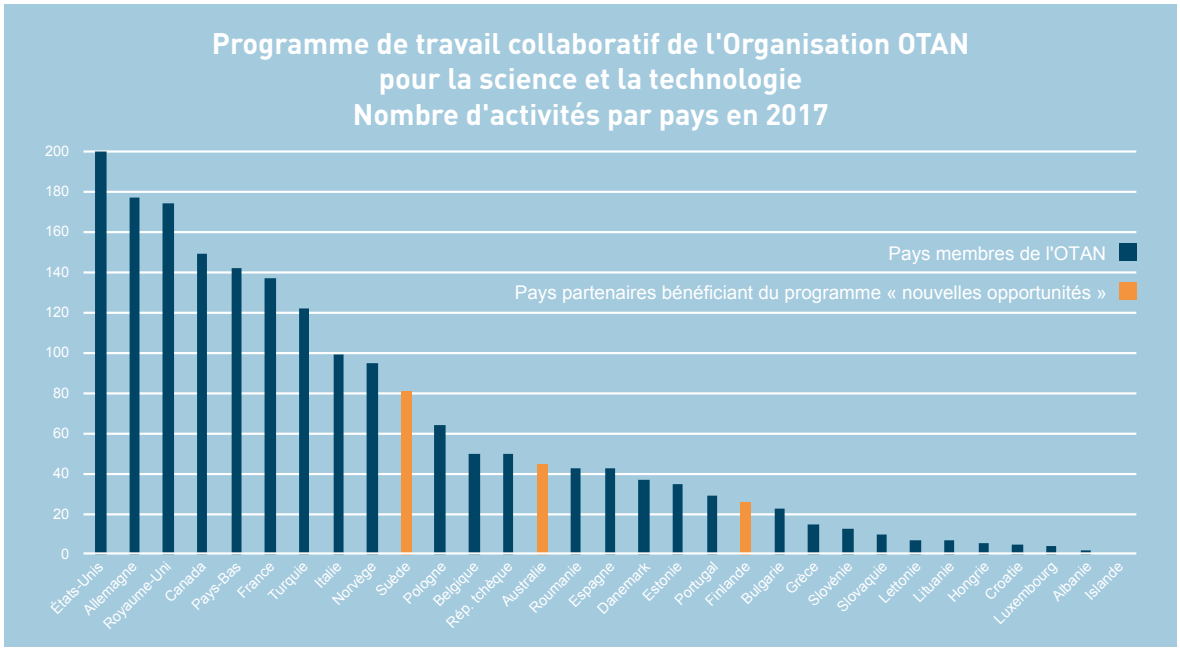

Principales activités menées en 2017 dans le domaine de l'innovation

Collaboration drone-plateforme habitée : recensement des capacités exploitables dans le cadre d'opérations combinant systèmes habités et systèmes autonomes et télécommandés.

Drones maritimes : démonstration de technologies de pointe appliquées à la lutte anti-sous-marine et à d'autres opérations en eau profonde.

Effecteurs non létaux utilisables dans la lutte contre les menaces aériennes de petite taille évoluant à faible vitesse et à basse altitude : étude des moyens non létaux de lutte contre les drones de petite taille.

Navigation dans un environnement sans accès au système mondial de navigation par satellite : recherche de solutions permettant une navigation et un positionnement fiables et précis, y compris dans des conditions défavorables.

Analytique big data : recherche de solutions permettant de traiter de très gros volumes de données et d'améliorer ainsi les performances militaires.

Technologies quantiques : analyse des risques et des opportunités associés aux applications des technologies quantiques dans les domaines des communications et des réseaux, de l'informatique et de la simulation, de la détection et de l'imagerie.

Intelligence artificielle et big data : étude des applications les plus prometteuses pour l'aide à la prise de décisions dans le domaine militaire.

Intégration d'exosquelettes sur le champ de bataille : exploration des meilleures solutions et pratiques permettant de réduire la charge du combattant et d'améliorer son efficacité.

Optimisation de la modélisation et de la simulation au profit de la capacité OTAN de téléexpertise CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) : élaboration d'un modèle des dommages résultant d'une explosion aux fins d'analyse des effets des engins explosifs improvisés chimiques.

Compatibilité des contre-mesures électroniques : optimisation de l'utilisation du spectre électromagnétique dans le cadre de la lutte contre les engins explosifs improvisés radiocommandés.

Des avions de chasse F-18 espagnols prennent le relais des Eurofighter allemands dans le cadre de la mission de police du ciel de l'OTAN dans les États baltes, base aérienne d'Ämari, Estonie, mai 2017

Vers une approche intégrée de l'aviation

L'OTAN suit une approche globale dans le domaine de l'aviation, axée sur l'ensemble des facteurs techniques, organisationnels, procéduraux et humains contribuant à l'efficacité des missions aériennes des Alliés, que celles-ci soient menées au moyen d'aéronefs pilotés ou télépilotés.

En 2017, l'OTAN a encore renforcé sa coopération avec l'UE sur certaines questions liées à l'aviation, dans le cadre de la déclaration commune sur la coopération OTAN-UE signée l'année précédente. Par exemple, en février 2017, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et de l'UE ont approuvé une nouvelle stratégie de l'aviation militaire dans le contexte du ciel unique européen. Celle-ci reflète l'avis partagé par les deux organisations au sujet de l'aviation militaire, qu'elles considèrent comme une partie intégrante de la circulation aérienne en Europe, et permet de prendre en compte et de respecter les besoins militaires dans l'espace aérien partagé.

Système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée

Le système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée constitue une capacité essentielle à la protection du territoire, des populations et des forces de l'Alliance contre toute menace aérienne ou de missile. Il joue également un rôle important dans la dissuasion et la défense de l'OTAN.

Il apporte à l'OTAN les moyens nécessaires à deux missions du temps de paix : **la police du ciel**, qui consiste à sauvegarder l'intégrité de l'espace aérien des Alliés, et **la défense antimissile balistique**, dont le but est de défendre le territoire européen de l'Alliance contre la menace croissante posée par la prolifération de missiles balistiques en provenance de l'extérieur de la zone euro-atlantique. Le programme de défense antimissile représente un investissement à long terme face à une menace à long terme et est de nature purement défensive. L'architecture de défense antimissile balistique de l'OTAN repose sur les éléments de défense antimissile balistique déployés par les États-Unis en Europe et sur les contributions nationales volontaires supplémentaires mises à disposition par des Alliés européens – notamment la Pologne, la Roumanie, l'Espagne et la Turquie –, ainsi que sur le système de commandement et de contrôle financé en commun.

Les travaux relatifs au **système de commandement et de contrôle aériens de l'OTAN** se poursuivent, le but étant de doter l'Alliance d'un système unique et intégré pour la gestion de ses opérations aériennes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone euro-atlantique. En 2017, un pays et un centre multinational d'opérations aériennes de l'OTAN ont entamé le processus de validation du logiciel du système. Une fois cette phase du projet terminée, la version définitive du logiciel opérationnel sera installée dans onze autres pays. La structure de commandement de l'OTAN est à présent en voie de déclarer la capacité opérationnelle initiale du système de commandement et de contrôle aériens en 2019, sachant que quelques centres de commandement et de contrôle utilisent déjà ce système pour les opérations.

Un officier de pont d'envol roumain, mer Noire, juillet 2017

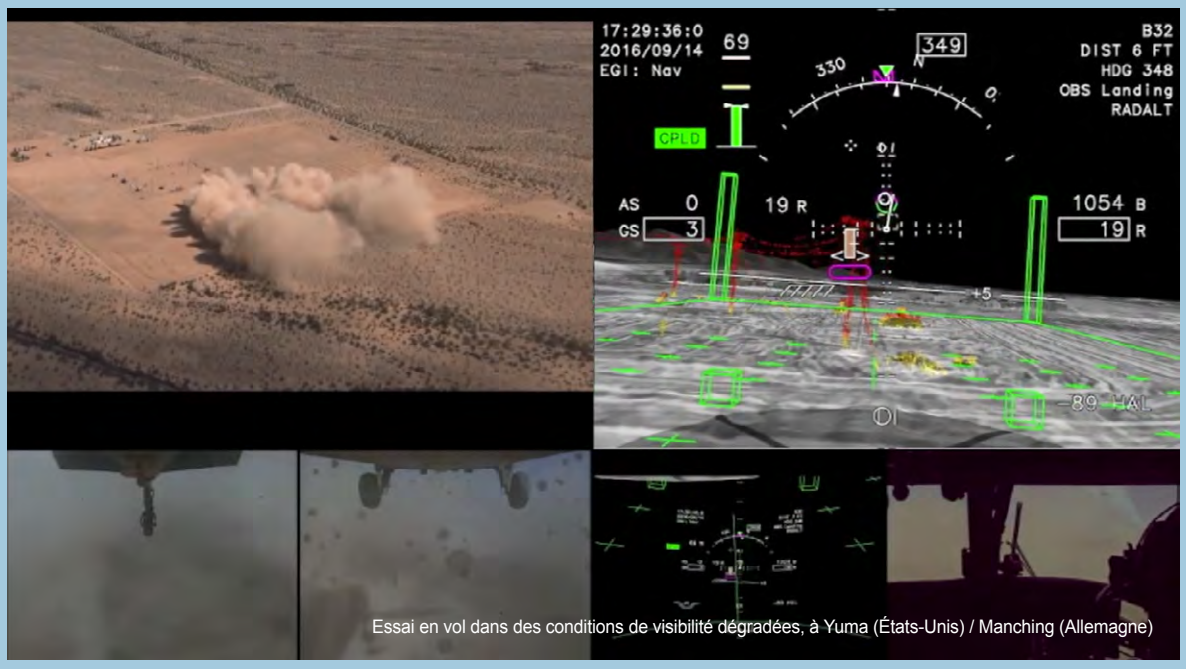

Essai en vol dans des conditions de visibilité dégradées, à Yuma (États-Unis) / Manching (Allemagne)

Giravions de nouvelle génération

Les hélicoptères jouent un rôle essentiel dans les opérations et les missions de l'OTAN. Néanmoins, dans les 10 à 15 prochaines années, les flottes d'hélicoptères de nombreux pays de l'Alliance atteindront la limite de leur durée de service. Pour les remplacer, l'OTAN a lancé une initiative portant sur **les giravions de nouvelle génération**.

Dans ce cadre, le travail d'élaboration de normes est déjà en cours au sein du Groupe OTAN sur l'armement des forces terrestres, qui coopère avec l'industrie pour faire en sorte que les spécifications requises puissent être intégrées. Les futures plateformes seront équipées de technologies de pointe, qui leur permettront de circuler dans des « conditions de visibilité dégradées » et de contrôler des systèmes sans pilote, au travers de la collaboration drone-plateforme habitée.

Qu'il soit causé par la poussière, la neige, la pluie, la fumée ou une mauvaise luminosité, le manque de visibilité provoque, directement ou indirectement, plus de la moitié des incidents impliquant des hélicoptères. Grâce aux nouvelles technologies, qui réduiront considérablement ces risques, les hélicoptères des pays de l'Alliance pourront opérer dans des environnements qui auraient autrement été inaccessibles.

Dans ce contexte, le **projet relatif aux conditions de visibilité dégradées** conduit par l'Allemagne, la Suisse et les États-Unis vise à mettre au point des outils permettant aux pilotes d'hélicoptères de naviguer en toute sécurité dans des conditions difficiles. Au cœur de ce projet : de nouvelles gammes de capteurs, l'interface homme-machine et l'autonomie. Des essais en vol ont été effectués à Yuma (États-Unis) en 2016, dans des environnements obscurcis par de la poussière (« voile brun »), ainsi qu'à Manching (Allemagne) et à Alpnach (Suisse) en 2017, dans des environnements à visibilité réduite par la neige (« voile blanc »). Il est ressorti de ces tests que les prototypes mis à l'épreuve étaient conformes aux normes et que la capacité pourrait être mise en service dans un délai de trois à cinq ans.

Avion AWACS de l'OTAN déployé dans le cadre du soutien à la coalition mondiale contre l'EIIL, août 2017

Système aéroporté de détection et de contrôle

La flotte du **système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS)** de l'OTAN est un outil précieux, offrant une capacité de commandement et de contrôle aériens, de surveillance aérienne et maritime, et de gestion du champ de bataille. Équipés d'un radar à longue portée et de capteurs passifs capables de détecter des contacts aériens et au sol à de grandes distances, qui donnent une image complète du ciel, les avions AWACS sont les « yeux de l'OTAN dans le ciel ».

Ils comptent depuis longtemps parmi les « premiers intervenants » de l'OTAN en cas de crise, et ce aux quatre coins du monde, et demeurent importants pour la présence et l'action de l'Alliance. 2017 a marqué le 35e anniversaire de la mise en service des AWACS, qui, année après année, ont été affectés à des missions dans des domaines allant de la police du ciel à la réponse aux crises, en passant par la lutte contre le terrorisme et les opérations d'évacuation. Ils ont, par exemple, été déployés aux États-Unis après les attentats terroristes du 11-Septembre, ainsi qu'en Libye et en Afghanistan à l'appui des opérations de l'OTAN, et en Turquie dans le cadre des mesures d'assurance adaptées prévues pour ce pays. Tout au long de 2017, les AWACS de l'OTAN ont mené des opérations à un rythme soutenu, prêtant main-forte à la coalition mondiale contre l'EIIL et effectuant des vols de surveillance en Europe centrale et orientale pour rassurer les populations et dissuader les agresseurs potentiels.

Bien qu'ils soient en service depuis 35 ans, les AWACS sont restés à la pointe de la technologie et en phase avec l'évolution des besoins et des réglementations grâce à de nombreux programmes de mise à niveau. À l'heure actuelle, l'OTAN met en œuvre un programme de modernisation d'envergure, qui doit permettre aux AWACS d'être mieux à même de collecter et de partager des informations. Les cockpits analogiques sont en train d'être remplacés par une technologie numérique moderne, les « cockpits tout écran », le but étant de tenir dûment compte des futures conditions de navigation et de contrôle de la circulation aérienne et de donner aux AWACS un accès élargi à l'espace aérien dans le monde entier. En outre, des systèmes utilisant le protocole IP sont actuellement mis au point et employés opérationnellement pour faciliter les communications avec d'autres moyens de commandement et de contrôle. En octobre 2017, l'OTAN a reçu son cinquième avion AWACS mis à niveau, et le reste de la flotte devrait être prêt pour décembre 2018.

Drone Global Hawk

Caractéristiques générales

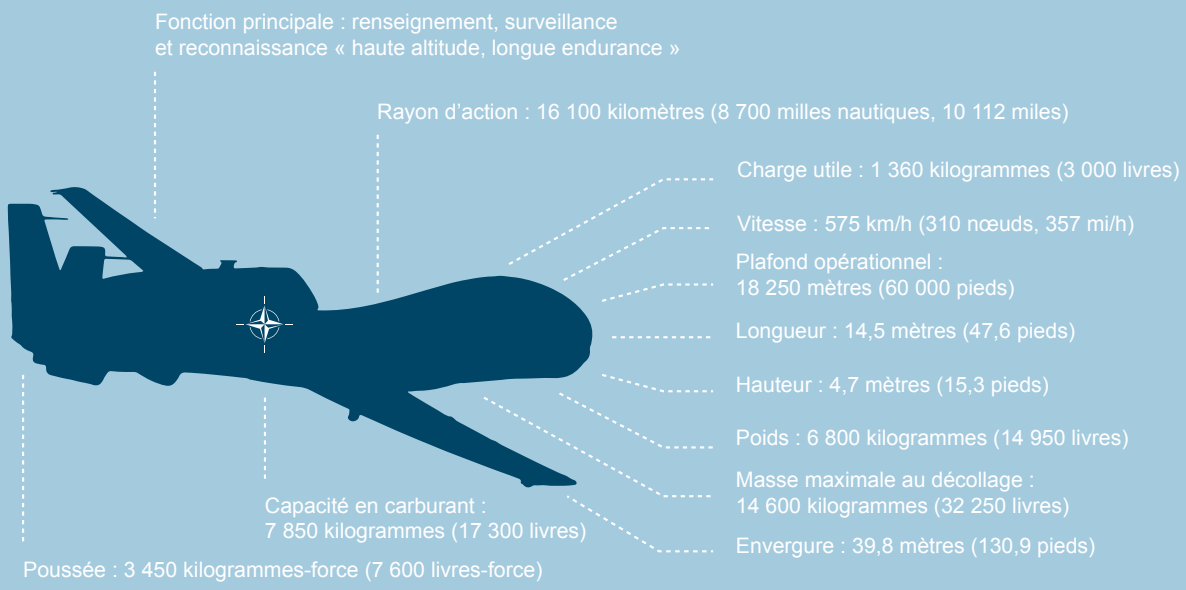

Capacité de surveillance terrestre

La **capacité alliée de surveillance terrestre** sera le premier système de renseignement, de surveillance et de reconnaissance appartenant à l'OTAN et exploité par elle. En permettant de surveiller et d'observer ce qui se passe à la surface du globe, elle offrira à l'OTAN et à ses pays membres une connaissance globale de la situation sur le terrain. À terme, la capacité alliée de surveillance terrestre permettra une surveillance de zones étendues au moyen de drones évoluant à des distances de sécurité considérables, par tout temps, de jour comme de nuit. Grâce à des capteurs radar sophistiqués, ce système sera en mesure de détecter et de suivre des cibles mobiles, et il fournira une imagerie radar des zones d'intérêt à terre comme en mer, complétant ainsi la capacité AWACS de l'OTAN. La capacité alliée de surveillance terrestre, qui emploiera cinq drones « Global Hawk », pourra fonctionner 24 heures sur 24.

En 2017, l'OTAN a réalisé des progrès supplémentaires dans le développement de la capacité alliée de surveillance terrestre, au niveau des installations au sol, des segments sol et soutien, et de la production des aéronefs. Le vol inaugural du premier drone Global Hawk de l'OTAN a eu lieu à Palmdale (Californie), en décembre 2015. En 2016 et 2017, d'autres vols d'essai ont suivi, et c'est en 2019 que ce premier drone devrait décoller des États-Unis à destination de sa nouvelle base à Sigonella (Italie).

Ce programme illustre l'importance de la coopération transatlantique, avec 15 Alliés y participant : Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et États-Unis.

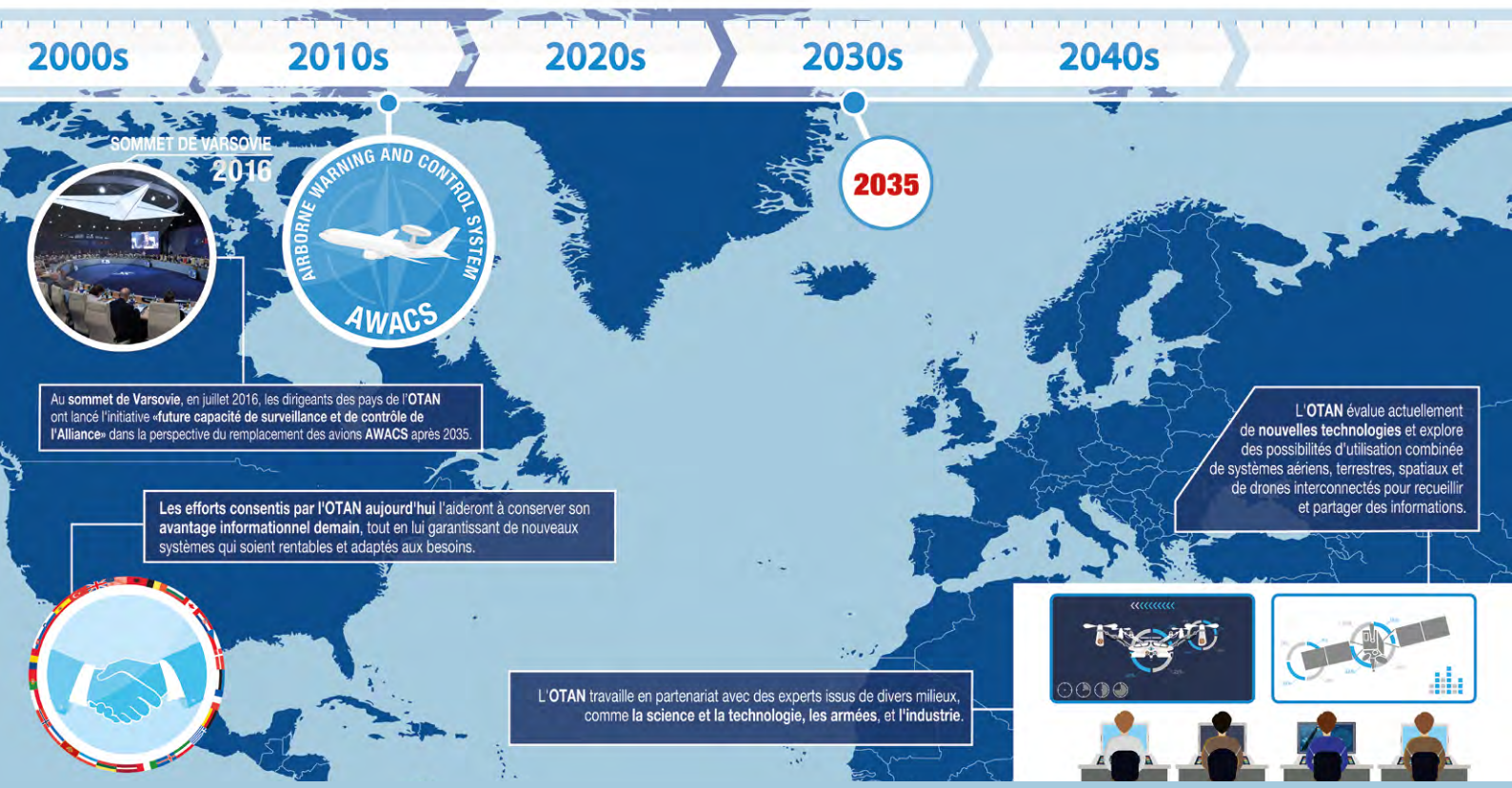

Future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance

Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, l'OTAN a lancé l'**initiative « future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance »** pour garantir que l'Alliance pourra conserver son avantage informationnel et commander les forces alliées après le retrait des AWACS aux alentours de 2035. Cette initiative va redéfinir fondamentalement la manière dont l'OTAN assurera la surveillance et commandera ses forces dans l'avenir.

En 2017, le projet de future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance est entré dans une nouvelle phase. Suite à l'accord intervenu à la réunion des ministres de la Défense de février 2017, l'OTAN a lancé le stade de conception, au cours duquel les 29 Alliés coopèrent pour préparer l'avenir après que les AWACS auront été retirés du service. En 2017, le Groupe de travail sur les solutions pour la future capacité de surveillance et de contrôle de l'Alliance, dirigé par l'Organisation OTAN pour la science et la technologie, s'est employé à élaborer des plans en ce sens en intégrant les contributions d'experts des questions de science et de technologie, des autorités militaires de l'OTAN et de l'industrie.

Cette initiative illustre comment, en se projetant dans l'avenir et en collaborant pour développer des capacités de pointe, l'Alliance peut être beaucoup plus que la somme de ses parties.

Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées

Le **renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées** jouent un rôle stratégique essentiel pour l'Alliance, garantie qu'elle dispose des informations et des données de renseignement adéquates pour prendre les bonnes décisions et mener à bien ses opérations et ses missions. Cette capacité associe des outils de surveillance et de reconnaissance utilisés pour le recueil de données à des processus de renseignement permettant d'analyser ces données, offrant ainsi une image complète de la situation qui doit éclairer les décideurs militaires et civils.

Pour surmonter les limites auxquelles l'OTAN est confrontée lorsqu'il s'agissait d'établir et de partager une image de la situation opérationnelle fondée sur des données recueillies par un grand nombre de moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées différents, l'Alliance a investi dans l'initiative de développement de la capacité JISR. Après avoir atteint sa capacité opérationnelle initiale en février 2016, l'initiative a encore progressé en 2017. L'OTAN soutient le développement de capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées en définissant des besoins militaires, en établissant des plans de mise en œuvre, en livrant de nouveaux outils et moyens, et en mettant ces capacités sur le terrain dans le cadre d'exercices. Ainsi, la contribution faite en 2017 par le Luxembourg permet de fournir aujourd'hui des serveurs de données pour le partage automatisé des informations dans un environnement de coalition. À terme, ces serveurs appartiendront à l'OTAN et seront exploités par elle.

Les initiatives à court terme en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées visent à améliorer l'interconnexion des capacités et le partage des informations – en tirant pleinement parti de la capacité alliée de surveillance terrestre et des moyens

Exercice Dynamic Monarch, Méditerranée, septembre 2017

internes de l'OTAN en la matière – et à améliorer aussi le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées dans l'ensemble de l'OTAN, y compris au sein des pays membres. Parallèlement, l'Alliance prépare Unified Vision 2018, le dernier en date d'une série d'essais d'interopérabilité technique et procédurale des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

Lutte anti-sous-marine

La **lutte anti-sous-marine** est un domaine capacitaire essentiel pour l'OTAN. Face à l'évolution de l'environnement de sécurité, l'OTAN et ses pays membres investissent pour moderniser leurs capacités, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'OTAN met encore davantage l'accent sur l'entraînement à la lutte anti-sous-marine et sur les exercices à grande échelle. Ainsi, en 2017, elle a conduit des exercices de lutte anti-sous-marine tels que Dynamic Mongoose dans l'Atlantique et Dynamic Manta en Méditerranée. Les scénarios d'entraînement pour ces exercices sont devenus plus exigeants au cours des dernières années.

L'Alliance améliore également la manière dont elle développe les technologies et les capacités correspondantes. Citons par exemple les travaux menés en collaboration sur un futur aéronef maritime multimissions et regroupant plusieurs Alliés qui cherchent à développer des solutions pour répondre à leurs besoins en matière de lutte anti-sous-marine aéroportée et de surveillance maritime, l'initiative multinationale sur les drones maritimes, et le projet visant à optimiser la mise en réseau des capteurs sous-marins de nouvelle génération par des communications numériques.

Collaborer avec l'industrie

L'**OTAN fait appel à l'industrie pour produire des capacités innovantes, interopérables et abordables.** C'est pourquoi le renforcement de la coopération transatlantique dans l'industrie de défense reste essentiel pour l'Alliance.

Dans leur déclaration commune de 2016 sur la coopération, l'OTAN et l'Union européenne ont souligné la nécessité de « favoriser une industrie de défense plus solide, davantage de recherche en matière de défense ainsi que la coopération industrielle au sein de l'Europe et entre les deux rives de l'Atlantique ». Dans le cadre du plan de mise en œuvre, l'OTAN a intensifié son dialogue avec l'Agence européenne de défense et la Commission européenne, avec lesquelles elle collabore pour déterminer comment bâtir une industrie de défense plus forte en Europe tout en faisant progresser la coopération transatlantique.

L'OTAN développe également des relations avec des entreprises de défense non traditionnelles, en particulier dans les domaines de la logistique et de la résilience, de la mise en réseau, des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées, de l'intelligence artificielle et de l'informatique cognitive, notamment au travers d'une série d'initiatives de haut niveau comme le Forum OTAN-Industrie.

Le **Groupe consultatif industriel OTAN**, qui relève de la Conférence des directeurs nationaux des armements, est un instrument sans équivalent lorsqu'il s'agit de solliciter des avis de l'industrie. Ce groupe permet en effet à l'OTAN d'avoir accès à quelque 5 000 entreprises, dont 80 % sont des PME. En 2017, le groupe a réuni près de 500 membres de l'industrie, qui ont coopéré sur des priorités essentielles pour la planification de défense telles que la défense aérienne et antimissile intégrée, la défense aérienne basée au sol, l'aéronef maritime multimissions et l'impact du big data sur les opérations de l'OTAN.

Exercice Iron Wolf, Lituanie, juin 2017

L'Alliance et les exercices

L'organisation régulière d'exercices militaires permet à l'Alliance d'être prête et apte à répondre à toute menace. **Les exercices sont essentiels pour ce qui est de tester les processus de prise de décision, les systèmes et les tactiques de l'Alliance**, et de s'assurer que l'OTAN et ses partenaires sont capables de coopérer efficacement et que leurs forces sont interopérables. Les exercices jouent également un rôle important dans la posture globale de dissuasion de l'OTAN dans la mesure où ils aident l'Alliance à développer de nouvelles capacités et à faire la preuve de sa crédibilité face à un adversaire potentiel.

L'OTAN mettant un point d'honneur à respecter ses obligations internationales en matière de transparence et de prévisibilité, le calendrier des exercices est publié plusieurs mois à l'avance sur son site web[4]. Les pays membres de l'OTAN respectent strictement leurs engagements concernant la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, et ils vont même régulièrement au-delà, en offrant par exemple des possibilités d'observation aux organisations internationales et aux pays non membres. Par ailleurs, dans le même esprit, ils annoncent souvent à l'avance les exercices de faible envergure qui se situent en deçà du seuil de notification fixé par le Document de Vienne relatif à la transparence militaire.

En 2017, **l'OTAN a réalisé 108 exercices**, dont la portée, la durée et la forme ont varié, allant d'exercices de tir réel faisant intervenir des milliers de militaires et des matériels lourds à des exercices de poste de commandement – visant à tester les communications au sein des QG participants et entre eux –, en passant par des exercices sur cartes. En 2017, plus de la moitié des exercices de l'OTAN ont été ouverts aux partenaires, et des organisations internationales, y compris l'UE, ont également été invitées à assister à des exercices en qualité d'observateur ou à y participer activement. En outre, l'OTAN a été associée à 181 exercices nationaux, une manière efficace de garantir un lien entre les forces de l'OTAN et de permettre à celles-ci de s'entraîner à travailler ensemble.

4 https://shape.nato.int/nato-exercises.

Exercice Northern Challenge, Islande, octobre 2017

Exercice de gestion de crise 2017

L'**exercice de gestion de crise** (CMX), une activité d'envergure organisée tous les ans par l'OTAN, sert à garantir que l'Alliance est prête à répondre aux menaces pesant sur sa sécurité. L'édition de 2017 avait pour but de tester l'aptitude de l'Organisation à réagir rapidement à un scénario de défense collective fictif mais réaliste, comportant des défis liés à l'emploi de méthodes de guerre hybride. L'exercice, qui a permis d'évaluer l'efficacité et la souplesse des processus internes et des procédures de consultation et de prise de décision de l'OTAN, a mobilisé les services concernés dans les capitales, le siège de l'OTAN (délégations et missions militaires des Alliés, Conseil de l'Atlantique Nord et comités subordonnés), et les commandements stratégiques de l'OTAN. La Finlande et la Suède, pays partenaires, y ont également participé. À l'instar des éditions précédentes, il n'y a eu aucun déploiement de forces.

Par ailleurs, le CMX 17 a permis de mettre en œuvre, pour la première fois, le concept de conduite d'exercices parallèles et coordonnés entre l'OTAN et l'UE, comme convenu dans la déclaration commune sur la coopération OTAN-UE, signée à Varsovie en 2016. En conduisant en parallèle deux exercices distincts, les services de l'OTAN et de l'UE ont mis à l'épreuve leurs procédures respectives de communication et de partage de l'information, au cours d'un scénario de crise fictif se déroulant dans un environnement hybride.

Principaux exercices multinationaux OTAN et alliés en 2017

DESCRIPTION	DATE	LIEU
SEA SHIELD Exercice multinational dirigé par la Roumanie, visant à favoriser l'interopérabilité en milieu maritime. Y ont participé environ 2 800 militaires des pays suivants : Bulgarie, Canada, Grèce, Roumanie, Espagne, Turquie, États-Unis et Ukraine.	1er – 10 févr.	Mer Noire
DYNAMIC GUARD Exercice multinational de défense aérienne, axé sur la guerre électronique et la défense contre les missiles antinavires et conduit par les Groupes maritimes permanents OTAN dans l'Atlantique septentrional et en Méditerranée.	6 – 12 févr. 4 – 10 sept.	Norvège Mer Méditerranée
DYNAMIC MANTA Exercice maritime OTAN organisé tous les ans, dont le but est de tester les capacités de lutte anti-sous-marine. Y ont participé plus de 5 000 marins des pays suivants : France, Allemagne, Grèce, Italie, Espagne, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis.	13 – 25 mars	Mer Ionienne
TRIDENT JAGUAR Exercice de poste de commandement assisté par ordinateur, ayant fait intervenir le corps germano-néerlandais ainsi que la République tchèque et la Lituanie. Son objectif était de simuler la planification et la conduite d'une opération interarmées de petite envergure à dominante terrestre, sur la base d'un scénario fictif.	28 mars – 6 avr.	Norvège
SABER STRIKE 17 Exercice d'entraînement existant de longue date, dirigé par les forces terrestres américaines en Europe. Son but est de faciliter la coopération entre l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, les États-Unis, et d'autres Alliés et pays partenaires. Y ont participé quelque 11 000 militaires et 20 pays : Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Royaume-Uni, États-Unis, ainsi que la Finlande, pays partenaire.	28 mai – 24 juin	Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne
BALTOPS 17 Cet exercice multinational dirigé par les États-Unis visait à améliorer l'interopérabilité avec les pays partenaires de la région en milieu maritime, aérien ou terrestre. Y ont participé quelque 4 000 soldats des pays suivants : Belgique, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Royaume-Uni et États-Unis, et, pour les pays partenaires, Finlande et Suède.	1er – 16 juin	Mer Baltique
IRON WOLF La France, l'Allemagne, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne et les États-Unis ont participé à cet exercice d'entraînement terrestre dirigé par la Lituanie, qui a mobilisé près de 5 000 soldats.	11 – 25 juin	Lituanie
DYNAMIC MONGOOSE Exercice annuel de lutte anti-sous-marine dirigé par l'OTAN, il a fait intervenir des forces navales et aériennes du Canada, de la France, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que du pays hôte, la Norvège. Neuf bâtiments de surface, quatre sous-marins et quatre avions de patrouille maritime ont été mobilisés.	26 juin – 8 juil.	Mer du Nord
NOBLE JUMP II 17 Les séries d'exercices Jump ont pour but de tester la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation de la Force de réaction de l'OTAN, ainsi que les éléments fondamentaux du plan d'action « réactivité » de l'OTAN. La Bulgarie, la Grèce et la Roumanie étaient les pays hôtes de l'exercice Noble Jump 2017, qui a mobilisé plus de 5 000 soldats, et auquel ont participé, par la mise à disposition de soldats et d'équipements, les pays suivants : Albanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis.	29 mai – 22 juin	Roumanie

SEA BREEZE Exercice multinational dirigé par les États-Unis, destiné à accroître l'interopérabilité entre les pays participants ainsi que leur souplesse en milieu aérien, terrestre ou maritime. Y ont participé plus de 1 000 soldats des pays suivants : Belgique, Bulgarie, Canada, France, Allemagne, Géorgie, Grèce, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et États-Unis.	10 – 22 juil.	Mer Noire
TRIDENT JOUST Exercice multinational parrainé par le Commandement allié Transformation et servant de formation complémentaire pour la Force de réaction de l'OTAN. Y ont participé environ 2 500 militaires, notamment des personnels multinationaux du Quartier général du Commandement allié de forces interarmées de Naples et de pays partenaires.	11 – 20 sept.	Pologne
BRILLIANT ARROW Exercice OTAN ayant pour objectif de mettre à l'épreuve les opérations aériennes de la Force de réaction de l'OTAN. Parmi les pays membres de l'OTAN, l'Allemagne, la Grèce, les Pays-Bas, la Pologne et la Turquie ont pris part à cet exercice, qui a fait intervenir un millier de soldats.	11 – 22 sept.	Allemagne, Pays-Bas
BRILLIANT LEDGER Exercice conçu en vue de la préparation et de la validation du corps de déploiement rapide de l'OTAN (Italie) – désigné QG et forces terrestres de la Force de réaction de l'OTAN 2018. Quelque 2 500 soldats y ont participé.	28 sept. – 12 oct.	Italie
BRILLIANT MARINER Exercice consistant en une opération de réponse aux crises ne relevant pas de l'article 5, qui a pour objectif d'entraîner les personnels des QG et forces maritimes de la Force de réaction de l'OTAN 2018. Les marines de plusieurs pays (Canada, Danemark, France, Grèce, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Turquie et Royaume-Uni) ont participé à cet exercice, qui a mobilisé environ 2 500 personnels.	29 sept. – 13 oct.	Mer Méditerranée
JOINT WARRIOR Cet exercice multinational dirigé par le Royaume-Uni a mobilisé des navires de guerre, des aéronefs, des « marines » et d'autres militaires.	30 sept. – 12 oct.	Écosse
TRIDENT JAVELIN 17 Exercice de poste de commandement assisté par ordinateur, destiné à tester le commandement et le contrôle ainsi que l'interopérabilité au niveau de l'OTAN dans le contexte d'une guerre interarmées de grande ampleur se déroulant dans un environnement multinational complexe. L'exercice reposait sur un scénario de défense collective fictif.	6-18 nov.	Belgique, Allemagne, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Turquie
ALLIED SPIRIT Exercice multinational dirigé par les États-Unis, qui avait pour but d'intégrer différentes forces dans une brigade multinationale unique, laquelle assurait la conduite de l'exercice. Les pays participants se sont employés à accroître l'efficacité et l'efficience de leur communication et à améliorer l'interopérabilité des systèmes de tirs numériques, à savoir la planification et la coordination des tirs d'artillerie. Ont participé à cet exercice environ 4 000 soldats de 13 pays (Bulgarie, République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Italie, Lituanie, Pologne, Portugal, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis).	30 oct. – 22 nov.	Allemagne

Améliorer la coordination du renseignement

L'année 2017 a été marquée par la création, au siège de l'OTAN, à Bruxelles, de la **Division civilo-militaire Renseignement et sécurité**. Cette nouvelle division est appelée à fournir aux décideurs des évaluations du renseignement fiables, en temps réel, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions rapidement.

En réunissant civils et militaires, la nouvelle division vise à accroître l'efficacité et l'efficience des travaux menés conjointement par les analystes du renseignement, ainsi qu'à permettre à l'OTAN d'être mieux informée et d'être mieux préparée à l'environnement de sécurité complexe et en évolution rapide auquel elle doit faire face.

Depuis que la Division a été mise sur pied, le volume des produits de renseignement traités par l'OTAN a augmenté de plus de 40 %. Par ailleurs, grâce au travail accompli par la Branche Analyse des menaces hybrides et par la Cellule de renseignement sur le terrorisme, qui relèvent toutes deux de la Division, l'Alliance a progressé dans la surveillance et l'analyse des menaces hybrides et du terrorisme.

L'OTAN et la sécurité énergétique – Pour une utilisation rationnelle des ressources

L'OTAN s'emploie à mieux mettre en évidence les liens qui existent entre énergie et sécurité, ainsi qu'à aider les militaires à atteindre des objectifs plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique et à respecter des normes plus strictes en matière de protection de l'environnement. Elle s'efforce en outre d'**améliorer l'efficacité énergétique** des forces et d'avoir davantage recours aux énergies renouvelables.

En 2017, ces questions ont fait l'objet de travaux au sein de l'OTAN ainsi que d'une collaboration plus étroite avec d'autres organisations internationales, telles que l'Union européenne ou l'Agence internationale de l'énergie. Dans le cadre de son engagement en faveur de la sécurité énergétique, l'OTAN a en outre élargi l'offre de formation proposée aux militaires dans le domaine des énergies nouvelles. Elle a notamment organisé son troisième stage sur les enjeux liés à la sécurité énergétique, qui s'est tenu à l'École de l'OTAN d'Oberammergau, en Allemagne, et qui a rassemblé des participants venus de plus de vingt pays de l'Alliance et pays partenaires.

La sécurité énergétique figure également à l'ordre du jour des travaux que l'OTAN mène en collaboration avec ses partenaires. En 2017, l'OTAN a organisé un atelier sur la protection des infrastructures énergétiques critiques, en coopération avec les autorités algériennes. Par ailleurs, elle s'est associée au Centre d'excellence OTAN pour la sécurité énergétique, situé à Vilnius, en Lituanie, pour organiser un exercice sur table de grande ampleur en Ukraine, dont l'objet était de déterminer comment protéger au mieux le réseau électrique contre les cyberattaques et d'autres menaces.

PROJETER LA STABILITÉ

Lutter contre le terrorisme, coopérer avec les partenaires

Réunion des ministres des pays qui participent à la coalition mondiale contre l'EIIL, Washington D.C., États-Unis, décembre 2017

La principale responsabilité de l'OTAN est d'assurer la sécurité de ses 29 pays membres. Pour mener à bien cette mission, l'Alliance doit maintenir une posture de dissuasion et de défense solide à l'intérieur de ses frontières, tout comme elle doit lutter contre le terrorisme et projeter la stabilité en dehors de celles-ci. En 2017, l'OTAN a continué de travailler avec ses partenaires pour assurer la sécurité de l'Alliance et contribuer à promouvoir la paix et la stabilité au-delà de ses frontières.

Le terrorisme touche tous les pays membres de l'OTAN. Il représente depuis longtemps une menace pour les valeurs et le mode de vie des Alliés. La lutte contre le terrorisme est un défi complexe qui nécessite une réponse internationale globale et coordonnée. La contribution qu'y apporte l'OTAN a débuté en Afghanistan au lendemain des attentats commis contre les États-Unis, le 11 septembre 2001, avec l'opération qui reste la plus vaste de l'Alliance. Mais les efforts de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme ont à présent une portée plus large.

Projeter la stabilité, c'est aider les partenaires de l'OTAN à devenir des pays plus stables où règnent davantage la sécurité et la paix. C'est également reconnaître que les menaces pesant à l'heure actuelle sur la sécurité dépassent souvent les frontières nationales, et que, pour y faire face, il faut coopérer avec les pays partenaires et d'autres organisations.

L'OTAN projette la stabilité dans différentes parties du monde et de différentes manières, qu'il s'agisse d'apprendre aux forces armées des pays partenaires à sécuriser leurs frontières et à désamorcer les engins explosifs placés au bord des routes, ou de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour protéger les civils dans les zones de conflit.

Lutter contre le Terrorisme

Le terrorisme reste une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et, partant, pour la sécurité des pays membres de l'OTAN. En 2017, il a tué et blessé aveuglément des milliers de civils de par le monde, alimenté des conflits locaux et accru l'instabilité mondiale. Il est essentiel d'opposer à cette menace une réponse internationale concertée.

Depuis des années, l'OTAN est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en Afghanistan. La stratégie de l'Alliance pour lutter contre le terrorisme est large : elle repose sur trois axes – bien prendre conscience de la menace, renforcer les capacités dont l'Alliance dispose pour faire face au problème du terrorisme, et coopérer avec les partenaires et les organisations internationales. En 2017, l'Alliance a pris un certain nombre de mesures pour renforcer son rôle dans la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme, et la contribution qu'elle y apporte.

À leur réunion de mai 2017, les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé que l'OTAN devait devenir un membre à part entière de la **coalition mondiale**

contre l'EIIL et qu'elle devait appuyer l'action de celle-ci en Iraq. Les avions AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) de l'OTAN apportent à la coalition une connaissance de la situation aérienne et des moyens de détection lointaine, ce qui rend l'espace aérien plus sûr et les opérations aériennes de la coalition plus efficaces.

En 2017 également, les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné un **plan d'action global** visant à renforcer le rôle de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme et à développer la résilience. Ce plan couvre les domaines suivants : connaissance et évaluation de la situation, préparation et réactivité, développement capacitaire, coopération et renforcement des capacités avec les partenaires, et soutien aux opérations, y compris la protection des forces.

Les travaux de mise en œuvre de ce plan d'action ont progressé. En 2017, une Cellule de renseignement sur le terrorisme spécialisée a été mise sur pied au sein de la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité, au siège de l'OTAN. Cette cellule doit faciliter l'échange rapide d'informations sur les menaces terroristes.

La protection des forces est également un domaine de coopération clé pour l'Alliance et ses partenaires. Compte tenu de la facilité avec laquelle il est possible de fabriquer des engins explosifs improvisés (EEI), la lutte contre ces engins est une priorité. À cet égard, l'Organisation OTAN pour la science et la technologie a testé de nouvelles techniques et de nouveaux équipements de détection des EEI destinés à rendre les itinéraires plus sûrs.

L'Alliance a continué de participer à la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme en coopérant avec ses partenaires locaux pour les aider à mieux faire face au terrorisme sur leur propre territoire.

Le soutien que l'OTAN apporte aux Alliés repose sur un programme créé de longue date pour faciliter la coopération afin de prévenir les menaces terroristes, de s'en protéger et d'y répondre. Depuis sa création, en 2004, le **programme de travail pour la défense contre le terrorisme** a permis de sensibiliser davantage l'opinion à la menace que représente le terrorisme, à l'importance de la protection des forces pendant les opérations, et à la nécessité de fournir aux forces des équipements adéquats.

En 2017, 19 initiatives de coopération ont bénéficié de ce programme. Ces initiatives étaient axées sur des thèmes aussi divers que la protection des ports contre les menaces en mer, la défense contre l'utilisation d'agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), l'amélioration de la survivabilité des aéronefs contre les systèmes antiaériens portables et l'investissement dans le traitement des dispositifs explosifs.

Le programme comprend également un volet coopération avec les pays partenaires, d'autres organisations internationales et l'industrie, ainsi qu'avec plusieurs centres d'excellence de l'OTAN, y compris ceux qui sont actifs dans la lutte contre les EEI (Espagne), le traitement des dispositifs explosifs (Slovaquie), la défense CBRN (République tchèque) et le renseignement humain (Roumanie).

Programme de travail pour la défense contre le terrorisme
Domaines d'activité en 2017

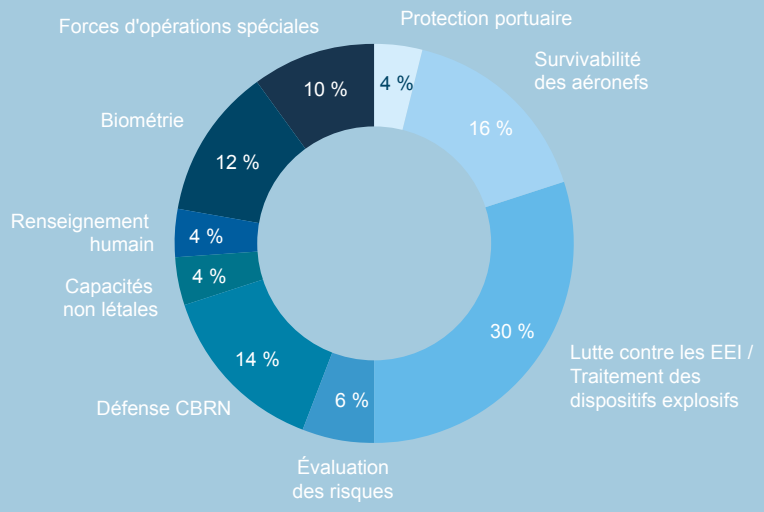

Des conseillers de Resolute Support arrivent pour une mission de formation, de conseil et d'assistance avec des partenaires afghans, province d'Uruzgan, Afghanistan, mars 2017

Soutenir l'Afghanistan

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'OTAN est déterminée à veiller à ce que l'Afghanistan ne redevienne jamais un sanctuaire pour le terrorisme international.

Le soutien de longue date de l'OTAN dans ce pays s'articule autour de trois piliers : la mission Resolute Support de formation, de conseil et d'assistance au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes, le soutien financier des forces de sécurité afghanes, et le partenariat durable OTAN-Afghanistan.

Resolute Support est une mission « non combattante » lancée en janvier 2015 après la fin de la mission de combat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la prise en charge complète de la sécurité du pays par les forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Cette mission vise à aider les forces et institutions de sécurité afghanes à développer et maintenir la capacité de défendre leur pays et de protéger ses citoyens. La mission Resolute Support s'appuie sur une coopération directe avec les forces de sécurité et les responsables ministériels, l'objectif étant qu'ils puissent bénéficier de formations, de conseils et d'assistance. Cette assistance est principalement axée sur la planification au niveau opératif, l'élaboration des budgets, la génération de force, la gestion du personnel, la logistique et le contrôle civil des forces armées.

L'OTAN a renforcé l'assistance apportée aux forces et institutions de sécurité afghanes en 2017, suite à l'adoption du plan de sécurité pluriannuel du président Ashraf Ghani visant à améliorer l'efficacité des forces afghanes et à mettre en place les conditions nécessaires à une résolution politique du conflit. Afin de soutenir la mise en œuvre de ce plan, les Alliés et les pays partenaires de l'OTAN ont décidé de revoir à la hausse le niveau de force pour la mission Resolute Support en 2018, qui passe d'environ 13 000 à 16 000 personnels. Trente-neuf pays (Alliés et pays partenaires de l'OTAN) ont contribué à la mission avec l'envoi de troupes sur le terrain.

En 2017, l'assistance fournie dans le cadre de la mission Resolute Support a aidé les forces afghanes à accroître la pression militaire sur les talibans et d'autres groupes, empêchant ainsi les insurgés d'atteindre leur objectif stratégique de s'emparer d'une capitale de province. Dans le même temps, les forces armées afghanes se perfectionnent et gagnent en efficacité. À titre d'exemple, les forces spéciales afghanes se sont étoffées, et on considère désormais qu'elles figurent parmi les meilleures de la région. Autres améliorations notables : l'utilisation de plus en plus efficace de la puissance aérienne afghane à l'appui des forces terrestres et le remplacement progressif des hélicoptères hérités de l'ère soviétique par de nouveaux Black Hawk.

L'Alliance **contribue en outre au soutien financier des forces afghanes**. Bien que les moyens alloués par l'Afghanistan au financement de ses forces soient en augmentation constante, une aide internationale demeure nécessaire. Cette aide est fournie par l'intermédiaire de trois fonds d'affectation spéciale principaux : le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour l'armée nationale afghane, l'Afghanistan Security

Inauguration de nouvelles installations destinées aux femmes soldats, Afghanistan, avril 2017

Forces Fund des États-Unis, et le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan du Programme des Nations Unies pour le développement. Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés et les partenaires ont décidé de continuer à soutenir financièrement les forces de sécurité afghanes au moins jusqu'en 2020. En 2017, le montant alloué par les Alliés – hors États-Unis – et les partenaires de l'OTAN au financement des forces afghanes a atteint près d'un milliard de dollars.

Depuis 2010, le **partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan** offre un cadre pour des consultations politiques et une coopération pratique à long terme entre l'OTAN et l'Afghanistan. Le partenariat durable comprend une série de programmes mutuellement agréés, dont beaucoup contribuent au renforcement des capacités et à la formation militaire des forces de sécurité afghanes. Ce partenariat confirme l'importance stratégique de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan. Il est censé assurer la transition vers un partenariat plus traditionnel, fondé sur le dialogue politique et une coopération pratique entre l'OTAN et l'Afghanistan sur le plus long terme.

Les Alliés et les partenaires de l'OTAN continuent en outre de soutenir un processus de paix et de réconciliation qui soit pris en charge et dirigé par les Afghans. Ce processus est mené sous l'impulsion du processus de Kaboul pour la paix, dans le cadre duquel l'ensemble des acteurs clés dans la région se sont réunis en juin 2017.

Aider l'Iraq

Les activités OTAN de formation et de renforcement des capacités en Iraq constituent un volet important de l'action de l'Alliance visant à lutter contre le terrorisme et à projeter la stabilité. **L'Alliance s'emploie à renforcer la capacité des forces armées iraquiennes de mener des opérations, tout en s'attachant à accroître la résilience de l'Iraq face au terrorisme**.

En réponse à une demande adressée en 2016 par le premier ministre iraquien, Haïdar Al-Abadi, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de lancer des activités de formation et de renforcement des capacités en Iraq. L'OTAN a mis sur pied, en janvier 2017 à Bagdad, une équipe mobile de base composée d'instructeurs civils et militaires chargés de coordonner le déploiement de formateurs dans le pays et de prêter leur concours aux ministères iraquiens compétents en matière de sécurité pour faciliter le déroulement de la formation.

À la fin 2017, des formations avaient été dispensées dans un certain nombre de domaines prioritaires : lutte contre les engins explosifs improvisés, traitement des dispositifs explosifs et déminage, planification civilo-militaire à l'appui des opérations, réforme des institutions de sécurité iraquiennes, formation à la maintenance technique du matériel de l'ère soviétique et médecine militaire. **Les activités OTAN de formation reposent sur une approche « formation des formateurs »**, qui consiste à identifier et former des effectifs iraquiens capables de devenir des instructeurs qualifiés. Fin décembre 2017, près de 500 instructeurs iraquiens avaient été formés par l'OTAN.

L'OTAN et les pays du Dialogue méditerranéen, Mauritanie, octobre 2017

L'OTAN a également organisé des séminaires et des ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité, dont l'objectif principal était d'aider l'Iraq à développer une structure de forces soutenable qui réponde aux besoins de sa stratégie de sécurité nationale. Elle travaille aussi en étroite coordination avec la coalition mondiale contre l'EIIL, avec l'Union européenne, avec l'Organisation des Nations Unies et avec certains pays pour ce qui est d'apporter un soutien à l'Iraq.

Renforcer la résilience au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Cela fait plus de vingt ans que l'OTAN travaille avec ses partenaires de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord pour développer et intensifier la coopération pratique, renforcer les capacités locales, accroître la résilience des pays de cette région et les aider à lutter contre le terrorisme.

L'un des programmes clés de l'OTAN dans la région est le **Dialogue méditerranéen**. Il a été lancé en 1994 et, à ce jour, sept pays y participent : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Mauritanie, Maroc et Tunisie. Son objectif est de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région, d'améliorer la compréhension mutuelle et de dissiper les idées fausses au sujet de l'OTAN.

En 2017, l'OTAN a renforcé le dialogue politique et la coopération pratique avec ses partenaires de la région. Elle y a intensifié ses activités de formation et de renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de ses équipes mobiles d'instructeurs, qui ont dispensé des formations sur des sujets aussi divers que la lutte contre le terrorisme, la logistique, la gestion de crise, les plans civils d'urgence, la défense aérienne et la sûreté maritime. Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité a aussi permis d'appuyer les activités de formation dans des domaines comme la non-prolifération, la sécurité énergétique, la sécurité des frontières, la sécurité environnementale, la lutte contre les EEI, les procédures de radioprotection, la cyberdéfense et la détection des mines.

Les formations, les entraînements et les exercices de l'OTAN aident les pays du Dialogue méditerranéen à moderniser leurs forces armées, à accroître l'interopérabilité avec l'OTAN et à devenir des pourvoyeurs de sécurité plus efficaces. Ainsi, par exemple, la Jordanie a accueilli en 2017 le premier exercice régional à être organisé avec le soutien de l'OTAN dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Quinze pays y ont participé, dont quatre du Dialogue méditerranéen.

Les projets sur fonds d'affectation spéciale de l'OTAN ont aussi aidé les partenaires de la région à construire

Le Conseil de l'Atlantique Nord en visite au Koweït, janvier 2017

des dépôts de munitions sécurisés, à détruire des munitions obsolètes, à faciliter le retour des personnels militaires à la vie civile et à élargir et développer le rôle des femmes dans les forces armées.

Le deuxième grand programme de l'OTAN dans la région est l'**Initiative de coopération d'Istanbul**. Lancé en 2004, il vise à contribuer à la sécurité régionale à long terme en proposant aux pays du Moyen-Orient élargi une coopération bilatérale pratique avec l'OTAN dans le domaine de la sécurité. À ce jour, quatre pays y participent : Bahreïn, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis.

En 2017, le renforcement du dialogue politique et des consultations avec les pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul a progressé, notamment grâce à l'ouverture de missions diplomatiques auprès de l'OTAN et à des visites et rencontres officielles entre responsables de haut niveau de l'OTAN et de ces pays. Toujours en 2017, le Qatar et les Émirats arabes unis ont exprimé le souhait de contribuer à la mission Resolute Support de l'OTAN en Afghanistan. Des consultations ont ensuite été entamées avec ces deux pays afin de les aider dans les démarches qu'ils accomplissent pour participer à la mission en tant que partenaires.

Le Centre régional OTAN-Initiative de coopération d'Istanbul

L'OTAN et ses partenaires du Golfe ont créé le Centre régional OTAN-Initiative de coopération d'Istanbul au Koweït. Ce centre, incarnant la première présence OTAN de ce type dans la région, a été inauguré en janvier 2017 au cours d'une visite du secrétaire général et du Conseil de l'Atlantique Nord.

L'objectif de ce nouveau centre, d'une superficie de 8 000 m², est de renforcer la coopération entre l'OTAN et ses partenaires du Golfe, parmi lesquels Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

L'année dernière, l'équipe civilo-militaire multinationale du Centre a organisé des stages de formation et d'entraînement dans plusieurs domaines, dont la planification d'exercices, la coopération civilo-militaire et les plans civils d'urgence.

Mer Méditerranée, octobre 2017

Sûreté maritime et stabilité régionale

Les opérations de l'OTAN en mer sont un élément essentiel de la capacité de dissuasion et de défense de l'Alliance face à tout adversaire potentiel, et de sa capacité de projection de la stabilité dans des zones d'importance stratégique.

L'**opération Sea Guardian**, lancée en novembre 2016, vise à améliorer la connaissance de la situation maritime, à intensifier les efforts de lutte contre le terrorisme et à renforcer les capacités en mer Méditerranée et alentour. Elle soutient aussi l'opération Sophia de l'UE en Méditerranée dans les domaines de l'information et de la logistique. Elle se tient également prête, si l'UE en fait la demande, à accompagner jusqu'au port de Marseille les navires déroutés par les bâtiments de l'opération Sophia, en vertu de la résolution 2357 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'OTAN et l'UE ont aussi décidé que leurs services respectifs intensifieraient leurs échanges informels sur les questions maritimes.

L'OTAN a également poursuivi son **activité en mer Égée** en 2017, certains de ses bâtiments ayant régulièrement fourni aux garde-côtes grecs et turcs et à Frontex, l'Agence européenne pour la gestion des frontières, des informations sur les trafics illicites et les activités migratoires.

L'OTAN ne joue certes plus de rôle opérationnel direct dans la lutte contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique, mais elle continue de suivre la situation et maintient des liens étroits avec les autres acteurs concernés. Le Centre OTAN de la navigation commerciale, implanté au sein du **Commandement maritime allié** (Northwood, Royaume-Uni), continue aussi de fournir au secteur maritime des avis sur la menace pirate.

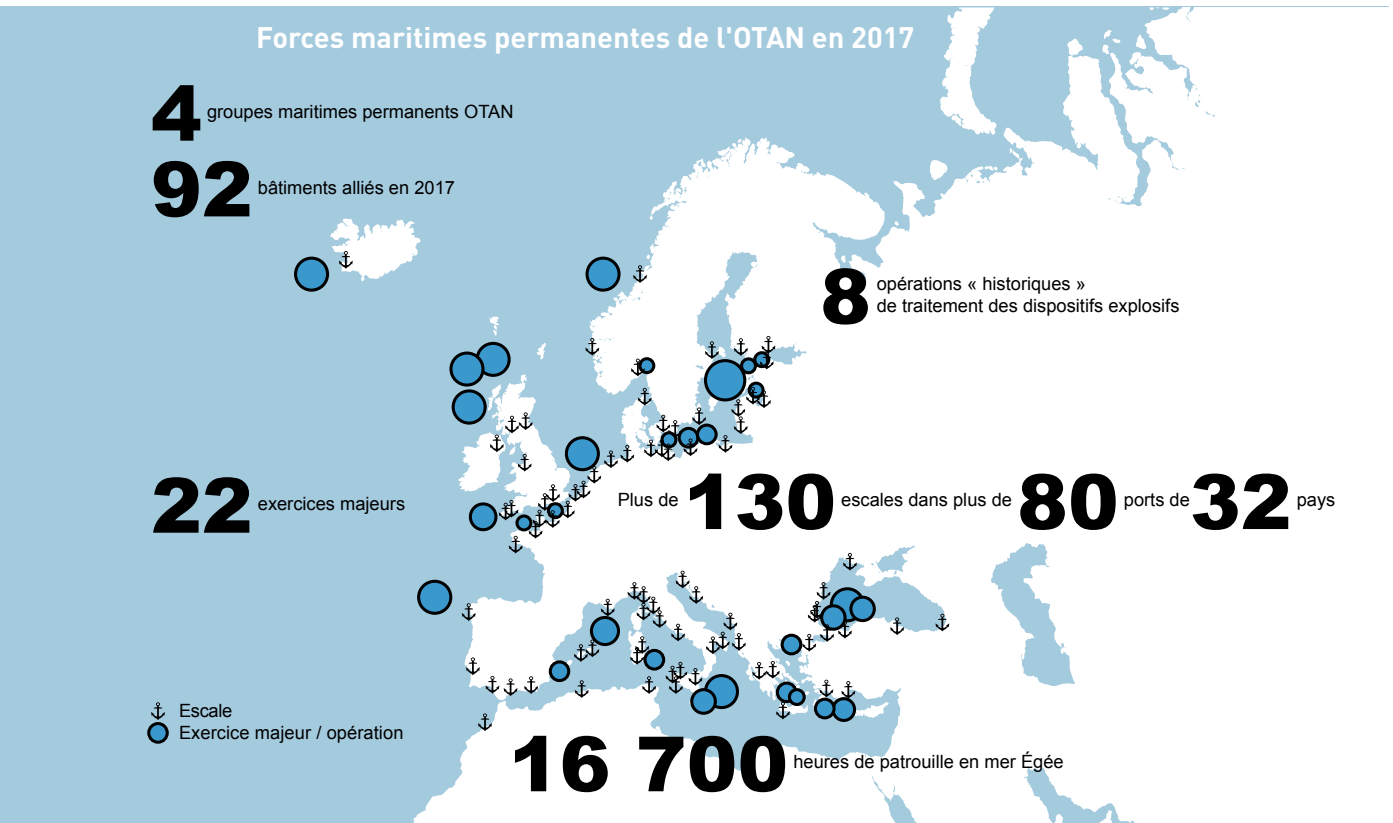

Exercice Silver Sabre, Kosovo, novembre 2017

Continuer à stabiliser le Kosovo avec la force pour le Kosovo dirigée par l'OTAN

La région des Balkans occidentaux revêt une importance stratégique pour l'OTAN. L'Alliance reste déterminée à contribuer à y rétablir la stabilité et la sécurité.

La **Force pour le Kosovo** dirigée par l'OTAN constitue la plus longue opération de l'Alliance à ce jour. Elle a été déployée en 1999, conformément aux dispositions de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Aujourd'hui, la Force pour le Kosovo (KFOR) dirigée par l'OTAN continue à appuyer les initiatives internationales plus larges visant à maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans toute la région. La KFOR a pour mission de contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé et de garantir la liberté de mouvement pour toutes les communautés du Kosovo. En 2017, les niveaux de forces de la KFOR sont restés globalement inchangés, avec 4 500 soldats fournis par les Alliés et les pays partenaires. Compte tenu de l'amélioration de la situation, la KFOR n'a dû intervenir à aucun moment en 2017 pour assurer la sécurité, pas même pendant les élections législatives et municipales.

Par son action, la KFOR aide à la mise en place de structures de sécurité professionnelles, démocratiques et multiethniques au Kosovo. En 2017, l'OTAN a continué à aider la Force de sécurité du Kosovo à renforcer ses capacités, ainsi que les structures civiles qui lui sont associées, au travers de l'Équipe OTAN de conseil et de liaison. Basée à Pristina, cette équipe comprend une quarantaine de civils et de militaires et fournit des avis et une assistance dans des domaines tels que la logistique, les achats et les finances, le développement et la planification des forces, ainsi que le développement des compétences d'encadrement.

De plus, en 2017, le programme de renforcement de l'interaction entre l'OTAN et le Kosovo est devenu opérationnel, offrant des possibilités accrues de renforcement des capacités ainsi qu'un dialogue bilatéral intensifié. Le secrétaire général et le Conseil de l'Atlantique Nord ont, en cours d'année, rendu visite à la KFOR.

La secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Rose Gottemoeller, au cours de la visite du Conseil de l'Atlantique Nord à la KFOR, Kosovo, octobre 2017

Valcea - Roumanie, juillet 2017

Protection des civils

Les initiatives de l'OTAN visant à projeter la stabilité et à appuyer les efforts des pays partenaires en vue de renforcer leur résilience vont de pair avec l'action destinée à limiter l'impact négatif des conflits sur les civils. L'OTAN continue d'aider les pays partenaires à protéger et défendre leurs populations civiles.

L'OTAN est fermement résolue à faire en sorte de **limiter autant que possible l'impact de ses propres opérations sur les civils**. L'Alliance s'emploie également à protéger les civils de la violence liée aux conflits et des menaces de violence.

En février 2017, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé un plan d'action pour la protection des civils, basé sur la politique OTAN de protection des civils entérinée par les dirigeants des pays de l'Alliance au sommet de Varsovie. La politique et le plan d'action recensent les domaines dans lesquels il conviendrait d'intégrer la protection des civils, par exemple l'entraînement, les exercices, les opérations, et la doctrine militaire de l'OTAN. Pour élaborer cette politique, l'Alliance a mené des consultations approfondies avec des organisations internationales, parmi lesquelles l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge.

Les efforts déployés par l'OTAN pour protéger les civils portent également sur le sort des enfants dans les conflits armés. Protéger les enfants des effets des conflits armées est essentiel pour briser les cycles de la violence dans les zones de guerre. Au sommet de Varsovie, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont réaffirmé l'importance de protéger les enfants durant les opérations et missions dirigées par l'OTAN, et ils se sont engagés à élargir l'offre d'entraînements, d'exercices et de formations, en coopération avec l'ONU.

En 2017, des progrès supplémentaires ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1612 (portant sur le sort des enfants dans les conflits armés) et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU. Par exemple, la formation que l'OTAN dispense avant les déploiements en Afghanistan a été révisée et élargie de manière à intégrer la question du sort des enfants en temps de conflit armé. De plus, avec le soutien de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, plus d'une centaine de hauts responsables des ministères afghans de l'Intérieur et de la Défense ont été formés à cette problématique. En partenariat avec l'ONU, l'OTAN a aidé le ministère afghan de la Défense à élaborer une politique pour la protection des enfants qui soit conforme aux normes internationales. Des points de liaison pour la protection des enfants ont été désignés au sein des commandements de l'OTAN dans l'ensemble de l'Afghanistan. Ces points de liaison contribuent à faire appliquer les politiques relatives à la protection des enfants, exercent une surveillance et signalent les cas de violations, et donnent des exposés et des formations.

Reconnaissant l'utilisation de la violence sexuelle et sexiste dans le cadre de conflits comme une tactique de guerre, l'OTAN a élaboré des politiques pour mieux prévenir l'emploi de cette tactique et y répondre. Par exemple, elle a établi des directives militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits, et mis en place des modules de formations appropriés.

Le secrétaire général, Jens Stoltenberg, et les représentants permanents auprès de l'OTAN rencontrent le président du Parlement ukrainien et les chefs des groupes parlementaires, Ukraine, juillet 2017

Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, et la ministre des Affaires étrangères de la République de Corée, Mme Kang Kyung-wha, après la signature du programme individuel de partenariat et de coopération, République de Corée, novembre 2017

La stabilité et l'intérêt des partenariats

L'OTAN développe les relations avec ses partenaires de nombreuses façons différentes, y compris à travers le dialogue politique, mais aussi par la collaboration dans le cadre d'opérations militaires, d'activités de renforcement des capacités de défense et d'activités d'entraînement et de formation.

Le dialogue politique est un élément essentiel des partenariats. Il prend de nombreuses formes différentes, y compris au siège de l'OTAN, à Bruxelles, où 15 pays partenaires ont des missions permanentes. Depuis 2017, le Koweït est le dernier partenaire à avoir ouvert une mission permanente au siège de l'Organisation. En 2017, 19 pays partenaires ont établi une mission auprès de l'OTAN à Bruxelles, dont l'Afghanistan, l'Égypte, l'Iraq, la Mauritanie et le Maroc.

En 2017, l'OTAN a ouvert un bureau de liaison en République de Moldova suite à une demande du gouvernement moldove. Ce bureau, petite représentation civilo-diplomatique, s'occupe principalement de faciliter la fourniture de conseils et d'une aide de l'OTAN à l'appui des réformes en cours en République de Moldova. Il renforce également l'interaction de l'OTAN avec la société civile moldove, contribuant ainsi à une meilleure compréhension mutuelle. Il rejoint le réseau existant de bureaux d'information et de liaison de l'OTAN dans les pays partenaires et auprès d'organisations internationales, qui compte des antennes à Belgrade (Serbie), à Kiev (Ukraine), à Koweït City (Koweït), à Moscou (Russie), à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), à Skopje (l'ex-République yougoslave de Macédoine[5]), à Tbilissi (Géorgie) (pour le Caucase du Sud) et à New York (États-Unis), auprès de l'ONU.

En 2017, le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu 31 réunions avec des partenaires, dont six au niveau ministériel. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est en outre rendu au Kosovo, au Koweït et en Ukraine ; le Comité militaire s'est rendu en Bosnie-Herzégovine et en Géorgie.

Le secrétaire général, la secrétaire générale déléguée, le président du Comité militaire, le commandant suprême des forces alliées en Europe et le commandant suprême allié Transformation ont rencontré régulièrement les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, et d'autres hauts responsables de pays partenaires.

5 La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN réunis au nouveau siège de l'Organisation, Bruxelles, mai 2017.

La politique de la porte ouverte de l'OTAN

Le 5 juin 2017, le Monténégro est devenu le 29e pays membre de l'OTAN. L'adhésion du Monténégro renforce la sécurité de toute la région des Balkans occidentaux, qui est de première importance pour l'Alliance. Cela montre que la porte de l'OTAN reste ouverte aux pays qui souhaitent rejoindre l'Alliance et dont l'adhésion contribuerait à sa sécurité.

En 2017, les travaux se sont poursuivis avec d'autres pays aspirant à l'adhésion, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine[6], afin de les aider à se préparer à adhérer à l'Alliance. L'OTAN a mis en place un solide programme de coopération avec chacun de ces pays, et elle est déterminée à les aider à mener à bien les réformes requises pour l'adhésion.

La politique de la porte ouverte de l'OTAN est un principe fondateur du traité de Washington et l'un des grands succès de l'Alliance. Depuis sa création en 1949, l'OTAN est passée de 12 à 29 pays membres.

Conformément au Traité, la porte de l'OTAN est ouverte à toutes les démocraties européennes qui partagent les valeurs de l'Alliance, qui sont désireuses et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre, qui sont susceptibles de favoriser le développement des principes du traité, et dont l'admission peut contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord.

6 La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

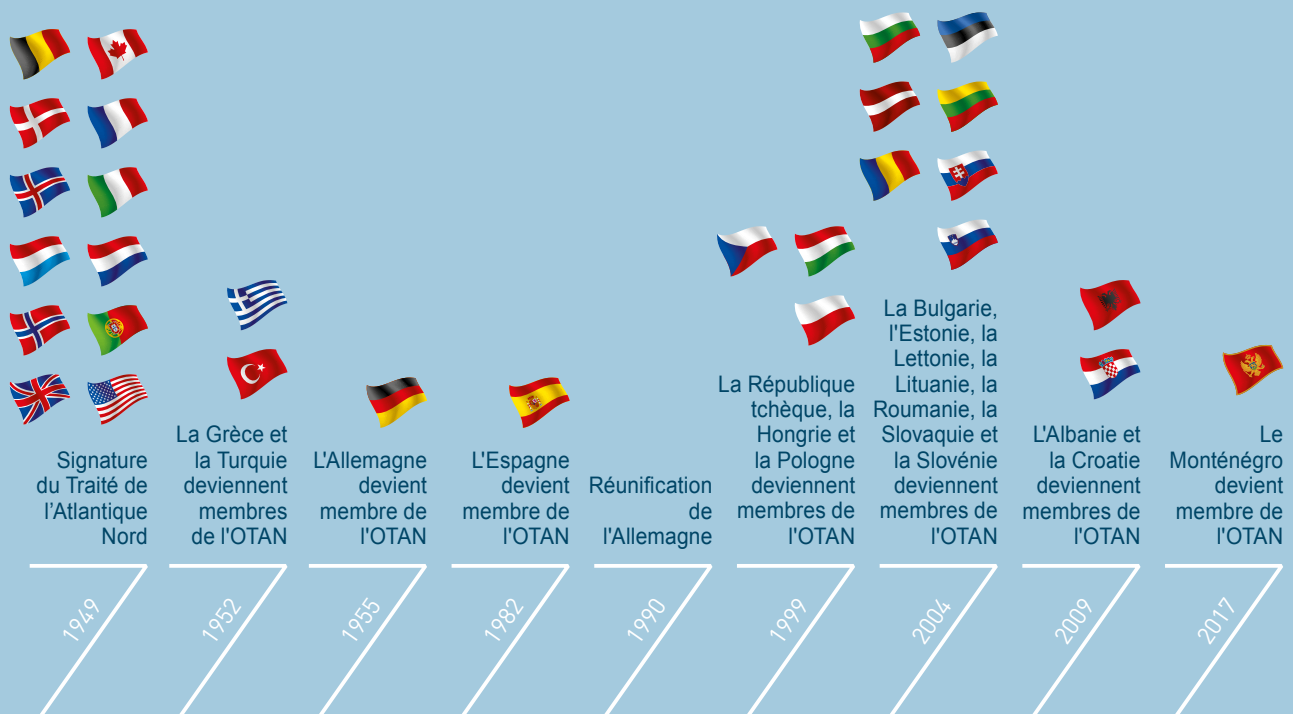

Promouvoir l'interopérabilité

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont entériné une initiative visant à ce que les pays partenaires puissent travailler plus facilement avec l'Alliance dans le cadre des opérations et missions de gestion de crise dirigées par l'OTAN.

L'**initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires** a introduit de nombreuses innovations, dont la possibilité d'offrir à certains partenaires de « nouvelles opportunités » de renforcement de la coopération. En 2014, le Conseil de l'Atlantique Nord a donné à cinq pays partenaires – l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède – accès à une coopération renforcée, et, en novembre 2017, il a décidé de prolonger de trois ans cette coopération. L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires s'accompagne également d'une plateforme d'interopérabilité, qui est un forum permanent au sein duquel les Alliés et les partenaires peuvent débattre de projets et de problèmes concrets relatifs à l'interopérabilité. Jusqu'ici, plus de 20 pays partenaires – qui ont soit contribué à des opérations de l'OTAN dans le passé, soit pris des mesures concrètes afin d'être mieux à même de participer à des opérations et missions dirigées par l'OTAN – participent à cette plateforme.

Au sommet de Varsovie, en 2016, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance et des partenaires de la plateforme d'interopérabilité ont approuvé une feuille de route sur la gestion de crise et l'interopérabilité, qui fixe des objectifs pour le développement de l'interopérabilité entre l'OTAN et les partenaires, y compris dans des domaines tels que l'entraînement et la formation, les exercices, le retour d'expérience, la logistique, l'armement ainsi que la consultation, le commandement et le contrôle. Tout au long de 2017, la mise en œuvre de ces recommandations s'est poursuivie.

Autre outil clé de promotion de l'interopérabilité, le **processus OTAN de planification et d'examen**, est un mécanisme qui permet à l'Organisation d'aider ses partenaires à développer l'interopérabilité, à renforcer les capacités et à mettre en place, pour un coût abordable, des forces armées efficaces et soutenables, ainsi qu'à promouvoir des réformes plus larges dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Actuellement, 19 pays partenaires participent au processus OTAN de planification et d'examen[7]. Dans ce cadre, les Alliés négocient avec les partenaires et fixent pour chacun d'eux des objectifs de planification, appelés « objectifs du partenariat ». En 2017, des évaluations portant sur le processus de planification et d'examen, dans le cadre desquelles sont analysés les plans, les politiques et les progrès de chaque partenaire dans la mise en œuvre des objectifs du partenariat, ont été agréées pour 17 partenaires.

7 Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Géorgie, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, République kirghize, République de Moldova, Serbie, Suède, Suisse, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Tunisie, Ukraine et Ouzbékistan.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Des officiers de marine suédois procèdent à des manœuvres de navigation avec le navire amiral du 1er Groupe permanent OTAN de lutte contre les mines, le Wambola, au cours d'un exercice d'opportunité en mer Baltique, mai 2017

Promouvoir des normes communes

Il est essentiel d'établir des normes communes pour accroître l'interopérabilité entre les Alliés ainsi qu'entre ceux-ci et les partenaires. Plus de 1 100 normes OTAN sont actuellement à la disposition des partenaires dans la base de données des documents de normalisation OTAN.

Afin de maintenir l'interopérabilité, les partenaires s'attachent à mettre en œuvre les normes OTAN. En 2017, ils ont partagé plus de 80 rapports indiquant qu'ils avaient adopté et mis en œuvre ces normes.

Le concept de capacités opérationnelles vise également à accroître la capacité des forces des pays partenaires à contribuer aux opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN en évaluant ces forces, en accompagnant leur transformation et en les aidant à mettre en œuvre les normes OTAN au niveau national dans l'élaboration de la doctrine, les acquisitions et les formations. À partir des évaluations et des retours d'information, l'OTAN tient à jour une base de données permettant aux partenaires de déclarer les forces et les capacités potentiellement disponibles pour les opérations qu'elle dirige. Cette base de données est un outil important pour l'organisation d'opérations futures.

En 2017, la base de données des forces déclarées disponibles par les partenaires comptait 108 unités alors qu'elle n'en contenait que 90 en 2016. Il s'agit entre autres d'unités navales, terrestres et aériennes de la taille d'une section jusqu'à celle d'un bataillon, de bâtiments de surface, de sous-marins, d'unités médicales et d'unités d'avions de chasse de 18 pays partenaires au total.

Renforcer les capacités

L'**initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense**, lancée lors du sommet du pays de Galles, en 2014, est un outil important pour la projection de la stabilité au-delà des frontières de l'Alliance. Elle aide les partenaires de l'OTAN à améliorer leur résilience et leur sécurité.

L'initiative met à profit la grande expertise de l'OTAN en matière de conseil, d'assistance, de soutien, d'entraînement, de formation et de mentorat. En 2017, l'aide à la Géorgie, à l'Iraq, à la Jordanie et à la République de Moldova a été considérablement étendue. Des travaux ont aussi été entamés afin de répondre aux demandes d'aide soumises par la Libye et la Tunisie.

Géorgie

En Géorgie, le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense se fait grâce au **paquet substantiel OTAN-Géorgie**, approuvé au sommet du pays de Galles, en 2014. Ce paquet a été étoffé au sommet de Varsovie, en 2016, et comprend désormais quinze axes de travail. Les travaux menés dans ce cadre, qui portent notamment sur la défense aérienne, l'aviation, la cyberdéfense et la mise en place d'institutions de défense, viennent renforcer les capacités de défense de la Géorgie et l'interopérabilité avec l'Alliance. Une quarantaine d'experts – résidents et non résidents – de tous les pays de l'Alliance et de pays partenaires (la Finlande et la Suède) prêtent leur concours aux activités menées en Géorgie.

En 2017, de nouveaux progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du paquet substantiel OTAN-Géorgie. Par exemple, l'École pour le renforcement des institutions de défense, créée dans le cadre du paquet, a organisé 73 activités de formation qui ont touché 1 683 participants venus d'agences et d'institutions géorgiennes du secteur de la défense et de la sécurité. Cette école a principalement pour but de promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité, d'expliquer les politiques de défense et de sécurité et d'encourager la coopération interinstitutionnelle ainsi que la coopération régionale et internationale. Par ailleurs, le Centre conjoint de formation et d'évaluation a organisé des activités de formation et des exercices pour des unités géorgiennes, et notamment des formations prédéploiement à l'intention des unités appelées à participer à des opérations de soutien de la paix menées par l'OTAN et par les Nations Unies.

Iraq

Pour un inventaire des activités en Iraq, voir la partie « Aider l'Iraq », page 59.

Jordanie

Le programme de renforcement des capacités de défense de la Jordanie couvre neuf domaines : la protection de l'information, la cyberdéfense,

Exercice Noble Partner 2017, sous la direction des forces terrestres américaines en Europe, Géorgie, juillet et août 2017

Des représentants de l'OTAN et des forces armées jordaniennes inaugurent le Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, Amman, Jordanie, juillet 2017

les exercices militaires, la lutte contre les engins explosifs improvisés, le soutien de la revue de défense stratégique nationale, la gestion du personnel, les systèmes logistiques, la préparation du secteur civil/la gestion de crise, et la sécurité des frontières.

En 2017, l'OTAN a fourni des conseils spécialisés à la Jordanie concernant la préparation du secteur civil et la réalisation d'une revue de défense stratégique. Dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité, un **symposium sur la sécurité des frontières** a eu lieu à Amman en mars 2017, sous la direction des États-Unis et des forces armées jordaniennes. Le but était de mieux comprendre la stratégie générale de la Jordanie en matière de sécurité des frontières, les capacités actuelles et les besoins. Par ailleurs, des personnels jordaniens ont participé à divers cours et activités de formation axés sur la lutte contre les engins explosifs improvisés.

La Jordanie a également reçu une aide considérable dans le domaine de la cyberdéfense, notamment pour la mise en application et l'amélioration de sa **stratégie de cyberdéfense**. En 2017, 84 officiers ont suivi une formation en vue de l'établissement à Amman du Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques rattaché aux forces armées jordaniennes. Ce centre a commencé son travail en juillet 2017, au service tant des instances militaires que des instances gouvernementales.

Avec l'aide de l'OTAN, la Jordanie a organisé et accueilli en septembre l'exercice régional REGEX 2017 de l'OTAN, qui a rassemblé des participants de quinze pays, parmi lesquels les Émirats arabes unis et quatre pays du Dialogue méditerranéen.

République de Moldova

En 2017, l'OTAN a aidé les autorités de la République de Moldova à parfaire leur stratégie de défense nationale et leur stratégie militaire et à mettre en place une nouvelle structure de forces. Le programme OTAN de renforcement de la formation « défense » a permis la création d'une formation de doctorat au sein de l'Académie militaire moldove. Tout au long de l'année 2017, des représentants du secteur de la défense et de la sécurité de la République de Moldova ont participé à des activités de renforcement des compétences dans le cadre du programme OTAN pour le développement de l'intégrité.

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité de l'OTAN a parrainé l'établissement d'un **laboratoire de cyberdéfense à la pointe du progrès au sein de l'Université technique de la République de Moldova** et la mise en place d'une formation à la gestion des cyberincidents conçue spécialement pour les experts du secteur public. En République de Moldova, l'OTAN a aussi fourni une aide aux pouvoirs publics et aux acteurs de la société civile en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale interinstitutionnelle pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Soutien de l'Ukraine

Le partenariat de l'OTAN avec l'Ukraine a commencé en 1991 et a été renforcé en 1997 avec la signature de la Charte de partenariat spécifique et la création de la Commission OTAN-Ukraine. En juillet 2017, le Conseil de l'Atlantique Nord a effectué une visite en Ukraine et s'est entretenu avec le président Petro Porochenko. Lors de cette visite, l'Alliance a réaffirmé son indéfectible soutien politique et pratique aux réformes en cours en Ukraine. Les Alliés et l'Ukraine ont également examiné la mise en œuvre de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine, adopté au sommet de Varsovie, en 2016. Dans le cadre de cet ensemble de mesures, l'Ukraine reçoit une aide afin qu'elle puisse mieux assurer sa propre sécurité et appliquer efficacement ses réformes.

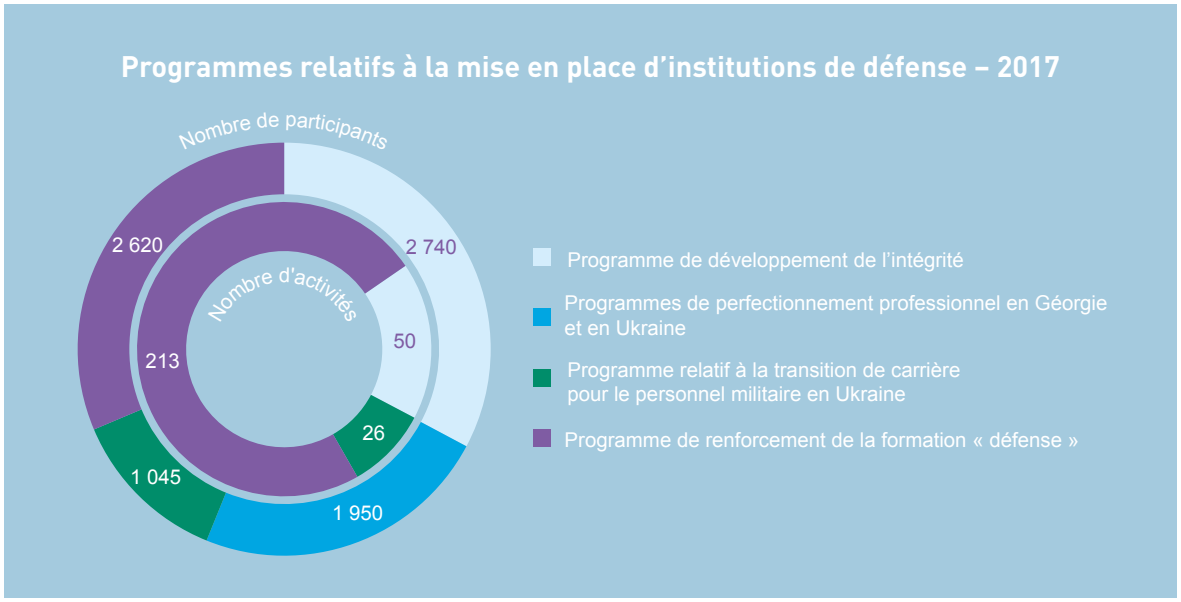

Mise en place d'institutions de défense

La **mise en place d'institutions de défense est au cœur de l'action que l'Alliance mène pour projeter la stabilité**. Le développement des compétences se fait généralement dans le cadre de programmes bilatéraux adaptés à chaque partenaire en fonction des objectifs qu'il s'est lui-même fixés en concertation avec l'OTAN. Ces activités permettent d'avoir accès à de nouveaux outils et à de nouvelles méthodes, d'établir des contacts entre pairs et de participer à des formations et à d'entraînements organisés dans les pays partenaires et dans les pays de l'OTAN. Elles sont destinées aux civils et aux militaires des secteurs de la défense et de la sécurité, et notamment au personnel des ministères de la Défense et des académies et instituts nationaux de défense. Plus de 8 000 civils et militaires travaillant dans des institutions de défense des pays partenaires ont participé à des activités de ce type en 2017, notamment en Afghanistan et en Iraq.

Développement de l'intégrité

La mauvaise gouvernance et la corruption peuvent grandement compliquer l'environnement de sécurité, quel qu'il soit. Si rien n'est fait pour y remédier, elles peuvent nuire au bon fonctionnement de l'État et des institutions de sécurité, saper la confiance de la population et augmenter le risque de déstabilisation.

Le **programme OTAN pour le développement de l'intégrité** vise à aider les pays qui en bénéficient à définir des mesures concrètes pour renforcer l'intégrité et la bonne gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Il s'agit ainsi de mettre en place des institutions de défense efficaces, transparentes et comptables de leur action qui soient par ailleurs capables de réagir à des défis de sécurité imprévisibles. L'idée est d'ancrer les principes de transparence, de redevabilité et d'intégrité dans les secteurs de la défense et de la sécurité de tous les pays participants. En 2017, 38 pays, aussi bien des Alliés que des partenaires, ont bénéficié du programme.

Le programme soutient des activités de perfectionnement professionnel dans les domaines notamment de la gestion des ressources humaines, des acquisitions et des audits. L'offre comprend également des formations, dispensées par des équipes mobiles d'instructeurs, sur le développement de l'intégrité dans les opérations de soutien de la paix, ainsi que la délivrance de conseils aux fins de l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs de la défense et de la sécurité se rapportant à la défense. En 2017, la politique OTAN et le plan d'action de l'OTAN pour le développement de l'intégrité ont été mis en œuvre, le programme a été relancé en Afghanistan, et des activités ont été mises en place en Iraq et au Kosovo. Le programme a également été mis à contribution dans le cadre des paquets pour le renforcement des capacités de défense de la Géorgie et de la République de Moldova.

Programmes de perfectionnement professionnel en faveur de la Géorgie et de l'Ukraine

Les **programmes OTAN de perfectionnement professionnel au profit de la Géorgie et de l'Ukraine** aident

chacun de ces pays à mener des réformes sur le long terme, à assurer l'exercice du contrôle parlementaire sur le secteur de la défense et de la sécurité, à faire face aux défis de sécurité ainsi qu'à créer une masse critique de réformistes dans le secteur de la défense et de la sécurité.

En 2017, ces deux programmes ont été revus aux fins d'un meilleur alignement sur les objectifs généraux des relations entre l'OTAN et la Géorgie, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part. Les programmes ainsi remaniés reposent sur une nouvelle politique, quadriennale, visant à aider ces deux pays à mener à bien les réformes et à garantir leur sécurité. En 2017, les programmes ont permis à eux deux de former près de 2 000 agents des secteurs publics géorgien et ukrainien.

Aide au retour à la vie civile du personnel militaire ukrainien

Le **programme de gestion de la transition de carrière pour le personnel militaire** a continué d'aider l'Ukraine à faire face aux conséquences sociales du conflit en cours en aidant le personnel militaire dégagé des cadres à retourner à la vie civile. En 2017, le programme a permis de proposer des consultations d'orientation et une aide thérapeutique à plus d'un millier de membres des forces armées ukrainiennes et de la Garde nationale d'Ukraine.

Programme de renforcement de la formation « défense »

Le **programme de renforcement de la formation « défense »** vise à contribuer, au travers de formations, à la professionnalisation des forces armées et des institutions de sécurité qui s'y rapportent.

Le programme aide des pays partenaires à mettre en place des établissements de formation militaire professionnelle ainsi qu'à développer et à réformer les établissements existants. Cela se fait au travers d'échanges entre pairs sur l'adaptation institutionnelle, du perfectionnement du corps enseignant et de l'élaboration de programmes d'études. Le programme fait appel à des experts d'écoles militaires et d'autres établissements de formation de pays de l'Alliance et de pays partenaires. En 2017, 670 experts ont pris part à des activités menées dans le cadre du programme.

Le secrétaire général de l'OTAN remet des certificats aux membres de l'équipe ukrainienne participant aux jeux Invictus, Ukraine, juillet 2017

Jeux Invictus 2017

Le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour la réadaptation médicale finance la prise en charge médicale, la réadaptation par le sport et la réinsertion professionnelle de militaires et de civils – hommes et femmes – du secteur de la défense et de la sécurité. Il s'agit de rendre à ces personnes leurs facultés physiques et mentales. En 2017, le fonds d'affectation spéciale a financé la première participation d'une équipe ukrainienne aux jeux internationaux Invictus. Ces jeux, dont l'édition 2017 s'est déroulée en septembre à Toronto (Canada), rassemblent des vétérans de guerre et des militaires handicapés – hommes et femmes –, qui s'affrontent dans le cadre d'épreuves sportives. L'OTAN a également financé la participation de l'équipe afghane.

L'équipe afghane aux jeux Invictus, Toronto (Canada), septembre 2017

Visite d'une équipe d'experts de l'OTAN à l'École nationale d'état-major de la Mauritanie, Nouakchott, février 2017

En 2017, plus de 200 activités de formation ont été organisées dans le cadre du programme de renforcement de la formation « défense », au profit de près de 2 000 participants de pays partenaires et de plus de 650 participants de pays de l'Alliance.

À la fin de 2017, 13 pays bénéficiaient d'un programme de formation « défense » : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mauritanie, la République de Moldova, la Mongolie, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, la Tunisie et l'Ukraine.

L'année 2017 a vu la clôture d'un programme pluriannuel qui a permis à la Mongolie de mettre en place un stage pour officiers d'état-major et d'introduire des méthodes d'enseignement modernes à l'Université nationale de défense.

En Ukraine, 780 sous-officiers ont été formés aux fonctions d'instructeur. Par ailleurs, la mise au point de nouveaux programmes a été engagée avec le Kirghizistan et l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

Avec le concours du Groupement d'institutions du Partenariat pour la paix, l'OTAN a élaboré et publié deux nouveaux programmes d'études, l'un sur la cybersécurité et l'autre sur la contre-insurrection.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Renforcer la formation

La formation et l'entraînement constituent un élément central des relations que l'OTAN entretient avec ses pays partenaires. Chaque année, ceux-ci peuvent choisir dans une large gamme d'activités de formation, de séminaires et de stages ceux qui répondent à leurs besoins de formation. Ils le font à partir du menu de coopération partenariale, un programme de coopération à horizon glissant.

En 2017, les procédures liées au **menu de coopération partenariale** ont été actualisées pour plus de planification à long terme et plus d'efficacité dans la prise de décision. En cours d'année, plus d'un millier d'activités ont ainsi été proposées, dont près de 560 stages auxquels ont pris part quelque 1 500 ressortissants de pays partenaires.

Les pays de l'Alliance et les pays partenaires ont également la possibilité de créer des **centres de formation et d'entraînement des partenariats**, qui sont ouverts aux Alliés comme aux partenaires. Ensemble, ces centres proposent un vaste choix d'activités de formation et d'entraînement destinées à venir à l'appui des partenariats de l'OTAN et à aider à projeter la stabilité.

Avec 31 établissements dans 25 pays de l'Alliance et pays partenaires, les centres sont à la pointe de l'innovation et du renforcement des capacités dans de nombreux domaines de formation et d'entraînement. En 2017, ces établissements ont dispensé près de 150 stages à plus de 3 000 participants venus des pays membres ou des pays partenaires de l'OTAN. Les stages proposés s'adressent à des publics militaires ou civils dans toute une série de domaines tels que la formation linguistique, la gestion de crise, le droit des conflits armés, le contrôle démocratique des forces armées et des structures de défense, et les questions de genre et de sécurité. En outre, les centres servent de cadre à des activités d'entraînement opérationnel, comme celles destinées à la préparation au déploiement dans le cadre d'opérations dirigées par l'OTAN.

Les exercices et les entraînements communs sont essentiels pour garantir que les partenaires seront capables d'apporter une contribution en cas de crises dans lesquelles l'OTAN pourrait jouer un rôle. En 2017, les pays partenaires ont participé à 17 exercices de l'OTAN.

Chercheurs serbes mettant au point des biocarburants à partir d'algues dans le cadre de travaux financés sur le programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité à l'Institut de recherche multidisciplinaire de Belgrade, en coopération avec l'université de Manchester (Royaume-Uni) et l'université Baylor (États-Unis)

Promouvoir la science au service de la paix et de la sécurité

Le **programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité** est un cadre qui facilite la coopération pratique entre experts et scientifiques des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Les activités financées sur ce programme s'appuient sur la science, la technologie et l'innovation pour faire face aux défis de sécurité émergents tels que la cyberdéfense, la lutte contre le terrorisme, la sécurité énergétique ou la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Le programme soutient les missions et opérations dirigées par l'OTAN, facilite la mise au point de technologies avancées au moyen d'applications de sécurité concrètes et contribue à la prise en compte des aspects humains et sociaux dans le domaine de la sécurité, notamment la question des femmes, de la paix et de la sécurité.

Les activités financées sur le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité viennent appuyer l'action de l'OTAN visant à renforcer la sécurité internationale et régionale par la projection de la stabilité et par l'aide au renforcement des capacités des pays partenaires. En 2017, les pays membres de l'OTAN ont approuvé 65 nouvelles activités de ce type.

Priorités clés du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité

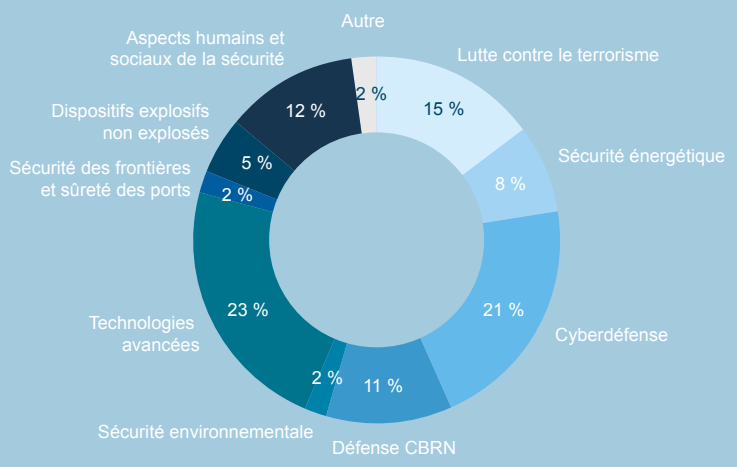

Formation OTAN à la lutte contre les EEI à l'intention des forces armées iraquiennes, Iraq, 2017

Programme pour la science au service de la paix et de la sécurité : activités marquantes de 2017

Dans le contexte de l'**action de l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme**, un nouveau projet phare financé sur le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité et axé sur la détection des explosifs a été mis sur pied. Ce projet vise à améliorer les technologies de détection à distance, à élaborer des algorithmes et des techniques de fusion de données et à proposer des mesures de réaction en cas d'alerte en temps réel dans les transports en commun.

Des activités financées sur le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité ont également été organisées à l'appui de l'**initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant**. Dans le cadre de l'assistance fournie à l'Iraq, des experts ont été formés à la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), et des équipements spécialisés ont été livrés. En Jordanie, les activités financées sur le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité ont été axées sur la cyberdéfense, la lutte contre les EEI et la sécurité des frontières. En République de Moldova, le programme a financé des projets portant sur la cyberdéfense et sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

En 2017, la coopération déjà soutenue menée dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité avec les **pays partenaires de l'OTAN au Moyen-Orient et en Afrique du Nord** a été intensifiée. Parmi les initiatives clés figurent notamment ce qui suit :

- fourniture d'équipements et organisation de stages de formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés pour des experts égyptiens au Centre d'excellence pour la lutte contre les EEI, établi en Espagne ;
- promotion d'un projet pour la création d'un centre national de coordination de gestion de crise en Mauritanie, qui sert de modèle pour toute la région du Sahel. Dans ce cadre, en 2017, des experts mauritaniens des plans civils d'urgence ont assisté à trois stages de fin de formation en France ;
- tenue de la première activité avec l'Algérie dans le domaine de la technologie térahertz dans le but de contribuer à la lutte contre le terrorisme ;
- poursuite de la coopération avec Israël, partenaire actif du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité ;
- approbation d'un ensemble de cinq stages de formation qui se tiendront au Centre régional OTAN-Initiative de coopération d'Istanbul, établi au Koweït, dans les domaines de la cyberdéfense, de la sécurité énergétique et de la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

En 2017, les travaux menés dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité avec les **partenaires de l'OTAN dans les Balkans et dans le monde** ont encore été élargis, notamment :

- projet pluriannuel dans les pays des Balkans occidentaux pour renforcer leurs capacités de gestion de crise et de réponse aux situations d'urgence à travers un système de commandement de nouvelle génération pour la gestion des incidents ;
- exercice sur table sur la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire au Japon ;
- contribution d'experts de Nouvelle-Zélande à des projets sur la manière dont l'OTAN est perçue dans la région Asie-Pacifique et sur le rôle des petits États dans la sécurité internationale ;
- projet de renforcement des capacités de cyberdéfense avec la Mongolie.

Signature de l'accord en vue de la création du fonds d'affectation spéciale Jordanie IV, novembre 2017

Équipe ukrainienne aux jeux Invictus de Toronto, Canada, septembre 2017

Fonds d'affectation spéciale

Les **fonds d'affectation spéciale** sont l'un des outils les plus efficaces de l'Alliance pour la projection de la stabilité. Ces fonds sont constitués par des pays de l'OTAN pour aider financièrement des pays partenaires à réaliser des projets concrets dans les vastes domaines que sont la démilitarisation, la transformation du secteur de la défense et le renforcement des capacités.

Année après année, les fonds d'affectation spéciale de l'OTAN ont permis d'aider des pays partenaires dans des domaines clés – destruction en toute sécurité de mines terrestres antipersonnel, d'armes et de munitions excédentaires ou obsolètes, renforcement des capacités pour des activités comme le déminage et la gestion des stocks de munitions, et soutien à des initiatives de transformation de la défense à plus grande échelle, notamment la réinsertion du personnel militaire dégagé des cadres, la promotion de la transparence et l'intégration de la dimension de genre.

Créé en 2015, le **fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant** a pour but de fournir un soutien et des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant. Il permet aux Alliés et aux pays partenaires de contribuer à des projets spécifiquement développés pour les bénéficiaires de cette initiative ainsi qu'à un pool de ressources financières qui seront utilisées pour de futurs projets.

Depuis la création de ce fonds d'affectation spéciale, 16 pays de l'OTAN (Canada, Croatie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Islande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Slovaquie, Turquie et Royaume-Uni) et deux pays partenaires (Finlande et Irlande) ont fourni des contributions financières à hauteur de 12,5 millions d'euros. Trois de ces pays (Luxembourg, Norvège et Turquie) ont par ailleurs promis d'autres contributions financières au fonds d'affectation spéciale. À la date du 31 décembre 2017, les financements promis s'élevaient à plus de 4 millions d'euros.

Le **projet sur fonds d'affectation spéciale Géorgie IV** s'est achevé en 2017. Il a permis de contribuer à l'élimination de munitions non explosées sur le site d'un dépôt de munitions militaires partiellement détruit par une explosion, dans le centre de la Géorgie. Ce projet de 1,15 million d'euros, piloté par la République tchèque et la Lituanie, a permis de déblayer plus de 78 000 m³ de terre et de débris, d'éliminer les munitions encore actives, et de rendre le site à nouveau utilisable par les populations locales.

De grands progrès ont également été accomplis pour ce qui est de l'aide à l'Ukraine dans la crise russo-ukrainienne. Dans le cadre de la réponse à cette crise, les pays de l'OTAN ont créé pour l'Ukraine des fonds d'affectation spéciale consacrés à plusieurs domaines clés : commandement, contrôle, communication et informatique, logistique et normalisation, cyberdéfense, transition de carrière pour le personnel militaire, réadaptation médicale, traitement des dispositifs explosifs et lutte contre les engins explosifs improvisés. Les projets financés sur ces fonds sont en cours de réalisation. En 2017, un projet sur fonds d'affectation spéciale portant sur l'élimination de déchets radioactifs à Vakulenchuk a été mené à bien, et un projet similaire a été lancé à Tsybuleve.

Exercice BOSNA I HERCEGOVINA 2017, Bosnie-Herzégovine, septembre 2017

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

Le **Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe** est le principal mécanisme OTAN de réponse aux situations d'urgence civile dans la région euro-atlantique. Opérationnel 365 jours par an, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il regroupe les 29 pays membres de l'OTAN et de nombreux pays partenaires.

Le Centre fonctionne comme un centre d'échanges coordonnant les demandes et les offres d'assistance, généralement en cas de catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Toutes ses activités sont menées en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, qui reste le coordonnateur principal pour les opérations internationales de secours en cas de catastrophe. Le Centre a été conçu comme un mécanisme de coordination régionale destiné à soutenir et à compléter l'action de l'ONU. Face à une catastrophe nécessitant une aide internationale, il appartient à chaque pays de l'OTAN et à chaque pays partenaire de décider de fournir ou non une assistance, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Centre.

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe travaille également en étroite liaison avec le Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE, tant à l'occasion d'exercices que dans des situations d'urgence réelles.

Activités 2017 du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

En mars 2017, l'Ukraine a sollicité une aide internationale auprès du Centre suite à un incendie dans un dépôt de munitions de la région de Kharkiv. L'explosion de charges de missiles et de munitions a nécessité une vaste opération d'évacuation des populations civiles ainsi que la suspension du trafic aérien dans la région. Trois pays (Pologne, Roumanie et Slovaquie) ont fourni des équipements de protection et des dispositifs de détection demandés en urgence. Des matériels ont également été fournis, dans le cadre du programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la stabilité, aux équipes de démineurs du Service d'État des situations d'urgence de l'Ukraine.

En juillet 2017, le Monténégro a été ravagé par des feux de forêts qui ont menacé la vie de plusieurs centaines de personnes dans les villages situés sur la péninsule de Luštica. Cinq Alliés et pays partenaires (Bulgarie, Croatie, Israël, Suisse et Ukraine) ont répondu à la demande d'aide adressée par le gouvernement monténégrin en mettant à disposition des avions et hélicoptères de lutte contre l'incendie.

En août et septembre 2017, la Géorgie a adressé au Centre trois demandes d'assistance après une série de feux de forêts. À cause du terrain montagneux et des vents violents, ces incendies étaient extrêmement difficiles à maîtriser. Sept Alliés et pays partenaires (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Israël, Turquie, Ukraine et États-Unis) ont fourni des équipes, des avions et des hélicoptères de lutte contre l'incendie ainsi qu'un soutien logistique.

Exercice BOSNA I HERCEGOVINA 2017, Bosnie-Herzégovine, septembre 2017

Exercice « BOSNA I HERCEGOVINA 2017 »

Outre ses activités courantes, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe conduit chaque année sur le terrain des exercices de grande envergure en vue d'améliorer l'interopérabilité entre les acteurs civils et militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires.

En septembre 2017, le Centre et le ministère de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine ont organisé ensemble, à Tuzla, le 17e exercice sur le terrain consacré à la gestion des conséquences. En 2014, la Bosnie-Herzégovine avait connu des inondations et des glissements de terrain dévastateurs. Les enseignements tirés de cette catastrophe avaient notamment mis en évidence la nécessité d'organiser davantage d'exercices multinationaux.

L'exercice a rassemblé environ 1 200 participants venant de Bosnie-Herzégovine, de 34 pays de l'OTAN et pays partenaires, et de 12 organisations et organismes internationaux, dont le Centre d'excellence interarmées de l'OTAN pour la défense CBRN et le Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE.

L'exercice a permis de tester plusieurs innovations, notamment des outils de réalité virtuelle et de simulation de réseaux sociaux, ainsi qu'un système multinational de télémédecine. Ce système a permis au personnel médical sur le terrain de recueillir, via la téléexpertise, des avis d'importance critique auprès de professionnels médicaux, partout dans le monde, au moyen de kits portatifs. Un système de commandement pour la gestion des incidents, conçu pour les pays partenaires dans les Balkans occidentaux dans le cadre du programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la stabilité, a lui aussi été testé lors de l'exercice. Il a permis d'améliorer la coordination des réponses aux situations d'urgence en fournissant en temps réel des informations sur le déroulement de la catastrophe fictive. Les participants à l'exercice se sont en outre vu proposer une formation sur la protection des civils dans une situation d'urgence complexe.

Coopérer avec les organisations internationales

L'OTAN plaide avec force pour une intensification des consultations et de la coopération entre les organisations internationales, dans un but de prévention et de gestion des crises. En 2017, l'Alliance a multiplié ses contacts avec toute une série d'organisations, notamment la Banque mondiale et l'Union africaine, ainsi qu'avec plusieurs organisations non gouvernementales.

Les initiatives prises par l'OTAN pour élargir ses relations avec l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été particulièrement fructueuses. Par ailleurs, en mars 2017, Jens Stoltenberg est devenu le premier secrétaire général de l'OTAN à se rendre au siège du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

L'Union européenne

En 2017, **l'OTAN et l'UE ont continué de développer et d'étoffer leur partenariat**. Cette coopération s'inscrit dans le prolongement de la déclaration commune signée en juillet 2016 à Varsovie par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, le président du Conseil européen, Donald Tusk, et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Dans cette déclaration, les responsables de l'UE et de l'OTAN ont affirmé la nécessité de « conférer au partenariat stratégique OTAN-UE un nouvel élan et une nouvelle teneur » et ils ont convenu qu'en travaillant ensemble, les deux organisations pourraient répondre plus efficacement aux défis de sécurité nouveaux et complexes auxquels elles sont confrontées.

L'OTAN et l'UE continuent de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la coopération sur plus de 70 questions, allant de la cyberdéfense à la sûreté maritime en passant par la lutte contre le terrorisme. Dans le domaine maritime, par exemple, l'opération Sea Guardian de l'OTAN fournit un appui essentiel à l'opération Sophia de l'UE. S'agissant du cyber, les équipes de l'OTAN et de l'UE sont désormais en mesure d'échanger en temps réel des alertes concernant des cyberattaques ou des logiciels malveillants. Par ailleurs, en octobre 2017, le secrétaire général de l'OTAN et la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, ont inauguré, à Helsinki (Finlande), le Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides.

En 2017, l'OTAN et l'UE ont par ailleurs resserré leur coopération s'agissant d'améliorer la connaissance de la situation et de renforcer l'entraînement, les exercices et la communication stratégique, afin de lutter contre les menaces hybrides et les cybermenaces. Les deux organisations ont également commencé à coopérer plus étroitement dans leurs efforts visant à soutenir les pays partenaires pour le développement de leur capacité de défense et de leur résilience.

Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, avec le président du Conseil européen, Donald Tusk, et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, Bruxelles, mai 2017

Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, à l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, septembre 2017

L'Organisation des Nations Unies

L'engagement pris en 2015 par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, en faveur d'un renforcement du soutien de l'Alliance aux opérations de paix de l'ONU reste le moteur d'une **collaboration plus étroite entre les deux organisations**. Face aux défis opérationnels, l'OTAN et l'ONU ont resserré leur coopération pour lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés, en organisant des formations et en travaillant ensemble à l'élaboration de normes communes. La coopération et le dialogue se sont par ailleurs poursuivis dans les domaines de la médecine militaire et du renforcement des capacités, au travers notamment d'échanges de bonnes pratiques et de la participation de l'ONU à la conférence sur le développement de l'intégrité que l'OTAN organise tous les deux ans.

La coopération OTAN-ONU s'est également intensifiée dans le domaine de la sécurité humaine. Tout au long de 2017, l'ONU a été présente aux côtés de l'OTAN alors que celle-ci mettait en œuvre sa politique de protection des civils. Les deux organisations ont poursuivi leur collaboration sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé, en se concentrant sur la formation ainsi que sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Compte tenu de la complexité de l'environnement de sécurité en Europe, **le partenariat entre l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe demeure essentiel**. L'Alliance suit de très près les développements à l'OSCE, s'agissant en particulier de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité, ainsi que le dialogue structuré que mène l'OSCE sur les défis et les risques actuels et futurs. Les Balkans occidentaux et l'Ukraine, où l'OSCE joue un rôle clé, sont d'autres domaines d'intérêt commun.

En 2017, la collaboration entre l'OTAN et l'OSCE a pris différentes formes. Les secrétaires généraux des deux organisations se sont rencontrés en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, et la secrétaire générale déléguée de l'OTAN a pris part au Conseil ministériel de l'OSCE qui s'est tenu en décembre à Vienne. L'OTAN a par ailleurs fait plusieurs exposés au Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, notamment sur les armes légères et de petit calibre et la cybersécurité. Les derniers entretiens de travail annuels en date entre l'OTAN et l'OSCE ont eu lieu en novembre 2017, au siège de l'OTAN. Après la nomination d'une représentante du secrétaire général auprès de l'OSCE en 2016, l'ouverture d'un bureau de liaison de l'OTAN à Vienne, prévue pour 2018, devrait faciliter une plus grande interaction entre les deux organisations.

L'Union africaine

En 2017, l'OTAN a continué d'**apporter une aide pratique à l'Union africaine**. Les menaces de sécurité et les défis communs, tels que la stabilité en Afrique et la lutte contre le terrorisme, montrent l'importance stratégique que revêt la coopération OTAN-Union africaine. Le soutien que l'OTAN apporte à l'Union africaine depuis 2005 vise à compléter l'aide fournie par d'autres organisations internationales.

L'OTAN dispose d'un bureau de liaison militaire de haut niveau à Addis-Abeba. Par ailleurs, des experts sont détachés auprès du secrétariat du département Paix et sécurité de l'Union africaine, qui est responsable des opérations et missions de soutien de la paix. Sur demande, l'OTAN fournit à l'Union africaine différents types d'assistance, notamment pour la planification et le soutien de ses opérations et pour ses capacités de maintien de la paix. Dans le cadre de l'aide que l'OTAN apporte à l'Union africaine, deux stages ont été organisés en 2017 à Addis-Abeba par des équipes mobiles de formation et d'entraînement, axés sur la planification des opérations et des exercices.

Le Comité international de la Croix-Rouge

En tant qu'organisation régionale multilatérale, l'OTAN a toujours défendu ardemment une coopération étroite avec d'autres organisations ayant des missions aussi bien au niveau régional qu'au niveau mondial, comme le Comité international de la Croix-Rouge.

La coopération entre l'OTAN et le Comité international de la Croix-Rouge s'est poursuivie en 2017, l'accent étant placé sur les **questions liées au droit international humanitaire et à la protection des civils dans les conflits**. Lors de sa visite en Suisse en mars 2017, le secrétaire général de l'OTAN a rencontré le président du Comité international de la Croix-Rouge. Leur entretien a porté essentiellement sur les questions humanitaires et sur la coopération entre l'OTAN et le Comité. C'était la première fois qu'un secrétaire général de l'OTAN se rendait au siège du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

Les femmes, la paix et la sécurité

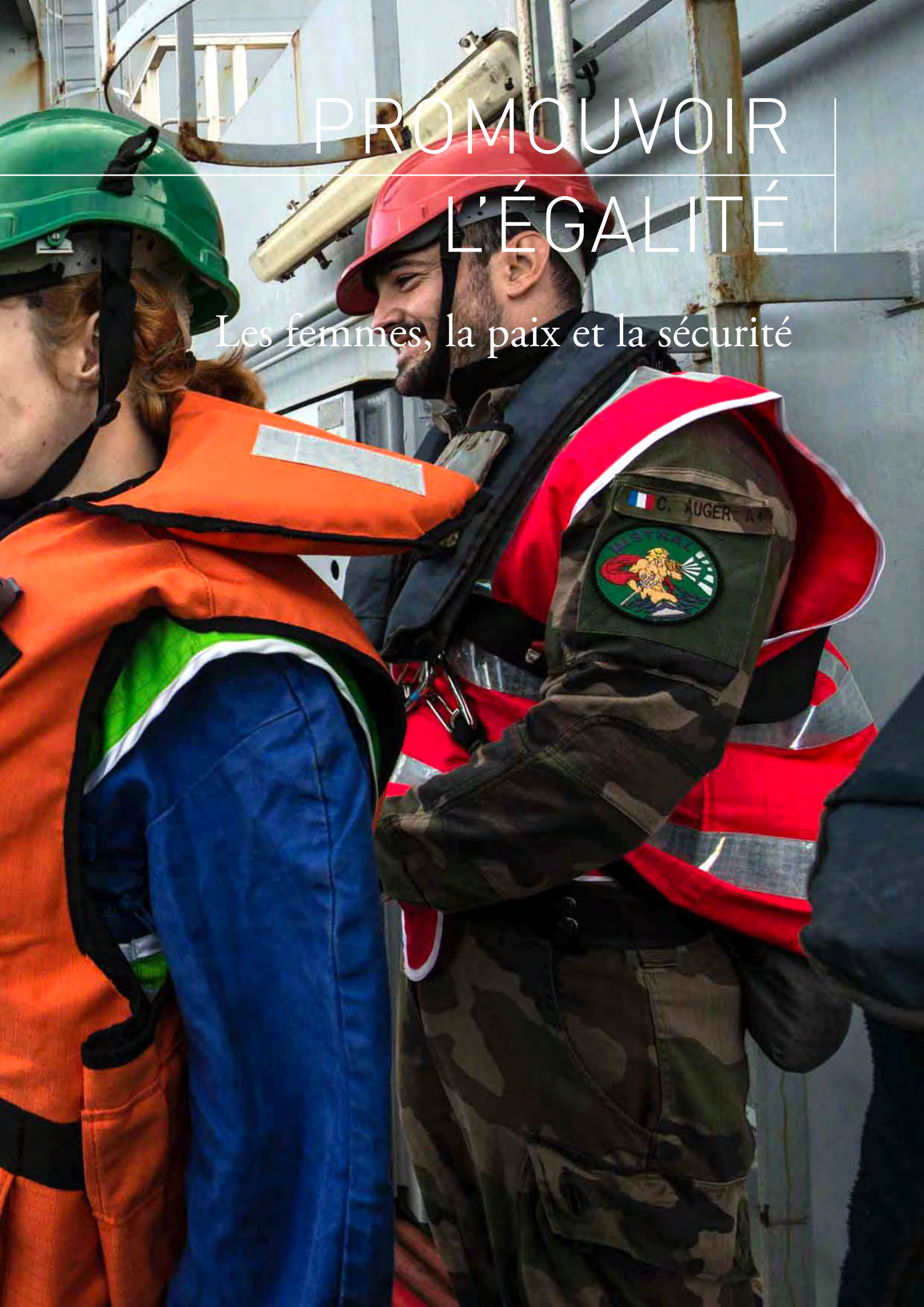

Spécialiste en avionique de l'armée de l'air des États-Unis, Lituanie, novembre 2017

L'OTAN se doit de compter parmi les plus ardents défenseurs des droits des femmes. Le secrétaire général a déclaré que le renforcement du rôle des femmes dans les forces armées n'était pas seulement un impératif moral, mais aussi une démarche judicieuse. Les Alliés s'accordent à dire que l'intégration de la dimension de genre dans les tâches fondamentales de l'OTAN contribue à rendre l'Alliance plus moderne, plus préparée et plus réactive. Cette dernière s'attache à promouvoir le rôle des femmes dans la paix et la sécurité et à soutenir la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que des autres résolutions sur le sujet.

La fonction de **représentant spécial du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité** consiste à superviser tous les aspects des contributions de l'OTAN au programme « femmes, paix et sécurité ». En 2017, le secrétaire général a nommé à ce poste Clare Hutchinson (Canada), qui est une spécialiste de ces questions.

La représentante spéciale et son équipe s'emploient à intensifier les contacts et la coopération entre l'Alliance et les pays partenaires, les organisations internationales et la société civile. Par exemple, ils organisent la réunion annuelle de la Commission consultative de la société civile sur les femmes, la paix et la sécurité, favorisant ainsi un dialogue régulier avec les représentants de la société civile et avec les experts de ces questions.

L'OTAN s'attache à **intégrer la dimension de genre** dans l'analyse, la planification, l'exécution et l'évaluation des missions militaires qu'elle dirige, et elle continue de déployer des conseillers formés aux questions de genre dans le cadre des opérations et des missions, aux niveaux stratégique, opératif et tactique. En 2016, 96 % des pays de l'OTAN ont intégré la dimension de genre dans les exercices et/ou les formations prédéploiement et 78 % en ont tenu compte dans la planification opérationnelle. Cette même année, on dénombrait 553 conseillers formés aux questions de genre dans 22 pays membres de l'OTAN, et 35 conseillers de ce type déployés dans le cadre d'opérations ou de missions.

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité contribue également à l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Entre autres projets menés dans le cadre de ce programme en 2017, nous pouvons citer le lancement d'une évaluation globale de l'égalité des genres et de l'intégration de la dimension de genre dans les forces armées géorgiennes, l'établissement d'un plan d'action national pour la mise en application, en République de Moldova, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, et l'organisation d'un stage pilote de sensibilisation aux questions de genre, spécifiquement conçu pour la communauté OTAN, dont l'objectif était d'aider les participants à mieux comprendre la dimension de genre et son importance à l'échelle de l'OTAN.

Orange the World

En 2017, l'OTAN s'est associée à la campagne Orange Day de l'ONU, consistant en 16 jours d'action contre les violences faites aux femmes. Elle a contribué à appeler l'attention sur ce sujet important et, ainsi, à inciter à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

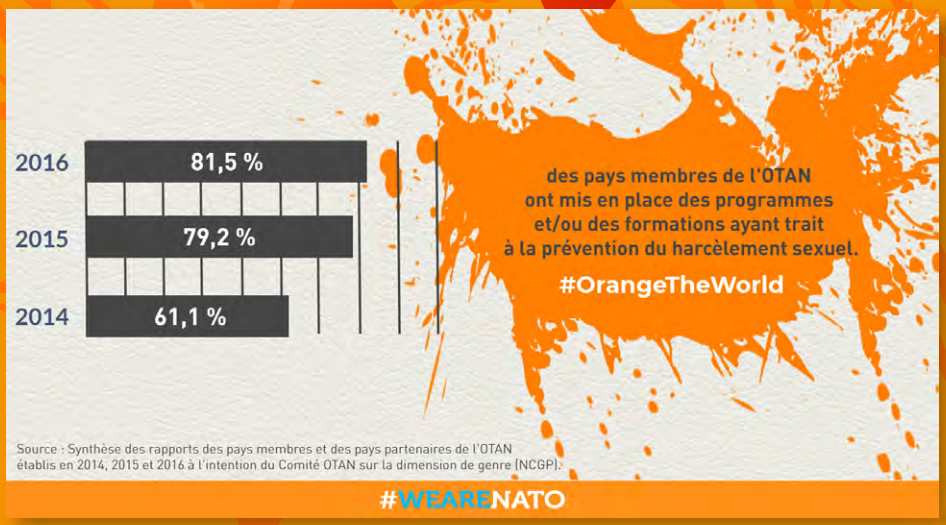

Rose Gottemoeller, secrétaire générale déléguée de l'OTAN, et Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères du Canada, à l'occasion d'un débat sur les femmes, la paix et la sécurité, Bruxelles, décembre 2017

Pourquoi l'OTAN se doit de défendre les droits des femmes

Dans une tribune libre parue en décembre 2017, le secrétaire général de l'OTAN et Angelina Jolie, envoyée spéciale de l'ONU, ont appelé à mettre un terme aux violences faites aux femmes, et ils ont évoqué ce que l'OTAN pourrait faire pour jouer un rôle de premier plan à cet égard, proposant les pistes suivantes :

- s'attacher encore davantage à tenir compte de la dimension de genre dans la réflexion stratégique et promouvoir une culture qui favorise l'intégration des femmes à tous les échelons de l'Organisation, y compris aux postes de direction ;
- proposer des formations relatives au respect des droits de l'homme et à la protection des civils, notamment contre les violences sexuelles, et favoriser la mise en place de pratiques uniformes à l'intention des soldats sur le terrain en vue de prévenir et de détecter les actes de violence sexuelle et de violence à l'égard des femmes et de lutter contre ces formes de violence ;
- accorder une importance accrue au rôle des conseillers pour les questions de genre et investir dans le renforcement des mécanismes de signalement et de surveillance des violences faites aux femmes.

« C'est une honte pour l'humanité que les violences perpétrées contre les femmes, en période de guerre comme de paix, aient systématiquement été considérées comme des actes de moindre gravité. Mais il nous est enfin donné d'espérer que cela change. Nous nous devons d'agir, pour le bien de tous – hommes et femmes – et pour celui des générations futures. »

Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense (Bruxelles, février 2017).
De gauche à droite, Mimi Kodheli (Albanie), Roberta Pinotti (Italie), Jeanine Hennis-Plasschaert (Pays-Bas),
Ursula von der Leyen (Allemagne), Maria Dolores de Cospedal Garcia (Espagne) et Ine Marie Eriksen Soreide (Norvège)

Statistiques sur la parité hommes-femmes

Bien que des progrès aient été accomplis, des efforts doivent encore être faits pour assurer une meilleure représentation des femmes à l'OTAN, notamment aux postes de haut niveau. En 2017, le pourcentage de femmes s'est maintenu à 26 % à l'échelle de l'OTAN, à 39 % au Secrétariat international et à 16 % au sein de l'État-major militaire international. Au total, 21 % des postes de haut niveau au Secrétariat international sont occupés par des femmes[8].

Parmi les initiatives prises pour améliorer la situation, il y a lieu de mentionner le réseau professionnel féminin de l'OTAN et le programme de mentorat destiné aux femmes, dont le troisième cycle a débuté en 2017. Ce programme vise à constituer une réserve de candidates qualifiées et à éliminer tout obstacle structurel qui pourrait exister entre les services.

Neuf des 29 sièges de représentant permanent au Conseil de l'Atlantique Nord sont occupés par des femmes[9]. Fin 2017, huit pays membres de l'OTAN avaient une femme pour ministre de la Défense[10].

En 2017, le Bureau du conseiller pour les questions de genre de l'État-major militaire international de l'OTAN a recueilli auprès des pays membres des données sur la situation des femmes dans leurs forces armées au cours de l'année précédente. Il ressort du rapport ainsi établi que, dans 96 % des pays de l'Alliance, les femmes peuvent accéder à tous les postes dans les forces armées (contre 84 % en 2015). Le pourcentage moyen de femmes dans les forces armées des pays de l'OTAN se maintient à 11 %. Le rapport montre également qu'en 2016, les femmes représentaient 7 % des effectifs militaires déployés dans le cadre d'opérations de l'OTAN (contre 6 % en 2015).

D'autres tendances importantes ont été mises en évidence dans le rapport. Ainsi :

- 66,7 % des pays membres de l'OTAN offrent un soutien aux parents célibataires, divorcés ou veufs ayant la charge d'enfants (contre 48 % en 2015) ;
- 59,3 % des pays membres de l'OTAN disposent de programmes ou de politiques visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (contre 52 % en 2015) ;
- 77,8 % des pays membres de l'OTAN disposent d'une entité militaire chargée des questions de genre (contre 72 % en 2015).

---

8 On entend par « postes de haut niveau » les postes de grade U.1 à U.4 et A.5 à A.7 (ainsi que les postes de catégorie L équivalents).

9 Le Canada, l'Estonie, les États-Unis, la France, l'Islande, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (décembre 2017).

10 L'Albanie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovénie (décembre 2017).

ORGANISATION

Alliance politico-militaire de 29 pays, l'OTAN est aussi une organisation capable de s'adapter, pour laquelle efficience, flexibilité et redevabilité sont des principes essentiels. En 2017, l'OTAN a continué de s'adapter et d'innover et a marqué des avancées importantes à cet égard.

Siège et structures de l'OTAN

Le siège de l'OTAN à Bruxelles abrite le Secrétariat international et l'État-major militaire international de l'Organisation, ainsi que les délégations et les représentations militaires des 29 pays membres, les missions de 15 pays partenaires et plusieurs agences.

C'est principalement au siège que se décident la politique et l'action de l'Organisation, au travers de discussions et de consultations. Rien qu'en 2017, environ 6 000 réunions s'y sont tenues.

En 2017, nous nous sommes attelés aux derniers préparatifs du déménagement dans le nouveau siège, qui aura lieu en 2018. Le nouveau siège représente un élément clé et un symbole fort de la transformation qu'opère l'Alliance pour entrer définitivement dans le XXIe siècle. Le bâtiment, conçu pour être respectueux de l'environnement, est doté d'installations ultra-modernes et permettra de répondre à l'évolution des besoins de l'OTAN sur le long terme.

Quelques informations sur le nouveau siège de l'OTAN

Le nouveau siège a été conçu dans le souci du respect de l'environnement : il utilise le moins de ressources possible de la manière la plus efficace possible.

- À l'intérieur du bâtiment, la lumière, l'humidité et la température sont régulées au moyen de technologies écoénergétiques qui devraient permettre une réduction de 30 % de la consommation d'énergie.
- La surface vitrée laisse entrer généreusement la lumière naturelle, d'où des économies d'électricité.
- L'alimentation en électricité et le chauffage sont assurés principalement par des unités de cogénération à la pointe du progrès.
- Un système de collecte et de stockage des eaux de pluie couvre 90 % des besoins en eau pour les sanitaires, l'entretien et les espaces verts.
- Les technologies du nouveau bâtiment favorisent également le recyclage. Les aires de stationnement ont été construites avec des matériaux de démolition provenant des anciens bâtiments du site, ce qui a permis d'éviter l'acheminement et l'utilisation de matériaux neufs représentant 1 000 chargements de camion.

Représentation virtuelle du nouveau siège de l'OTAN à Bruxelles © SOM ASSAR

Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense, février 2017

Secrétariat international

Plus de 1 100 civils travaillent au **Secrétariat international, établi au siège de l'Organisation**. Cet organisme fournit des avis, des orientations et un soutien administratif aux délégations des pays membres. Il facilite la formation du consensus et la prise de décision au sein de l'Alliance, et il aide à la mise en application des décisions prises.

L'OTAN a un système de recrutement basé sur le mérite et s'attache à faire en sorte que son personnel reflète la diversité du près d'un milliard de citoyens pour lesquels elle œuvre. En 2017, des ressortissants de tous les pays membres – à l'exception du Monténégro, qui n'a rejoint l'Alliance que récemment – travaillaient au siège.

L'OTAN s'efforce de promouvoir la diversité et la parité hommes-femmes en son sein. Pour ce faire, elle adopte par exemple des plans d'action relatifs à la diversité et à l'inclusion, qui visent à mieux repérer et à éliminer les obstacles à la diversité, et elle élabore des politiques et des programmes de promotion de l'inclusion.

Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord est l'organe suprême de prise de décision à l'OTAN. Il offre un cadre permettant de procéder à de larges consultations sur tous les sujets touchant à la paix et à la sécurité des pays membres. Il est composé des hauts représentants de l'ensemble de ces pays, qui se réunissent pour examiner des questions de principe et des questions opérationnelles nécessitant des décisions collectives.

Les décisions étant prises par consensus, les politiques adoptées par le Conseil sont considérées comme l'expression de la volonté collective de tous les pays membres de l'Alliance. Le Conseil est présidé par le secrétaire général. Qu'il soit réuni au sommet, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ou en session permanente, c'est-à-dire au niveau des représentants permanents, toutes ses décisions ont la même valeur.

Structure politique et structure militaire de l'OTAN

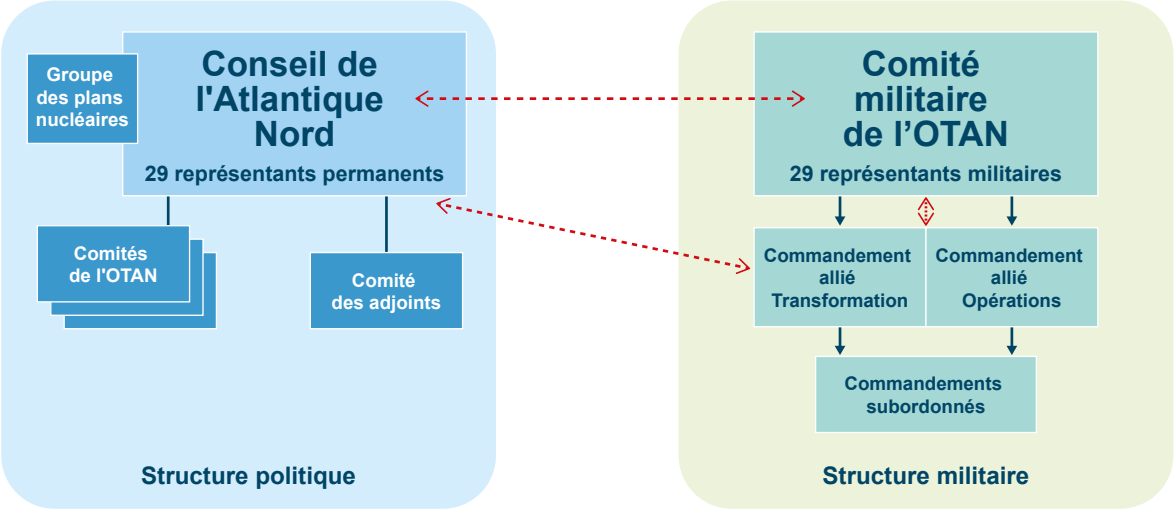

Autorités militaires de l'OTAN

Ce sont au total près de 5 500 militaires et 700 civils qui travaillent au sein de l'État-major militaire international, au siège, et au sein de la structure de commandement de l'OTAN. Chacun des 29 pays membres est représenté dans les structures militaires de l'OTAN.

Le **Comité militaire** est la plus haute instance militaire de l'OTAN. Il est composé des chefs d'état-major de la défense des pays membres de l'OTAN. En 2017, il était présidé par le général tchèque Petr Pavel.

Les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN se réunissent plusieurs fois par an. Le reste du temps, le Comité militaire siège en session permanente ; les représentants militaires des pays s'expriment alors au nom de leur chef d'état-major de la défense. Le rôle du Comité militaire est d'examiner les questions importantes sur le plan militaire, d'en débattre et de prendre les mesures qui s'imposent, en privilégiant les intérêts de l'Alliance, tout en tenant compte des positions et des points de vue des pays. Le Comité militaire fournit au Conseil de l'Atlantique Nord des avis militaires fondés sur un consensus. Il coopère étroitement avec les deux commandants stratégiques de l'OTAN pour porter à l'attention de l'échelon politique (le Conseil) des plans, des questions et des recommandations militaires.

Le président du Comité militaire de l'OTAN lors d'une visite en Australie, juin 2017

L'État-major militaire international est l'organe exécutif du Comité militaire. Composé d'environ 500 personnes, il est chargé de réaliser des analyses et des études sur des questions militaires intéressant l'OTAN, de recenser les domaines présentant un intérêt stratégique ou opérationnel, et de proposer des lignes d'action. Il veille aussi à ce que les décisions et les politiques de l'Organisation relatives aux questions militaires soient mises à exécution par les organes militaires compétents de l'OTAN.

Pour mener à bien ses tâches militaires fondamentales, l'Alliance compte sur la **structure de forces de l'OTAN** et la **structure de commandement de l'OTAN**.

La **structure de forces de l'OTAN** se compose des forces nationales et de forces multinationales – ainsi que des états-majors opérationnels qui leur sont associés – qui sont mises à la disposition de l'OTAN de façon permanente ou temporaire selon des critères de préparation déterminés. Ce pool de forces répond aux besoins qui sont ceux de l'Alliance lorsqu'il s'agit de mener des opérations et de les soutenir dans la durée.

La **structure de commandement de l'OTAN** joue un rôle stratégique : elle exerce le commandement et le contrôle des opérations interarmées de l'Alliance. Elle se compose du Commandement allié Opérations, du Commandement allié Transformation ainsi que de leurs commandements et quartiers généraux subordonnés.

Le Commandement allié Opérations est chargé de la planification et de l'exécution de toutes les opérations et missions de l'OTAN. Son quartier général principal est établi à Mons, en Belgique, et il est dirigé par le commandant suprême des forces alliées en Europe, fonction qu'occupe actuellement le général Curtis M. Scaparrotti, de l'armée de terre des États-Unis. Le Commandement allié Transformation pilote la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN. Son quartier général principal est situé aux États-Unis, à Norfolk (Virginie). Il est dirigé par le commandant suprême allié Transformation, fonction qu'occupe actuellement le général Denis Mercier, de l'armée de l'air française.

En 2017, l'Alliance a réalisé une évaluation fonctionnelle de la structure de commandement de l'OTAN, à l'issue de laquelle les ministres de la Défense des pays membres ont adopté un plan général pour son adaptation. Ce plan prévoit, entre autres, de créer des commandements.

Structure de commandement de l'OTAN

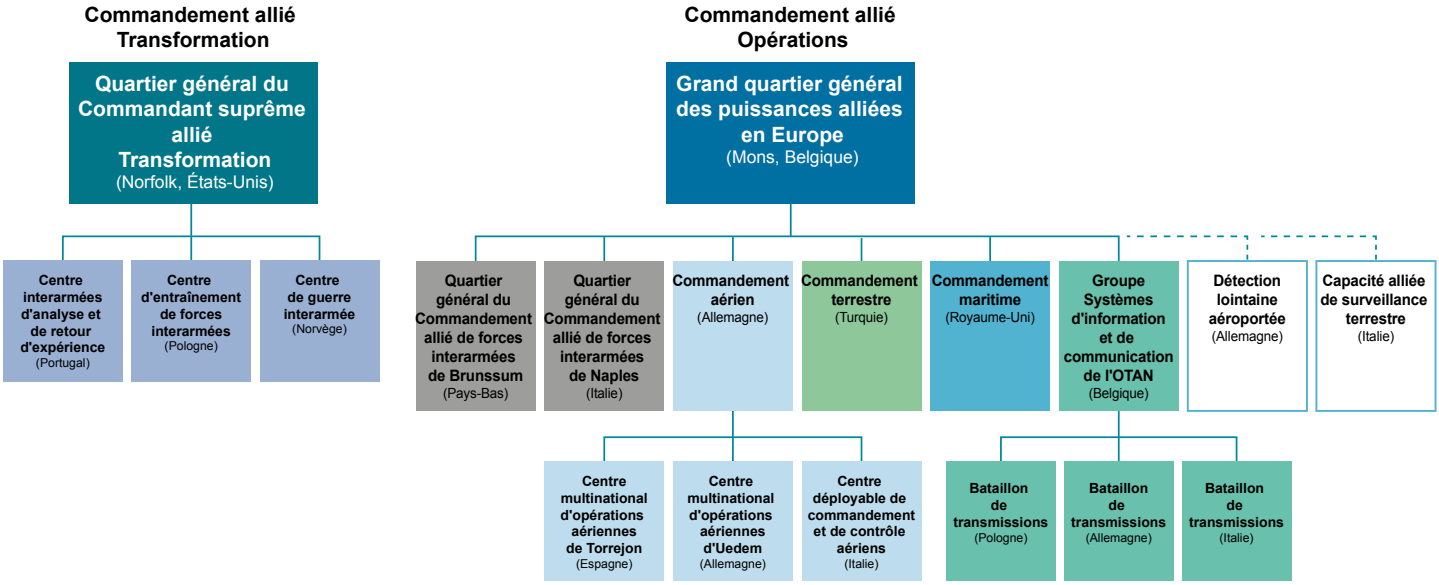

Agences et organismes

Les agences de l'OTAN revêtent une importance cruciale pour l'Organisation et pour ses États membres. En effet, ce sont elles qui déterminent quelles sont les capacités et quels sont les services indispensables à l'Alliance et qui les lui fournissent.

Agence OTAN d'information et de communication

L'**Agence OTAN d'information et de communication** est chargée des questions technologiques et des questions cyber au sein de l'Organisation. Elle gère et sécurise les réseaux de l'OTAN et elle met à disposition les technologies de pointe requises à l'appui des priorités de l'Alliance, notamment dans les domaines de la défense aérienne, de la défense antimissile et de la cyberdéfense. L'Agence a son siège à Bruxelles et elle dispose de deux sites principaux, l'un à La Haye (Pays-Bas) et l'autre à Mons (Belgique), ainsi que d'une trentaine de points de présence répartis sur un territoire s'étendant de l'Amérique du Nord à l'Afghanistan. Certains de ses agents sont par ailleurs déployés à l'appui des opérations et des missions menées par l'OTAN sur terre comme en mer.

Soixante-dix pour cent des travaux de l'Agence sont sous-traités à des entreprises des 29 pays de l'Alliance. L'Agence, qui emploie à la fois des civils et des militaires et qui est dotée d'une équipe de 200 experts en cybersécurité, est actuellement en charge de la modernisation des technologies de l'information utilisées par l'OTAN, un chantier de quelque 3 milliards d'euros. Ces travaux contribueront à accroître la résilience des réseaux de l'OTAN et permettront aux décideurs politiques et aux commandants de l'OTAN d'avoir une meilleure connaissance de la situation et de disposer de moyens de communication ainsi que de commandement et de contrôle plus efficaces. Parmi les autres projets menés par l'Agence en 2017, nous pouvons citer notamment la mise en place de connexions avec le Monténégro et la modernisation du système de communications par satellite de l'OTAN.

Agence OTAN de soutien et d'acquisition

L'**Agence OTAN de soutien et d'acquisition** est le principal prestataire de services de l'OTAN dans le domaine de la logistique et des acquisitions. Elle fournit une assistance logistique complète, allant de l'acquisition à la mise au rebut, en passant par la maintenance et le soutien pendant le cycle de vie. Dans ce contexte, elle se charge notamment du démantèlement de systèmes d'armes complexes arrivés en fin de vie. Par ailleurs, elle assure la gestion du soutien contractuel des opérations pour le compte des commandements de l'OTAN, des groupes multinationaux et des différents pays.

L'Agence a son siège au Luxembourg, et elle dispose de centres d'exploitation en France, en Hongrie et en Italie, avec des antennes en Afghanistan et au Kosovo, notamment. Elle emploie plus de 1 350 agents, dont une soixantaine sont déployés dans le cadre d'opérations.

L'Agence a vu son volume d'activité augmenter de plus d'un milliard d'euros ces quatre dernières années. Elle se charge désormais également de l'acquisition de systèmes d'armes pour l'OTAN et pour les pays. Par exemple, dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, elle procède actuellement à l'acquisition, pour le compte de plusieurs pays, de sept avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport. Les activités de l'Agence devraient continuer de se développer et son effectif de croître dans un avenir proche, et on peut s'attendre à ce qu'à terme, plus de 90 % des activités soient directement financées par les pays clients.

Organisation OTAN pour la science et la technologie

L'**Organisation OTAN pour la science et la technologie** promeut l'innovation, fournit des avis et propose des solutions scientifiques afin de permettre à l'Alliance de faire face à l'évolution constante de ses besoins. Principal forum de recherche collaborative au monde dans les domaines de la défense et de la sécurité, elle propose un programme de travail ambitieux. Elle offre son soutien à une communauté de plus de 5 000 scientifiques et ingénieurs engagés et motivés, dans les États membres de l'Alliance et les pays partenaires.

Son programme de travail annuel comprend plus de 300 projets, qui portent sur un large éventail de sujets (systèmes autonomes, lutte anti-sous-marine, aéronefs hypersoniques, radars quantiques, incidences des médias sociaux sur les opérations militaires, etc.).

Camp déployable mis en place par l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition, Italie, novembre 2017

L'Organisation relève du Comité OTAN pour la science et la technologie. Ce dernier administre les comités scientifiques et techniques, ainsi que les trois organes exécutifs de l'Organisation : le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes, installé à La Spezia (Italie), le Bureau de soutien à la collaboration, implanté à Paris (France), et le Bureau du conseiller scientifique, situé au siège de l'OTAN.

Bureau OTAN de normalisation

Pour que les Alliés puissent travailler ensemble de manière cohérente, efficace et efficiente, ils doivent pouvoir se référer, pour ce qui est des forces et des capacités, à des normes agréées et compatibles. Le **Bureau OTAN de normalisation** est un bureau civilo-militaire intégré qui est chargé d'élaborer les normes OTAN et de les tenir à jour.

En 2017, le Bureau s'est attaché à déterminer quelles normes devaient venir appuyer les priorités des Alliés en matière de planification de défense, ainsi qu'à élaborer et à mettre en application ces normes. Dans ce contexte, il a concentré ses efforts sur les domaines de la logistique et du renseignement, notamment. Afin de contribuer à l'amélioration des normes de l'Alliance, le Bureau s'emploie par ailleurs à renforcer la coopération entre experts d'une même discipline et entre spécialistes de disciplines différentes, et à tirer des enseignements des exercices menés par l'OTAN. En favorisant une plus grande interopérabilité, le Bureau œuvre à la réalisation des objectifs tactiques, opérationnels et stratégiques.

Financement de l'OTAN

Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN. Les contributions indirectes sont les plus importantes. Ce sont celles que font les pays en participant à des opérations et à des missions dirigées par l'OTAN. Les contributions directes couvrent les dépenses de l'Alliance dans son ensemble, comme les dépenses relatives aux systèmes de défense aérienne ou aux systèmes de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN. Ces dépenses sont supportées collectivement, souvent grâce au mécanisme du financement commun, qui prévoit un partage des coûts entre les 29 pays membres selon une formule agréée qui est fondée sur le revenu national brut de chaque État.

Le régime de financement commun alimente les budgets de l'OTAN : le **budget civil**, qui couvre les frais de fonctionnement du Secrétariat international et du siège, le **budget militaire**, qui couvre les coûts de la structure de commandement intégrée de l'OTAN, et le **programme OTAN d'investissement au service de la sécurité**, axé sur les capacités militaires.

Certains projets sont financés conjointement par deux Alliés ou plus, ce qui signifie que les pays qui y participent définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement du projet, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN. Le processus de financement est supervisé par le Conseil de l'Atlantique Nord, géré par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources et exécuté par le Comité des budgets ainsi que par le Comité des investissements.

L'OTAN assure également la supervision financière de plusieurs fonds d'affectation spéciale qui permettent à des pays non OTAN de prendre part à des projets portant sur un pays ou une question spécifique. Ces fonds sont alimentés par des contributions nationales volontaires.

Transparence et compte rendu de la gestion des ressources financières

Ces dernières années, l'OTAN a entrepris de moderniser la gestion de ses ressources financières afin d'améliorer de manière générale la transparence et le compte rendu.

En 2017, l'Organisation a poursuivi la réforme de sa réglementation financière, notamment en améliorant la cohérence et la comparabilité de l'information financière produite par les différentes entités OTAN. L'objectif est d'accroître la transparence financière, de mieux rendre compte des dépenses et de promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques en matière de finances publiques au sein de l'OTAN.

Parallèlement à cette réforme, des progrès ont été accomplis dans la gestion du financement commun OTAN, notamment s'agissant de la mise à disposition des capacités militaires financées en commun ainsi que de la planification des ressources financées en commun.

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN veille lui aussi à ce que les fonds communs soient correctement utilisés, en réalisant des audits financiers et des audits de performance dans les différents organismes OTAN.

Enfin, toujours dans un souci de transparence, l'Alliance continue de rendre publics un grand nombre de documents financiers OTAN.

Partie principale du budget civil 2017

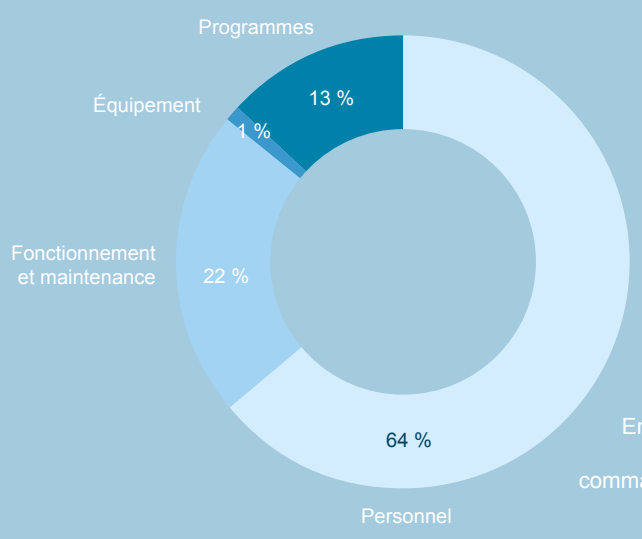

Plafonds du budget militaire 2017

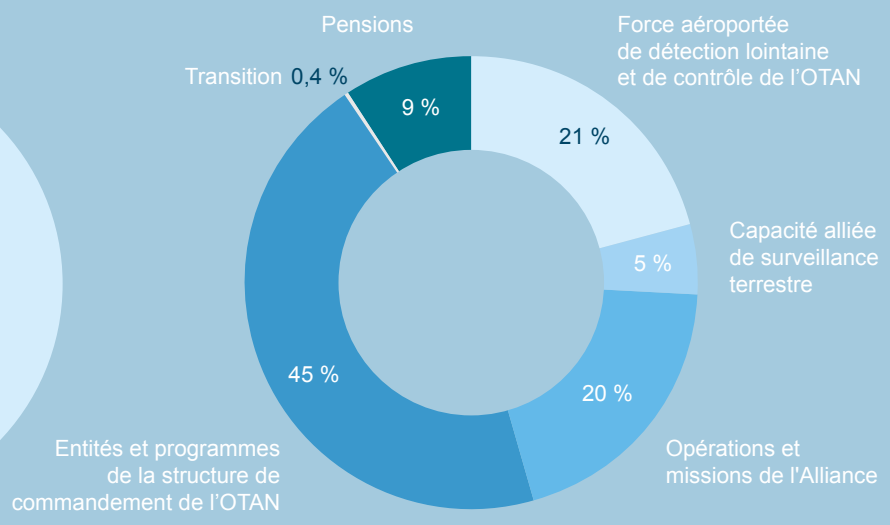

Budget civil

Le budget civil couvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN. Il est approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord, qui veille à ce qu'il reflète les priorités stratégiques de l'Alliance, et il est alimenté par les budgets des ministères des Affaires étrangères des pays membres (dans la plupart des cas). En 2017, la dotation de la partie principale du budget civil, laquelle ne couvre pas les obligations liées aux pensions, s'élevait à environ 193 millions d'euros. La modernisation de la gestion financière du budget civil a encore progressé, avec, par exemple, l'introduction d'un mécanisme permettant aux Alliés de mieux faire le lien entre les ressources mises à disposition et les produits obtenus, ce qui contribue à un meilleur compte rendu et à une plus grande efficience en général.

Budget militaire

Le budget militaire couvre les coûts d'exploitation et de maintenance de la structure de commandement de l'OTAN et d'autres entités militaires de l'Organisation. Il comprend plus de 35 budgets distincts et est alimenté par les budgets de défense des pays membres (dans la plupart des cas) selon des quotes-parts agréées. Il est approuvé par le Conseil, supervisé par le Comité des budgets (qui se compose de représentants de tous les pays membres de l'OTAN) et exécuté par les différents titulaires de budget. Le plafond fixé pour le budget militaire 2017 était de 1,3 milliard d'euros. Les militaires sont mis à la disposition de l'OTAN par leur pays et sont financièrement à la charge des budgets de défense nationaux.

Le budget militaire finance l'État-major militaire international, les deux commandements stratégiques et leurs systèmes de commandement, de contrôle et d'information, de même que les éléments suivants :

- la capacité alliée de surveillance terrestre ;
- les opérations et missions de l'Alliance ;
- la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN ;
- les entités et programmes de la structure de commandement de l'OTAN ;
- les pensions des agents civils retraités de la structure de commandement de l'OTAN.

Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité

Le **programme OTAN d'investissement au service de la sécurité** sert à financer de gros projets (travaux de construction ou technologie) qui vont au-delà de ce dont les pays membres ont besoin à titre individuel pour leur défense nationale. Il aide les commandements stratégiques de l'OTAN en fournissant des installations et des équipements tels que des systèmes d'information et de communication pour la défense aérienne et des quartiers généraux pour la structure intégrée et pour les opérations extérieures.

Les fonds du programme proviennent des ministères de la Défense des pays membres, lesquels contribuent selon une formule de partage des coûts agréée. Le programme est approuvé par le Conseil et supervisé par le Comité des investissements (qui se compose de représentants de tous les pays membres de l'OTAN). Les projets du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité sont exécutés, selon les compétences qu'ils requièrent, par les divers pays membres, par les agences de l'OTAN ou par les commandements stratégiques.

Le plafond du programme pour 2017 était de 655 millions d'euros. Les fonds ont principalement été consacrés aux capacités de commandement et de contrôle aériens à l'échelle de l'OTAN, et en particulier au projet de système de commandement et de contrôle aériens et à la défense antimissile balistique.

Vers une plus grande transparence

En 2014, lors du sommet du pays de Galles, les pays de l'Alliance ont décidé de promouvoir une plus grande transparence à l'OTAN et un meilleur respect de l'obligation de rendre compte. Dans cet esprit, la politique relative à la mise en lecture publique a connu de nouvelles améliorations en 2017. L'**OTAN a ainsi rendu publique une quantité encore plus grande d'informations récentes**. S'agissant des documents plus anciens, la politique a introduit des dispositions visant à ce que les documents du Commandement allié Opérations soient systématiquement concernés par la procédure de mise en lecture publique.

Parmi les documents rendus publics en 2017 figurent 138 lettres du secrétaire général datant de 1991 à 1999, 59 documents du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), un court ouvrage en un volume sur l'histoire du Grand quartier général de 1956 à 1962 et 105 documents relatifs à l'affaire Ustica (juin 1980).

Le site « Archives de l'OTAN en ligne » a également été amélioré, ce qui a permis de mettre davantage de documents à la disposition du public et de faciliter l'accès à ces documents.

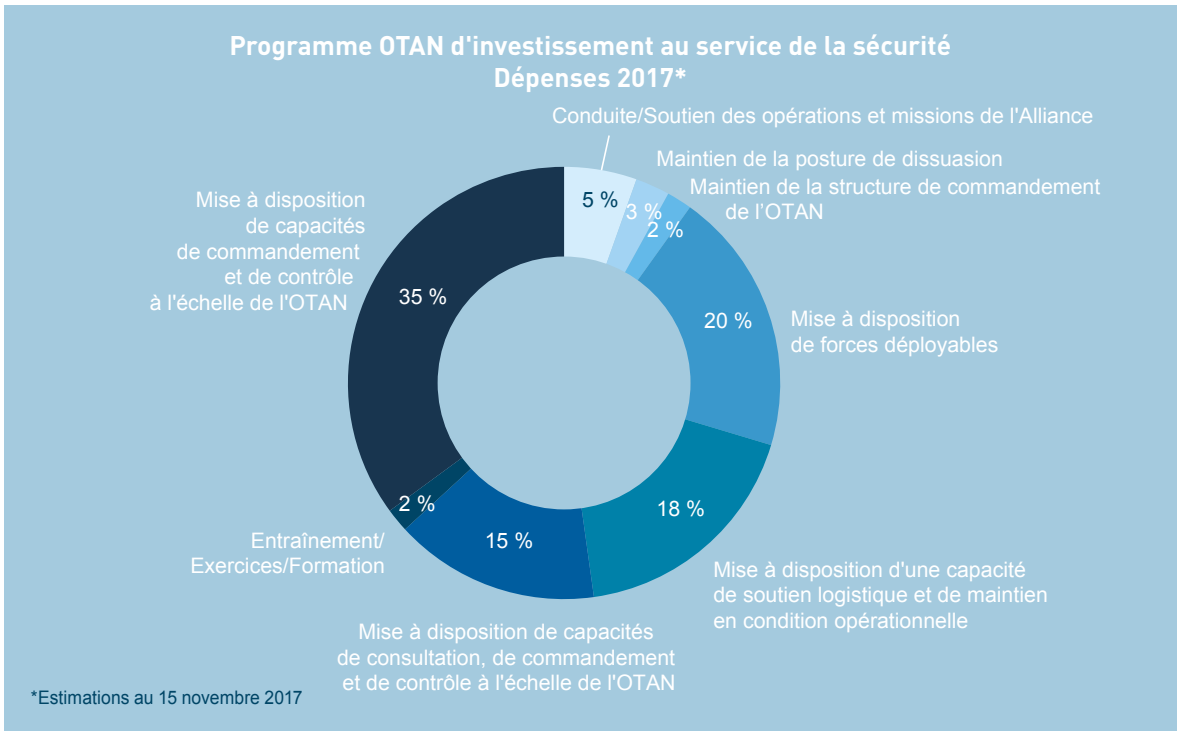

Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, avec des étudiants de l'Elliott School of International Affairs (George Washington University), Washington, avril 2017

Communication avec le public

Alliance de 29 démocraties, l'OTAN prend très au sérieux son devoir de transparence. Elle s'emploie ainsi activement à faire connaître ses politiques, à expliquer l'objectif de ses actions et à mettre en avant la détermination des Alliés face à tout adversaire potentiel. Elle s'attache à communiquer avec le public dans le monde entier, en particulier dans les États membres, dans son voisinage immédiat et dans les pays où elle mène des opérations.

Dans ce contexte, l'OTAN procède de différentes manières, notamment en travaillant quotidiennement avec les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux ainsi qu'en favorisant les contacts entre personnes. Par exemple, elle entretient des relations régulières avec les médias internationaux et organise de multiples activités pour s'adresser à divers publics cibles : discours et séances d'information de hauts responsables, conférences de presse, ateliers, tournées de conférences ou encore programmes d'exposés au siège de l'OTAN, à Bruxelles. Par ailleurs, elle a plusieurs sites web et est présente sur différents réseaux sociaux.

Dans le même temps, l'Alliance effectue un travail de veille et d'analyse en ce qui concerne les informations véhiculées à son propos par les médias du monde entier, afin de comprendre comment l'OTAN est perçue et d'aider à réagir rapidement en cas de désinformation. Pour ce faire, l'OTAN a notamment recours à son portail en ligne « Mise au point », qui est destiné à briser les mythes entourant ses relations avec la Russie.

Présence avancée

En 2017, à travers ses activités de communication, l'OTAN a cherché à faire comprendre que les quatre groupements tactiques multinationaux déployés en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne avaient une vocation défensive, qui était proportionnée et conforme à ses engagements internationaux, et que l'Alliance restait ouverte à l'idée d'un dialogue politique constructif avec la Russie. Dans un souci de transparence, elle a utilisé des vidéos, des infographies et d'autres outils numériques pour indiquer quels étaient les pays contributeurs et montrer l'emplacement des différents groupements tactiques. Par ailleurs, ceux-ci ont organisé régulièrement des activités pour nouer le dialogue avec les communautés locales.

Plateformes numériques

L'OTAN reconnaît toute l'importance des réseaux sociaux. Fin 2017, la page Facebook officielle de l'OTAN comptait presque 1,3 million de « J'aime », tandis que son compte Twitter était suivi par près de 520 000 personnes, soit pratiquement 110 000 personnes de plus qu'en 2016 (+27 %). Selon l'étude Twiplomacy de 2017, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, se classait au troisième rang des dirigeants d'organisation internationale les plus suivis sur Twitter, et il faisait partie de ceux qui étaient le plus actifs sur ce réseau.

ANNEXES

Mission Resolute Support
Force pour le Kosovo
Dépenses de défense de l'OTAN

La mission Resolute Support

Resolute Support est une mission dirigée par l'OTAN visant à prodiguer formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Elle a été lancée le 1er janvier 2015, immédiatement après la dissolution de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

Le cadre juridique de la mission Resolute Support est fixé dans une convention sur le statut des forces, document signé à Kaboul le 30 septembre 2014 et ratifié par le Parlement afghan le 27 novembre 2014. La convention sur le statut des forces définit les conditions dans lesquelles les forces de l'OTAN seront déployées, ainsi que les activités qu'elles sont autorisées à mener. Cette mission s'appuie également sur la résolution 2189 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2014.

La mission Resolute Support offre formation, conseil et assistance dans huit domaines essentiels : la budgétisation pluriannuelle ; la transparence, la redevabilité et le contrôle ; le contrôle civil des institutions de sécurité afghanes ; la génération de force ; le maintien en puissance des forces ; la stratégie et la planification des politiques, la recherche de ressources et l'exécution ; le renseignement ; et la communication stratégique.

Les pays qui ne fournissent pas de troupes à Resolute Support appuient cette mission de différentes façons, et contribuent au vaste effort visant à renforcer le soutien dans la durée des forces de défense et de sécurité nationales afghanes.

Outre ces activités de formation, de conseil et d'assistance, les Alliés et les pays partenaires contribuent également au financement des forces de défense et de sécurité nationales afghanes, et renforcent le partenariat durable avec l'Afghanistan, en intensifiant les consultations politiques avec ce pays et en consolidant la coopération pratique dans des domaines présentant un intérêt spécifique pour l'Afghanistan.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre plus large de l'engagement pris par la communauté internationale en Afghanistan de faire en sorte que ce pays ne redevienne plus jamais un sanctuaire pour le terrorisme.

Commandant : Général John W. Nicholson (États-Unis)
Haut représentant civil de l'OTAN : M. l'Ambassadeur Cornelius Zimmermann (Allemagne)

Commandement de la mission Resolute Support (RSM) à Kaboul
Quartier général de la RSM
Commandant : Général John W. Nicholson (États-Unis)
Commandant adjoint : Général de corps d'armée Rosario Castellano (Italie)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Capitale (TAAC(C)) :
Quartier général à Kaboul, sous commandement turc
Commandant : Général de brigade Ayhan Saygin (Turquie)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Nord (TAAC(N)) :
Quartier général à Mazar-i-Charif, sous commandement allemand
Commandant : Général de brigade André Bodemann (Allemagne)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Est (TAAC(E)) :
Quartier général à Laghman, sous commandement américain
Commandant : Général de brigade Paul T. Calvert (États-Unis)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Sud (TAAC(S)) :
Quartier général à Kandahar, sous commandement américain
Commandant : Général de brigade Lee Henry (États-Unis)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Ouest (TAAC(W)) :
Quartier général à Herat, sous commandement italien
Commandant : Général de brigade Claudio Minghetti (Italie)

39 pays fournisseurs de troupes (mai 2017)

Albanie	83
Arménie	121
Australie	270
Autriche	10
Azerbaïdjan	94
Belgique	62
Bosnie-Herzégovine	55
Bulgarie	92
Croatie	95
République tchèque	223
Danemark	97
Estonie	4
Finlande	29
Géorgie	872
Allemagne	980
Grèce	4
Hongrie	90
Islande	2
Italie	1 037
Lettonie	22
Lituanie	21
Luxembourg	1
Mongolie	120
Monténégro	18
Pays-Bas	100
Nouvelle-Zélande	10
Norvège	42
Pologne	198
Portugal	10
Roumanie	587
Slovaquie	38
Slovénie	7
Espagne	8
Suède	25
l'ex-République yougoslave de Macédoine[1]	39
Turquie	659
Ukraine	10
Royaume-Uni	500
États-Unis	6 941
Effectif total[2] :	13 576

1 La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.
2 Les chiffres indiqués donnent une idée de la présence globale en Afghanistan de chacun des pays fournisseurs de troupes. Ils reposent sur des informations provenant directement des pays contributeurs et peuvent inclure les forces déployées à l'appui de la mission Resolute Support. Ils sont fournis à titre indicatif car ils changent régulièrement, en fonction des procédures de déploiement propres à chacun des pays contributeurs.

Force pour le Kosovo

Dirigée par l'OTAN, la Force pour le Kosovo a pour mission de contribuer à maintenir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo, en vertu du mandat défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Pour s'acquitter de cette mission, l'OTAN coopère avec l'ONU, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, selon les besoins, et leur prête assistance pour favoriser l'établissement d'un Kosovo stable et pacifique. Par son action, la Force pour le Kosovo aide à la mise en place de structures de sécurité professionnelles, démocratiques et multiethniques au Kosovo. Ainsi, l'OTAN fournit un soutien pour le développement de la Force de sécurité du Kosovo en donnant des avis, en organisant des formations et en contribuant au renforcement des capacités au niveau brigade et au-delà. La Force de sécurité du Kosovo est une force professionnelle et multiethnique qui est constituée exclusivement de volontaires et qui est dotée d'un armement léger. Ses missions fondamentales sont notamment la réponse aux crises, l'assistance aux autorités civiles pour des interventions en cas de catastrophes naturelles ou autres, la neutralisation des explosifs et munitions, et la protection civile.

Commandant : Général de division Giovanni Fungo (Italie)

29 pays fournisseurs de troupes (mai 2017)

Albanie	28
Arménie	35
Autriche	465
Bulgarie	21
Canada	5
Croatie	33
République tchèque	9
Danemark	35
Estonie	2
Finlande	25
Allemagne	530
Grèce	112
Hongrie	373
Irlande	12
Italie	551
Lituanie	1
Luxembourg	23
République de Moldova	41
Norvège	2
Pologne	262
Portugal	186
Roumanie	61
Slovénie	252
Suède	3
Suisse	234
Turquie	307
Ukraine	40
Royaume-Uni	29
États-Unis	675
Effectif total :	4 352

*La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Carte établie par la Section Géomatique du SITCEN, siège de l'OTAN, janvier 2016

Les dépenses de défense des pays de l'OTAN

L'OTAN recueille régulièrement des données sur les dépenses de défense des Alliés et les présente sous la forme d'agrégats et de sous-ensembles. Le ministère de la Défense de chaque pays membre communique les données relatives aux dépenses de défense actuelles et futures selon une définition agréée des dépenses de défense. Les montants sont ceux que les États ont effectivement dépensés ou vont dépenser au cours de l'exercice pour répondre aux besoins de leurs forces armées, de celles d'autres Alliés ou de l'Alliance elle-même.

L'OTAN recourt également à des informations économiques et démographiques actualisées mises à disposition par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne (DG ECFIN) ainsi que par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Du fait de différences entre la définition OTAN des dépenses de défense et les définitions des pays, les chiffres présentés dans le présent rapport peuvent s'écarter considérablement des chiffres cités par les médias, publiés par les autorités des pays ou inscrits dans les budgets nationaux. Les dépenses d'équipement englobent les dépenses afférentes aux équipements majeurs ainsi que les dépenses de recherche et développement consacrées à ces équipements. Les dépenses de personnel incluent les pensions de retraite.

Les informations utilisées dans le présent rapport ont été arrêtées à la date du 9 février 2018. Les chiffres pour 2017 sont des estimations.

Graphique 1 : Dépenses de défense en part du PIB (%)
(sur la base des prix et taux de change de 2010)

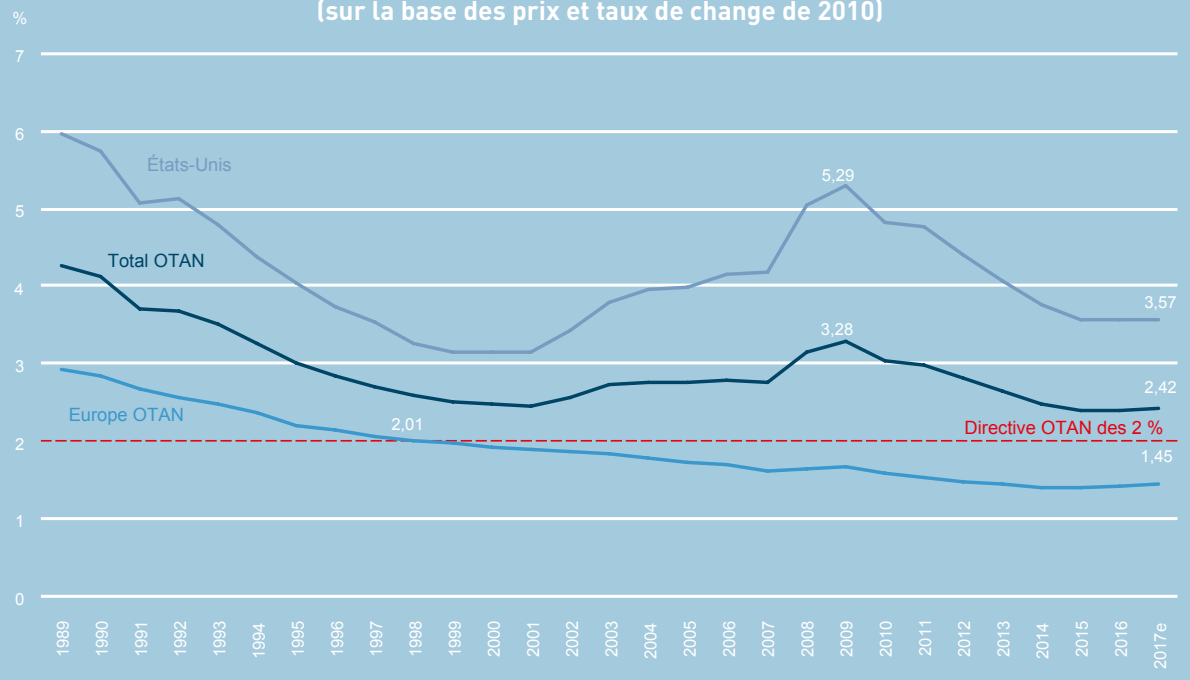

Graphique 2 : Europe OTAN et Canada - Dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis, sur la base des prix et taux de change de 2010)

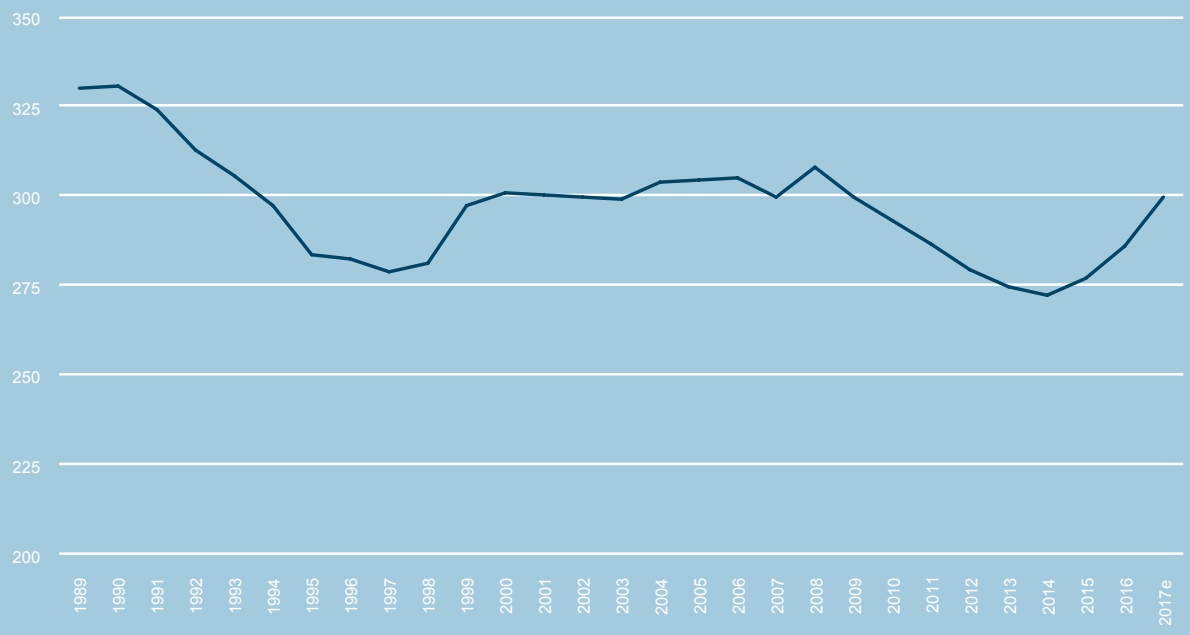

Note : Le graphique tient compte des élargissements de 1999 (3 Alliés), de 2004 (7 Alliés), de 2009 (2 Alliés) et de 2017 (1 Allié). Les chiffres pour 2017 sont des estimations.

Graphique 3 : Dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis, sur la base des prix et taux de change de 2010)

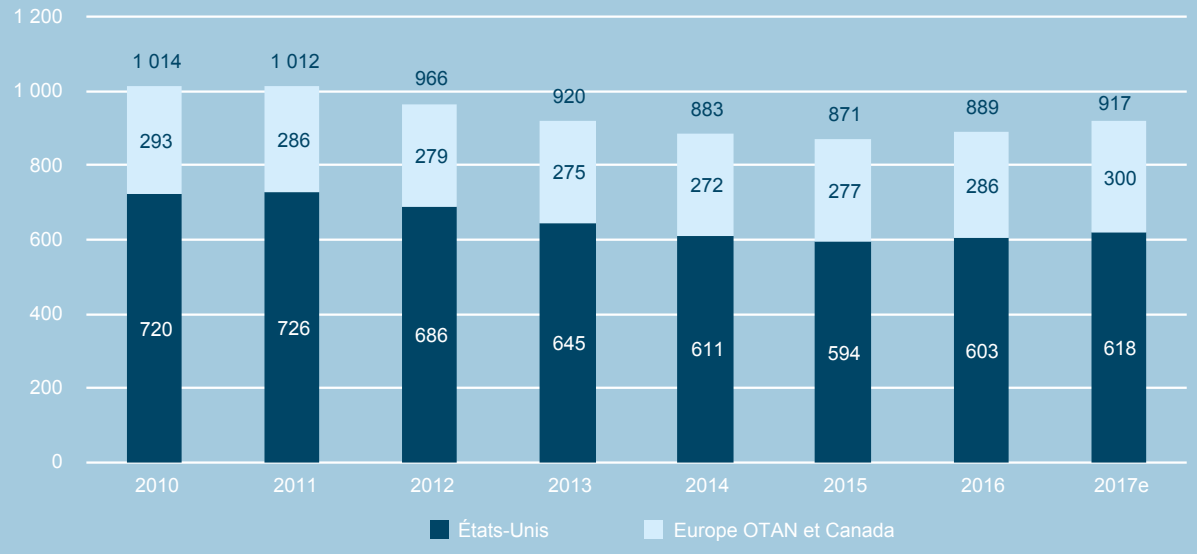

Graphique 4 : Dépenses de défense en part du PIB (%)
(sur la base des prix et taux de change de 2010)

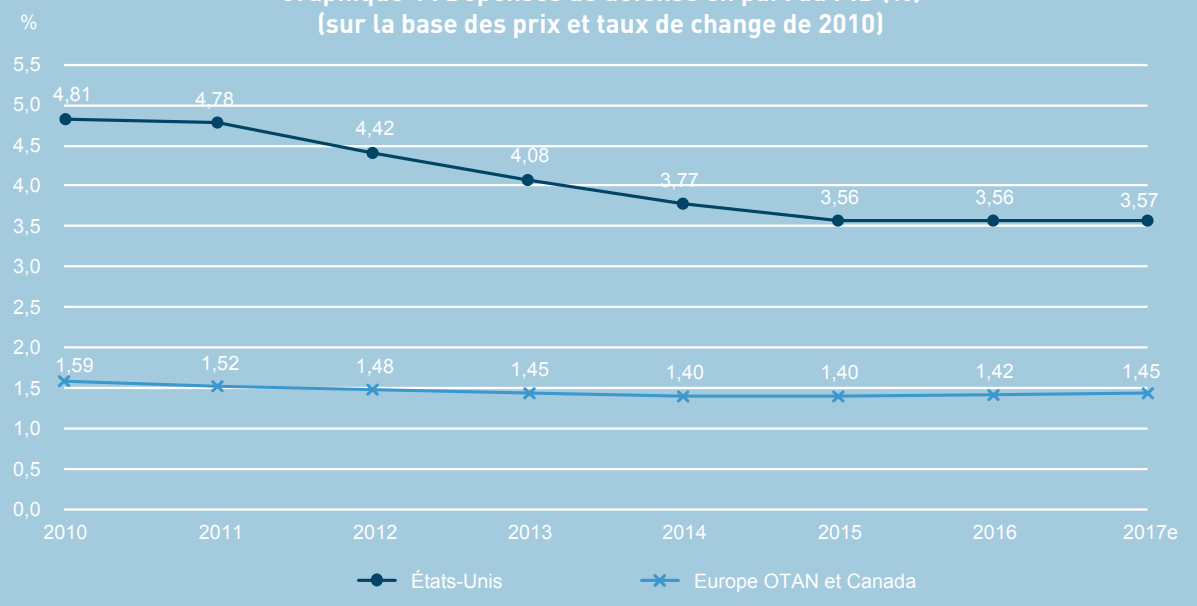

Note : Les chiffres pour 2017 sont des estimations. À compter de 2017, l'agrégat Europe OTAN et Canada comprend le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.

Tableau 1 : Dépenses de défense (en millions de monnaie nationale)

Pays	Unité monétaire (en millions)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				Prix courants					
Albanie	Leks	19 321	19 877	19 820	19 022	18 788	16 671	16 250	17 199
Belgique	Euros	3 960	3 956	4 023	3 964	3 913	3 789	3 901	3 965
Bulgarie*	Leva	1 230	1 066	1 099	1 196	1 102	1 116	1 186	1 508
Canada	Dollars canadiens	19 255	21 808	19 978	18 764	20 076	23 900	23 474	27 607
Croatie	Kunas	5 057	5 323	5 059	4 848	4 625	4 586	4 241	4 553
République tchèque	Couronnes	50 808	43 131	42 780	42 035	41 003	47 264	45 598	52 714
Danemark	Couronnes	25 328	24 259	25 618	23 682	22 769	22 633	24 190	25 165
Estonie	Euros	251	280	340	361	386	418	450	479
France	Euros	39 241	38 443	39 105	39 402	39 149	39 199	39 950	40 852
Allemagne	Euros	34 925	34 630	36 168	34 593	34 749	35 898	37 598	40 447
Grèce	Euros	5 966	4 934	4 384	3 999	3 939	4 073	4 190	4 213
Hongrie	Forint	280 895	295 967	297 650	286 341	281 402	316 338	362 798	402 793
Italie	Euros	21 637	21 741	20 600	20 078	18 427	17 642	20 226	20 787
Lettonie	Euros	189	206	193	212	221	254	364	470
Lituanie	Euros	246	248	252	267	322	425	575	724
Luxembourg	Euros	187	167	167	176	190	225	213	256
Monténégro	Euros	56	57	53	49	52	51	56	66
Pays-Bas	Euros	8 472	8 156	8 067	7 702	7 788	7 816	8 234	8 686
Norvège	Couronnes	39 279	40 534	41 560	43 518	46 234	46 900	50 937	55 309
Pologne	Zlotys	25 608	26 979	28 365	28 467	31 874	39 940	37 082	39 206
Portugal	Euros	2 673	2 627	2 366	2 457	2 263	2 384	2 364	2 512
Roumanie	Nouveaux lei	6 630	7 255	7 282	8 160	9 014	10 337	10 738	14 765
Slovaquie	Euros	859	766	794	729	752	889	907	1 004
Slovénie	Euros	583	479	423	382	366	361	406	425
Espagne	Euros	11 132	10 059	10 828	9 495	9 508	10 000	9 014	10 739
Turquie	Livres	21 241	22 807	24 956	27 466	29 727	32 522	38 141	44 240
Royaume-Uni	Livres	39 053	39 204	36 563	39 824	39 902	38 940	42 189	43 002
États-Unis	Dollars É-U	720 423	740 744	712 947	680 856	653 942	641 253	656 059	685 957
				Prix constants de 2010					
Albanie	Leks	19 321	19 427	19 172	18 347	17 845	15 819	15 452	16 062
Belgique	Euros	3 960	3 878	3 868	3 772	3 699	3 542	3 589	3 563
Bulgarie*	Leva	1 230	1 006	1 021	1 119	1 026	1 017	1 057	1 336
Canada	Dollars canadiens	19 255	21 123	19 117	17 676	18 559	22 268	21 740	24 961
Croatie	Kunas	5 057	5 235	4 898	4 657	4 440	4 403	4 076	4 324
République tchèque	Couronnes	50 808	43 122	42 156	40 837	38 870	44 289	42 207	48 309
Danemark	Couronnes	25 328	24 104	24 865	22 783	21 681	21 401	22 884	23 387
Estonie	Euros	251	266	313	321	339	362	383	391
France	Euros	39 241	38 084	38 297	38 290	37 825	37 465	38 036	38 581
Allemagne	Euros	34 925	34 263	35 242	33 058	32 621	33 035	34 146	36 173
Grèce	Euros	5 966	4 894	4 365	4 078	4 091	4 275	4 440	4 413
Hongrie	Forint	280 895	289 401	281 528	263 107	250 112	275 962	313 485	335 916
Italie	Euros	21 637	20 949	19 521	18 526	16 709	15 735	17 610	17 906
Lettonie	Euros	189	194	175	189	194	222	318	400
Lituanie	Euros	246	235	233	244	291	383	513	620
Luxembourg	Euros	187	159	155	161	171	200	192	226
Monténégro	Euros	56	57	52	48	50	48	50	58
Pays-Bas	Euros	8 472	8 057	7 827	7 359	7 374	7 393	7 721	8 011
Norvège	Couronnes	39 279	39 465	39 622	40 244	41 985	41 299	44 006	47 299
Pologne	Zlotys	25 608	26 135	26 847	26 865	29 933	37 226	34 419	35 858
Portugal	Euros	2 673	2 634	2 382	2 418	2 211	2 283	2 232	2 344
Roumanie	Nouveaux lei	6 630	6 927	6 641	7 196	7 818	8 739	8 886	11 980
Slovaquie	Euros	859	754	771	705	728	862	883	969
Slovénie	Euros	583	474	416	370	352	344	383	391
Espagne	Euros	11 132	10 056	10 817	9 452	9 484	9 914	8 911	10 538
Turquie	Livres	21 241	21 080	21 474	22 240	22 408	22 735	24 665	26 429
Royaume-Uni	Livres	39 053	38 431	35 291	37 720	37 156	36 096	38 340	38 294
États-Unis	Dollars É-U	720 423	726 021	686 280	644 772	611 089	593 737	603 046	617 669

*Les données n'incluent pas les pensions.

Tableau 2 : Dépenses de défense (en millions de dollars des États-Unis)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				Prix et taux de change courants				
Europe OTAN	**274 592**	**281 683**	**263 654**	**269 441**	**270 202**	**235 121**	**237 888**	**249 741**
Albanie	186	197	183	180	178	132	131	145
Belgique	5 245	5 500	5 169	5 264	5 192	4 202	4 315	4 458
Bulgarie *	832	758	722	811	747	633	671	871
Croatie	920	996	865	850	805	669	623	690
République tchèque	2 660	2 437	2 185	2 148	1 975	1 921	1 866	2 249
Danemark	4 504	4 518	4 423	4 216	4 056	3 364	3 593	3 802
Estonie	332	389	437	480	513	463	497	538
France	51 971	53 441	50 245	52 316	51 940	43 474	44 191	45 927
Allemagne	46 255	48 140	46 470	45 932	46 102	39 813	41 590	45 472
Grèce	7 902	6 858	5 633	5 310	5 226	4 517	4 635	4 737
Hongrie	1 351	1 472	1 322	1 280	1 210	1 132	1 289	1 464
Italie	28 656	30 223	26 468	26 658	24 448	19 566	22 373	23 369
Lettonie	251	286	248	281	293	281	403	529
Lituanie	326	344	324	355	427	471	636	814
Luxembourg	248	232	214	234	253	249	236	288
Monténégro	74	80	68	65	69	57	62	74
Pays-Bas	11 220	11 339	10 365	10 226	10 332	8 668	9 108	9 765
Norvège	6 499	7 232	7 143	7 407	7 336	5 816	6 064	6 698
Pologne	8 493	9 106	8 710	9 007	10 104	10 596	9 405	10 337
Portugal	3 540	3 652	3 040	3 262	3 003	2 644	2 615	2 824
Roumanie	2 086	2 380	2 100	2 452	2 692	2 581	2 633	3 658
Slovaquie	1 138	1 065	1 020	968	997	986	1 003	1 129
Slovénie	772	666	543	507	486	401	449	478
Espagne	14 743	13 984	13 912	12 607	12 614	11 090	9 971	12 074
Turquie	14 134	13 616	13 895	14 427	13 583	11 957	12 629	12 118
Royaume-Uni	60 329	62 852	58 016	62 263	65 690	59 492	56 964	55 237
Amérique du Nord	**739 113**	**762 784**	**732 941**	**699 077**	**672 092**	**659 938**	**673 770**	**707 232**
Canada	18 690	22 040	19 994	18 221	18 150	18 685	17 711	21 275
États-Unis	720 423	740 744	712 947	680 856	653 942	641 253	656 059	685 957
Total OTAN	**1 013 705**	**1 044 467**	**996 595**	**968 518**	**942 294**	**895 059**	**911 658**	**956 974**
				Prix et taux de change constants de 2010				
Europe OTAN	**274 592**	**265 944**	**260 840**	**257 667**	**254 159**	**255 562**	**264 604**	**275 379**
Albanie	186	187	184	177	172	152	149	155
Belgique	5 245	5 137	5 123	4 996	4 898	4 691	4 754	4 719
Bulgarie *	832	681	691	757	695	689	715	904
Croatie	920	952	891	847	808	801	741	787
République tchèque	2 660	2 258	2 207	2 138	2 035	2 319	2 210	2 530
Danemark	4 504	4 286	4 421	4 051	3 855	3 805	4 069	4 158
Estonie	332	352	415	426	449	479	507	518
France	51 971	50 439	50 721	50 711	50 096	49 619	50 376	51 097
Allemagne	46 255	45 378	46 675	43 783	43 204	43 752	45 223	47 909
Grèce	7 902	6 482	5 782	5 401	5 419	5 662	5 880	5 845
Hongrie	1 351	1 392	1 354	1 265	1 203	1 327	1 508	1 615
Italie	28 656	27 746	25 853	24 536	22 130	20 840	23 323	23 715
Lettonie	251	256	232	250	257	295	422	530
Lituanie	326	312	309	323	385	507	680	821
Luxembourg	248	211	206	213	227	265	254	299
Monténégro	74	75	69	63	66	64	66	76
Pays-Bas	11 220	10 670	10 367	9 747	9 766	9 791	10 225	10 610
Norvège	6 499	6 530	6 556	6 659	6 947	6 833	7 281	7 826
Pologne	8 493	8 667	8 904	8 910	9 927	12 346	11 415	11 892
Portugal	3 540	3 489	3 155	3 203	2 929	3 023	2 956	3 104
Roumanie	2 086	2 180	2 090	2 264	2 460	2 750	2 796	3 770
Slovaquie	1 138	999	1 022	934	964	1 142	1 170	1 283
Slovénie	772	627	551	490	467	456	508	518
Espagne	14 743	13 319	14 327	12 519	12 560	13 130	11 802	13 957
Turquie	14 134	14 027	14 289	14 799	14 911	15 128	16 413	17 586
Royaume-Uni	60 329	59 368	54 517	58 269	57 399	55 761	59 227	59 155
Amérique du Nord	**739 113**	**746 525**	**704 836**	**661 929**	**629 104**	**615 352**	**624 148**	**641 898**
Canada	18 690	20 504	18 557	17 158	18 015	21 615	21 102	24 229
États-Unis	720 423	726 021	686 280	644 772	611 089	593 737	603 046	617 669
Total OTAN	**1 013 705**	**1 012 469**	**965 676**	**919 596**	**883 264**	**870 915**	**888 752**	**917 277**

Note : À compter de 2017, l'agrégat Total OTAN et l'agrégat Europe OTAN comprennent le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

Tableau 3 : Dépenses de défense en part du PIB et évolution annuelle réelle (sur la base des prix de 2010)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				Part du PIB réel (%)				
Europe OTAN	**1,63**	**1,55**	**1,52**	**1,49**	**1,44**	**1,42**	**1,44**	**1,46**
Albanie	1,56	1,53	1,49	1,41	1,35	1,17	1,10	1,10
Belgique	1,08	1,04	1,04	1,01	0,98	0,92	0,92	0,90
Bulgarie *	1,64	1,32	1,34	1,46	1,32	1,26	1,26	1,53
Croatie	1,54	1,60	1,53	1,47	1,41	1,37	1,23	1,26
République tchèque	1,28	1,07	1,05	1,03	0,95	1,03	0,96	1,05
Danemark	1,40	1,31	1,35	1,23	1,15	1,12	1,17	1,17
Estonie	1,70	1,68	1,90	1,91	1,96	2,05	2,13	2,08
France	1,96	1,87	1,87	1,86	1,82	1,79	1,79	1,79
Allemagne	1,35	1,28	1,31	1,22	1,18	1,18	1,20	1,24
Grèce	2,64	2,38	2,29	2,21	2,20	2,31	2,41	2,36
Hongrie	1,03	1,05	1,03	0,95	0,86	0,92	1,02	1,06
Italie	1,35	1,30	1,24	1,20	1,08	1,01	1,12	1,12
Lettonie	1,06	1,01	0,88	0,93	0,93	1,04	1,46	1,75
Lituanie	0,88	0,79	0,76	0,76	0,88	1,14	1,49	1,73
Luxembourg	0,47	0,39	0,38	0,38	0,38	0,43	0,40	0,46
Monténégro	1,80	1,75	1,66	1,47	1,50	1,40	1,42	1,58
Pays-Bas	1,34	1,25	1,23	1,16	1,15	1,12	1,15	1,15
Norvège	1,51	1,51	1,47	1,48	1,51	1,46	1,54	1,62
Pologne	1,77	1,72	1,74	1,72	1,85	2,22	2,00	1,99
Portugal	1,49	1,49	1,41	1,44	1,31	1,33	1,28	1,31
Roumanie	1,24	1,28	1,22	1,28	1,35	1,45	1,41	1,80
Slovaquie	1,27	1,09	1,09	0,98	0,99	1,13	1,12	1,19
Slovénie	1,61	1,30	1,17	1,05	0,97	0,93	1,00	0,98
Espagne	1,03	0,94	1,04	0,93	0,92	0,93	0,81	0,92
Turquie	1,83	1,64	1,59	1,52	1,45	1,39	1,46	1,48
Royaume-Uni	2,47	2,40	2,17	2,27	2,17	2,06	2,15	2,12
Amérique du Nord	**4,46**	**4,43**	**4,09**	**3,77**	**3,50**	**3,33**	**3,33**	**3,35**
Canada	1,16	1,23	1,10	0,99	1,01	1,20	1,16	1,29
États-Unis	4,81	4,78	4,42	4,08	3,77	3,56	3,56	3,57
Total OTAN	**3,03**	**2,97**	**2,81**	**2,64**	**2,48**	**2,39**	**2,40**	**2,42**
				Évolution annuelle réelle (%)				
Europe OTAN	**-1,19**	**-3,15**	**-1,92**	**-1,22**	**-1,36**	**0,55**	**3,54**	**4,07**
Albanie	6,54	0,55	-1,32	-4,30	-2,74	-11,35	-2,32	3,95
Belgique	-3,70	-2,07	-0,27	-2,48	-1,94	-4,24	1,35	-0,73
Bulgarie *	-4,47	-18,22	1,54	9,53	-8,28	-0,84	3,88	26,42
Croatie	-6,38	3,53	-6,44	-4,93	-4,65	-0,84	-7,43	6,10
République tchèque	-13,60	-15,13	-2,24	-3,13	-4,82	13,94	-4,70	14,46
Danemark	5,52	-4,83	3,15	-8,37	-4,84	-1,29	6,93	2,20
Estonie	-3,09	6,11	17,69	2,67	5,39	6,74	5,94	2,19
France	-0,94	-2,95	0,56	-0,02	-1,21	-0,95	1,53	1,43
Allemagne	1,44	-1,90	2,86	-6,20	-1,32	1,27	3,36	5,94
Grèce	-18,94	-17,97	-10,81	-6,59	0,33	4,48	3,86	-0,60
Hongrie	-8,08	3,03	-2,72	-6,54	-4,94	10,34	13,60	7,16
Italie	-3,73	-3,18	-6,82	-5,09	-9,81	-5,83	11,91	1,68
Lettonie	-15,94	2,27	-9,53	7,89	2,53	14,79	43,13	25,80
Lituanie	-16,85	-4,32	-0,90	4,72	19,15	31,64	33,96	20,73
Luxembourg	24,44	-15,12	-2,30	3,69	6,42	16,60	-3,89	17,55
Monténégro	4,62	0,63	-8,11	-8,44	4,49	-3,50	4,33	15,14
Pays-Bas	-4,22	-4,90	-2,84	-5,98	0,19	0,26	4,43	3,76
Norvège	-1,08	0,47	0,40	1,57	4,32	-1,63	6,55	7,48
Pologne	8,00	2,06	2,73	0,07	11,42	24,37	-7,54	4,18
Portugal	-1,35	-1,45	-9,56	1,51	-8,56	3,24	-2,23	5,01
Roumanie	-7,31	4,48	-4,13	8,36	8,63	11,78	1,68	34,82
Slovaquie	-12,02	-12,23	2,31	-8,63	3,22	18,53	2,44	9,67
Slovénie	2,38	-18,77	-12,07	-11,19	-4,74	-2,33	11,40	2,12
Espagne	-8,87	-9,66	7,57	-12,62	0,33	4,54	-10,11	18,25
Turquie	1,25	-0,75	1,87	3,56	0,75	1,46	8,49	7,15
Royaume-Uni	2,92	-1,59	-8,17	6,88	-1,49	-2,85	6,22	-0,12
Amérique du Nord	**-6,87**	**1,00**	**-5,58**	**-6,09**	**-4,96**	**-2,19**	**1,43**	**2,84**
Canada	-14,25	9,71	-9,50	-7,54	5,00	19,98	-2,37	14,82
États-Unis	-6,66	0,78	-5,47	-6,05	-5,22	-2,84	1,57	2,42
Total OTAN	**-5,39**	**-0,12**	**-4,62**	**-4,77**	**-3,95**	**-1,40**	**2,05**	**3,21**

Note : À compter de 2017, l'agrégat Total OTAN et l'agrégat Europe OTAN comprennent le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

Tableau 4 : PIB réel

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				PIB réel (en milliards de dollars des États-Unis)				
Europe OTAN	**16 834**	**17 175**	**17 157**	**17 276**	**17 601**	**17 987**	**18 330**	**18 803**
Albanie	12	12	12	13	13	13	13	14
Belgique	484	492	493	494	501	508	516	525
Bulgarie	51	52	52	52	53	55	57	59
Croatie	60	59	58	58	57	59	60	62
République tchèque	207	211	209	208	214	225	231	241
Danemark	322	326	327	330	335	341	348	355
Estonie	19	21	22	22	23	23	24	25
France	2 647	2 702	2 707	2 722	2 748	2 778	2 811	2 861
Allemagne	3 417	3 542	3 560	3 577	3 646	3 710	3 782	3 878
Grèce	299	272	252	244	246	245	244	248
Hongrie	131	133	131	134	139	144	147	153
Islande	13	14	14	14	15	15	16	17
Italie	2 125	2 137	2 077	2 041	2 043	2 064	2 083	2 116
Lettonie	24	25	26	27	27	28	29	30
Lituanie	37	39	41	42	44	45	46	47
Luxembourg	53	55	54	56	60	61	63	65
Monténégro	4,1	4,3	4,2	4,3	4,4	4,5	4,7	4,8
Pays-Bas	836	850	841	840	852	871	890	919
Norvège	429	433	445	450	459	468	473	483
Pologne	479	503	511	519	536	556	572	597
Portugal	238	234	225	222	224	228	232	238
Roumanie	168	170	171	177	182	190	198	210
Slovaquie	90	92	94	95	98	101	105	108
Slovénie	48	48	47	47	48	49	51	53
Espagne	1 432	1 417	1 376	1 352	1 371	1 418	1 464	1 510
Turquie	772	858	899	975	1 025	1 088	1 123	1 191
Royaume-Uni	2 441	2 476	2 513	2 564	2 643	2 705	2 753	2 795
Amérique du Nord	**16 578**	**16 868**	**17 235**	**17 538**	**17 988**	**18 469**	**18 743**	**19 178**
Canada	1 613	1 664	1 693	1 735	1 780	1 796	1 823	1 878
États-Unis	14 964	15 204	15 542	15 803	16 209	16 673	16 920	17 300
Total OTAN	**33 412**	**34 043**	**34 392**	**34 813**	**35 590**	**36 456**	**37 073**	**37 982**

Note : À compter de 2017, l'agrégat Total OTAN et l'agrégat Europe OTAN comprennent le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.

Tableau 5 : PIB par habitant et dépenses de défense par habitant (prix et taux de change de 2010)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
PIB par habitant (en milliers de dollars des États-Unis)								
Europe OTAN	**30,3**	**30,8**	**30,6**	**30,7**	**31,2**	**31,8**	**32,2**	**32,9**
Albanie	4,1	4,2	4,3	4,3	4,4	4,5	4,7	4,9
Belgique	44,4	44,8	44,6	44,4	44,8	45,2	45,6	46,2
Bulgarie *	6,8	7,0	7,1	7,2	7,3	7,6	8,0	8,3
Croatie	13,9	13,9	13,6	13,5	13,5	13,9	14,5	15,0
République tchèque	19,7	20,1	19,9	19,8	20,3	21,4	21,9	22,8
Danemark	58,0	58,6	58,5	58,8	59,4	60,0	60,7	61,5
Estonie	14,6	15,8	16,5	16,9	17,4	17,8	18,1	18,8
France	40,7	41,4	41,3	41,3	41,5	41,7	42,0	42,6
Allemagne	42,6	44,1	44,3	44,4	45,0	45,4	45,8	46,6
Grèce	26,9	24,5	22,8	22,3	22,6	22,6	22,7	23,1
Hongrie	13,1	13,3	13,2	13,5	14,1	14,6	15,0	15,6
Islande	41,7	42,4	42,7	44,1	44,5	45,8	48,4	50,8
Italie	35,5	35,6	34,4	33,7	33,6	34,0	34,4	34,9
Lettonie	11,3	12,3	12,9	13,4	13,8	14,3	14,7	15,7
Lituanie	12,0	13,0	13,7	14,3	14,9	15,4	15,9	16,7
Luxembourg	104,8	105,0	102,3	103,3	106,8	107,7	108,2	108,8
Monténégro	6,7	6,9	6,7	6,9	7,0	7,3	7,5	7,8
Pays-Bas	50,3	50,9	50,2	50,0	50,5	51,4	52,3	53,7
Norvège	87,8	87,5	88,7	88,5	89,3	90,1	90,3	91,4
Pologne	12,4	13,1	13,3	13,5	13,9	14,5	14,9	15,5
Portugal	22,5	22,2	21,4	21,2	21,5	22,0	22,4	23,1
Roumanie	8,3	8,4	8,5	8,8	9,2	9,6	10,1	10,7
Slovaquie	16,5	17,0	17,3	17,5	18,0	18,7	19,3	19,9
Slovénie	23,4	23,5	22,9	22,6	23,2	23,7	24,5	25,6
Espagne	30,7	30,3	29,4	29,0	29,5	30,6	31,5	32,5
Turquie	10,6	11,6	12,0	12,8	13,3	13,9	14,2	14,8
Royaume-Uni	38,9	39,1	39,4	40,0	40,9	41,5	42,0	42,3
Amérique du Nord	**48,2**	**48,7**	**49,4**	**49,9**	**50,7**	**51,7**	**52,1**	**52,9**
Canada	47,3	48,2	48,6	49,2	50,0	50,0	50,3	51,5
États-Unis	48,3	48,7	49,4	49,9	50,8	51,9	52,3	53,1
Total OTAN	**37,1**	**37,6**	**37,8**	**38,1**	**38,7**	**39,5**	**39,9**	**40,7**
Dépenses de défense par habitant (en dollars des États-Unis de 2010)								
Europe OTAN	**494**	**476**	**466**	**458**	**451**	**451**	**465**	**481**
Albanie	64	64	64	61	59	53	52	54
Belgique	481	467	463	449	438	417	421	415
Bulgarie *	113	93	95	104	96	96	100	128
Croatie	214	222	209	199	190	191	178	190
République tchèque	253	215	210	203	193	220	209	239
Danemark	812	769	791	722	683	670	710	720
Estonie	249	265	313	322	341	365	385	393
France	800	772	773	769	756	745	753	760
Allemagne	576	565	580	543	533	536	548	576
Grèce	711	584	523	493	497	523	545	545
Hongrie	135	140	136	128	122	135	154	165
Italie	479	462	428	405	364	343	385	391
Lettonie	120	125	114	124	129	149	215	273
Lituanie	105	103	103	109	131	175	237	290
Luxembourg	489	405	387	391	407	465	435	500
Monténégro	120	121	111	102	106	102	107	123
Pays-Bas	675	639	619	580	579	578	600	620
Norvège	1 329	1 318	1 306	1 311	1 352	1 316	1 391	1 481
Pologne	220	225	231	231	258	321	297	309
Portugal	335	330	300	306	282	292	286	301
Roumanie	103	108	104	113	124	139	142	193
Slovaquie	210	185	189	172	178	211	215	236
Slovénie	377	306	268	238	226	221	246	251
Espagne	317	285	306	269	270	283	254	300
Turquie	193	189	190	194	193	193	207	219
Royaume-Uni	961	938	856	909	889	856	903	896
Amérique du Nord	**2 149**	**2 154**	**2 018**	**1 882**	**1 775**	**1 723**	**1 736**	**1 772**
Canada	548	594	532	487	506	601	583	664
États-Unis	2 325	2 326	2 183	2 037	1 916	1 849	1 865	1 896
Total OTAN	**1 127**	**1 119**	**1 062**	**1 006**	**961**	**943**	**957**	**982**

Note : À compter de 2017, l'agrégat Total OTAN et l'agrégat Europe OTAN comprennent le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

Tableau 6 : Personnel militaire

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				Personnel militaire (en milliers)				
Europe OTAN	**2 084**	**2 004**	**1 956**	**1 862**	**1 825**	**1 777**	**1 753**	**1 784**
Albanie	11	10	7,9	6,8	6,7	6,2	5,8	6,8
Belgique	34	32	31	31	31	30	29	28
Bulgarie	30	29	26	28	27	25	25	25
Croatie	16	16	16	16	15	15	15	15
République tchèque	24	22	22	20	20	21	23	24
Danemark	19	19	19	18	17	17	17	17
Estonie	5,4	5,9	6,0	6,3	6,3	6,0	6,1	6,2
France	234	227	219	213	207	205	209	209
Allemagne	235	205	192	184	179	177	178	180
Grèce	128	117	110	110	107	104	106	106
Hongrie	20	19	19	18	17	17	18	19
Italie	193	192	189	189	183	178	176	181
Lettonie	4,8	4,8	4,7	4,6	4,6	4,8	5,2	5,7
Lituanie	7,9	8,0	8,3	8,4	8,6	12	12	13
Luxembourg	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Monténégro	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,7	1,7	1,7
Pays-Bas	48	45	44	42	41	41	40	41
Norvège	19	21	21	20	21	21	20	20
Pologne	100	97	98	100	99	99	102	111
Portugal	43	35	34	33	31	28	28	26
Roumanie	67	66	66	66	65	64	63	60
Slovaquie	14	13	13	12	12	12	12	12
Slovénie	7,1	7,2	7,1	6,9	6,8	6,6	6,5	6,8
Espagne	131	127	125	122	122	122	121	121
Turquie	495	495	495	427	427	399	373	387
Royaume-Uni	198	191	184	179	169	163	161	161
Amérique du Nord	**1 488**	**1 493**	**1 467**	**1 450**	**1 404**	**1 387**	**1 375**	**1 379**
Canada	61	68	68	68	66	73	73	73
États-Unis	1 427	1 425	1 400	1 382	1 338	1 314	1 301	1 306
Total OTAN	**3 572**	**3 497**	**3 423**	**3 312**	**3 229**	**3 164**	**3 128**	**3 163**

Note : À compter de 2017, l'agrégat Total OTAN et l'agrégat Europe OTAN comprennent le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.

Tableau 7a : Répartition des dépenses de défense par catégorie principale (en pourcentage des dépenses de défense totales)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				Équipement (a)				
Albanie	15,69	13,36	14,44	16,29	16,65	8,92	8,01	6,96
Belgique	6,79	6,27	3,57	2,84	3,52	3,44	4,66	5,30
Bulgarie *	15,41	6,33	3,68	4,52	1,03	3,47	9,15	29,54
Canada	13,81	9,67	8,31	11,16	13,03	10,47	10,61	19,42
Croatie	8,12	15,79	14,72	10,72	7,35	10,58	10,09	9,07
République tchèque	12,42	13,30	14,78	9,49	6,53	11,76	6,70	11,12
Danemark	14,10	9,68	9,03	11,26	10,99	11,50	13,68	12,10
Estonie	11,88	10,11	13,69	14,48	22,15	12,82	17,86	19,24
France	30,20	28,17	30,58	24,53	24,64	25,04	24,44	24,17
Allemagne	17,59	16,41	16,45	12,74	12,94	11,93	12,21	13,75
Grèce	17,98	5,86	7,47	12,06	8,17	10,40	13,45	15,47
Hongrie	12,10	12,29	5,84	11,08	7,76	9,75	13,37	15,34
Italie	10,92	11,74	8,87	12,51	10,92	9,72	19,09	20,94
Lettonie	15,62	10,78	10,45	12,09	7,55	13,60	19,05	17,22
Lituanie	10,00	9,38	11,20	9,23	14,06	21,55	30,06	31,09
Luxembourg	34,45	21,86	17,11	14,57	22,61	33,33	30,07	32,99
Monténégro	3,66	1,73	4,44	1,32	7,46	5,43	4,46	8,20
Pays-Bas	15,70	14,43	13,41	12,57	10,68	11,16	14,14	16,80
Norvège	18,13	17,04	17,76	18,89	21,17	22,49	24,05	25,52
Pologne	18,13	16,13	15,16	13,90	18,84	33,20	21,62	22,14
Portugal	13,20	12,07	9,34	8,65	8,43	8,70	9,95	10,31
Roumanie	8,80	7,57	4,14	10,71	15,77	19,65	20,43	33,20
Slovaquie	9,81	7,15	9,56	7,39	11,12	18,28	15,32	20,42
Slovénie	18,00	5,70	1,20	1,27	0,66	1,85	1,02	4,01
Espagne	12,10	6,74	22,86	12,37	13,49	14,82	6,65	19,31
Turquie	27,98	24,57	21,21	26,89	25,08	25,13	25,59	30,40
Royaume-Uni	24,47	22,01	19,54	21,89	22,82	21,75	21,56	22,03
États-Unis	24,02	26,99	26,97	25,83	25,97	25,41	25,05	28,43
				Personnel (b)				
Albanie	75,66	77,07	69,97	75,25	68,05	78,15	68,05	68,20
Belgique	75,54	75,88	78,52	77,34	77,84	78,23	77,11	76,07
Bulgarie *	64,30	67,36	64,71	65,37	72,84	73,66	65,64	54,62
Canada	45,30	47,11	49,10	52,44	50,90	53,76	53,11	47,15
Croatie	71,56	67,17	68,13	68,06	69,25	63,64	67,13	62,77
République tchèque	50,66	56,28	61,66	62,03	61,40	55,27	61,97	56,19
Danemark	50,81	52,22	49,05	51,74	51,27	52,01	49,51	48,95
Estonie	34,51	32,28	29,75	39,83	38,62	39,56	38,70	34,92
France	47,64	49,35	49,11	49,23	48,59	47,79	47,94	47,98
Allemagne	52,66	52,29	50,60	49,86	50,67	49,86	48,35	48,75
Grèce	65,07	76,03	73,19	74,56	77,18	72,05	73,13	72,19
Hongrie	56,35	50,64	47,69	48,96	49,77	48,21	49,66	42,41
Italie	75,08	74,78	77,05	75,00	76,41	77,55	70,79	66,41
Lettonie	55,91	51,31	56,15	52,98	52,97	50,06	43,87	37,26
Lituanie	65,60	66,87	66,78	66,53	57,53	48,49	45,50	42,40
Luxembourg	45,63	52,29	54,23	51,10	49,31	42,77	45,56	38,85
Monténégro	73,63	82,88	82,68	87,68	78,53	78,03	75,32	72,78
Pays-Bas	52,28	54,66	57,54	58,53	56,50	55,51	51,77	50,97
Norvège	42,69	43,43	42,38	41,02	39,36	38,70	37,28	35,48
Pologne	56,79	57,80	57,34	57,70	51,45	41,96	47,15	47,92
Portugal	70,18	78,30	78,39	79,85	81,27	81,90	81,38	78,03
Roumanie	79,07	79,11	84,00	78,99	71,15	63,30	65,01	54,67
Slovaquie	62,39	69,47	66,53	70,14	69,14	56,24	58,72	54,48
Slovénie	61,69	74,63	78,91	80,52	82,31	82,23	76,03	75,42
Espagne	63,38	64,81	57,19	68,25	67,34	65,18	72,61	61,50
Turquie	49,75	53,02	56,02	54,58	56,88	56,82	57,69	53,28
Royaume-Uni	35,65	37,55	38,90	37,85	36,59	36,80	34,63	34,05
États-Unis	46,70	33,01	32,12	34,38	35,45	36,64	45,01	42,07

* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.
(a) Les dépenses d'équipement englobent les dépenses afférentes aux matériels d'importance majeure et les coûts de R&D liés à ces matériels.
(b) Les dépenses de personnel se composent des dépenses liées au personnel militaire et civil et des pensions.

Tableau 7b : Répartition des dépenses de défense par catégorie principale (en pourcentage des dépenses de défense totales)

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
				Infrastructure (c)				
Albanie	1,81	0,78	0,64	1,17	0,86	1,40	1,37	0,92
Belgique	1,75	1,69	1,59	2,28	1,81	0,93	0,95	1,31
Bulgarie *	2,39	1,53	0,76	0,47	0,63	1,27	0,63	0,50
Canada	4,11	5,48	5,47	4,12	3,81	3,63	3,03	3,61
Croatie	1,42	0,71	0,57	1,21	1,63	2,62	1,70	3,09
République tchèque	5,79	2,51	1,61	2,72	2,34	3,32	3,91	4,00
Danemark	1,07	1,45	1,24	1,16	0,97	1,09	2,16	2,77
Estonie	13,73	13,57	8,85	11,54	8,20	8,45	12,15	11,28
France	3,13	2,68	3,42	2,21	2,33	2,80	2,70	2,88
Allemagne	5,16	4,13	3,53	3,55	3,75	3,60	3,39	3,91
Grèce	0,76	1,26	0,79	0,63	1,10	0,65	0,58	0,37
Hongrie	2,07	1,31	2,11	2,32	1,07	1,21	1,13	1,64
Italie	1,40	1,31	1,02	1,57	1,40	1,30	0,70	1,29
Lettonie	5,78	9,29	4,16	6,26	8,89	6,64	12,83	17,56
Lituanie	1,97	1,37	1,47	2,04	2,17	2,16	3,59	5,20
Luxembourg	4,16	7,18	8,20	11,81	10,26	7,79	6,64	6,35
Monténégro	5,87	2,50	0,03	0,09	0,96	2,47	2,41	1,63
Pays-Bas	3,47	3,77	3,70	2,74	4,77	3,19	3,90	3,34
Norvège	5,24	4,22	4,86	5,64	6,00	5,60	6,96	7,60
Pologne	3,96	4,80	4,76	5,62	5,47	4,74	4,62	4,72
Portugal	0,43	0,01	0,04	0,04	0,11	0,25	0,06	0,01
Roumanie	1,81	1,47	1,19	1,16	1,09	1,27	2,77	2,09
Slovaquie	4,22	1,01	0,37	0,29	0,57	1,99	3,75	3,95
Slovénie	2,67	2,61	2,02	1,33	0,65	0,61	1,14	0,45
Espagne	1,25	1,88	0,85	0,67	0,66	0,97	0,97	0,91
Turquie	2,84	2,91	3,70	2,72	2,77	2,56	2,42	2,00
Royaume-Uni	1,62	1,64	1,91	2,04	1,95	1,63	1,96	1,95
États-Unis	0,97	3,14	2,38	2,08	1,71	1,45	1,22	1,21
				Autres dépenses (d)				
Albanie	6,83	8,79	14,95	7,30	14,44	11,53	22,57	23,92
Belgique	15,93	16,15	16,31	17,53	16,83	17,40	17,28	17,32
Bulgarie *	17,91	24,78	30,85	29,64	25,51	21,60	24,57	15,35
Canada	36,77	37,75	37,12	32,28	32,26	32,14	33,25	29,82
Croatie	18,91	16,33	16,58	20,01	21,78	23,16	21,08	25,06
République tchèque	31,13	27,91	21,95	25,75	29,73	29,65	27,43	28,69
Danemark	34,02	36,65	40,68	35,84	36,78	35,40	34,65	36,18
Estonie	39,89	44,04	47,71	34,14	31,03	39,18	31,30	34,57
France	19,03	19,80	16,89	24,03	24,43	24,37	24,92	24,97
Allemagne	24,58	27,17	29,42	33,84	32,63	34,61	36,05	33,58
Grèce	16,19	16,84	18,55	12,75	13,55	16,90	12,84	11,97
Hongrie	29,47	35,76	44,35	37,64	41,40	40,83	35,84	40,62
Italie	12,60	12,17	13,06	10,93	11,27	11,42	9,42	11,37
Lettonie	22,69	28,62	29,23	28,68	30,59	29,69	24,25	27,96
Lituanie	22,43	22,39	20,56	22,20	26,24	27,79	20,85	21,31
Luxembourg	15,76	18,67	20,46	22,52	17,82	16,11	17,73	21,81
Monténégro	16,84	12,89	12,85	10,91	13,06	14,07	17,80	17,39
Pays-Bas	28,55	27,14	25,34	26,16	28,05	30,14	30,20	28,90
Norvège	33,93	35,31	35,00	34,45	33,46	33,21	31,71	31,40
Pologne	21,12	21,27	22,73	22,78	24,24	20,11	26,61	25,21
Portugal	16,19	9,62	12,22	11,46	10,19	9,15	8,61	11,65
Roumanie	10,32	11,85	10,68	9,13	11,98	15,78	11,79	10,04
Slovaquie	23,58	22,38	23,55	22,19	19,16	23,49	22,22	21,15
Slovénie	17,63	17,05	17,87	16,88	16,38	15,31	21,80	20,12
Espagne	23,26	26,58	19,11	18,71	18,50	19,03	19,78	18,28
Turquie	19,43	19,49	19,07	15,80	15,27	15,49	14,30	14,31
Royaume-Uni	38,26	38,80	39,64	38,22	38,63	39,82	41,85	41,97
États-Unis	28,30	36,86	38,53	37,72	36,87	36,51	28,73	28,29

* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

(c) Les dépenses d'infrastructure correspondent aux dépenses liées à l'infrastructure commune de l'OTAN et aux constructions militaires nationales.

(d) Autres dépenses : dépenses de fonctionnement et de maintenance, autres dépenses de R&D et dépenses des catégories non énumérées ci-dessus.

Dépenses de défense de l'OTAN

Par dépense de défense, l'OTAN entend une dépense effectuée par un État dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays, de celles d'autres Alliés ou de l'Alliance elle-même. Les dépenses de défense se composent majoritairement des montants qui sont consacrés aux forces armées financées sur le budget du ministère de la Défense.

Les forces armées comprennent les forces terrestres, les forces maritimes et les forces aériennes, ainsi que les formations interarmées, telles que l'Administration et le commandement, les forces d'opérations spéciales, le service médical, le commandement logistique, etc. Elles peuvent comprendre d'« autres forces » – notamment les forces du ministère de l'Intérieur, les forces de la police nationale, les forces de gendarmerie, les carabiniers et les garde-côtes. Pour ces forces, ne sont comptabilisés comme dépenses que les montants consacrés aux éléments qui reçoivent une formation tactique, qui sont équipés comme des forces militaires, qui peuvent opérer sous commandement militaire direct au cours d'opérations et qui sont aptes à être déployés en dehors du territoire national à l'appui d'une force militaire.

Entrent également dans les dépenses de défense les dépenses consacrées aux « autres forces » qui sont à la charge de ministères autres que celui de la Défense.

Les pensions versées directement par les États aux militaires retraités et au personnel civil retraité des services militaires entrent dans les dépenses de défense, que ces montants proviennent du budget du ministère de la Défense ou de celui d'autres ministères.

Les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires (prises en charge par le ministère de la Défense ou par d'autres ministères), les dépenses consacrées à la destruction d'armes, d'équipements et de munitions, les contributions versées aux fonds d'affectation spéciale gérés par l'OTAN, et les dépenses liées à l'inspection et au contrôle de la destruction d'équipements entrent dans les dépenses de défense.

Les dépenses de recherche et développement sont incluses elles aussi dans les dépenses de défense. Elles comprennent les dépenses relatives à des projets qui ne débouchent pas sur la production d'équipements.

Les dépenses relatives à l'élément militaire d'activités mixtes, c'est-à-dire comprenant un élément civil et un élément militaire, n'entrent dans les dépenses de défense que si l'on peut rendre compte isolément de l'élément militaire ou l'évaluer de manière distincte.

Les dépenses effectuées au titre de l'infrastructure commune de l'OTAN n'entrent dans le total des dépenses de défense de chacun des pays de l'Alliance qu'à hauteur de la contribution nette de ces pays.

La réparation des dommages causés en temps de guerre et les dépenses de défense civile n'entrent pas dans la définition OTAN des dépenses de défense.

L'OTAN utilise le dollar des États-Unis comme dénominateur monétaire commun. Le taux de change appliqué à chaque pays est le taux annuel moyen publié par le Fonds monétaire international. Les montants des dépenses de défense sont exprimés à prix courants, à prix constants, à prix et à taux de change courants ainsi qu'à prix et à taux de change constants.

Note explicative

L'Islande ne possède pas de forces armées. Pour les pays de la zone euro, les valeurs monétaires sont exprimées en euros pour toutes les années. L'Estonie a adopté l'euro en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. Le Monténégro a adhéré à l'Alliance en 2017.

Pour éviter toute ambiguïté, l'exercice indiqué correspond à l'année qui est la mieux représentée, en nombre de mois, dans la fourchette considérée : ainsi, 2017 représente l'exercice 2017/2018 pour le Canada et le Royaume-Uni et l'exercice 2016/2017 pour les États-Unis. Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent s'écarter de la somme de leurs composantes.

Signes conventionnels

e	estimation
-	néant
..	non disponible
//	sans objet
|	rupture de continuité dans la série

Nomenclature des dépenses de défense de l'OTAN

1 Dépenses de fonctionnement
1.1 Personnel militaire
1.1.1 Rémunérations et indemnités
1.1.2 Cotisations de l'employeur aux caisses de retraite
1.1.3 Autres dépenses
1.2 Personnel civil
1.2.1 Traitements et indemnités
1.2.2 Cotisations de l'employeur aux caisses de retraite
1.3 Pensions de retraite
1.3.1 Pensions versées aux militaires à la retraite
1.3.2 Pensions versées aux civils à la retraite
1.4 Fonctionnement et maintenance
1.4.1 Munitions et explosifs (à l'exclusion des armes nucléaires)
1.4.2 Produits pétroliers
1.4.3 Pièces de rechange
1.4.4 Autres matériels et fournitures
1.4.5 Loyers
1.4.6 Autres dépenses de fonctionnement et de maintenance
2 Acquisitions et constructions
2.1 Équipements majeurs
2.1.1 Systèmes de missile
2.1.2 Missiles (armement conventionnel)
2.1.3 Armes nucléaires
2.1.4 Aéronefs
2.1.5 Artillerie
2.1.6 Véhicules de combat
2.1.7 Génie
2.1.8 Armes de petit calibre
2.1.9 Véhicules de transport
2.1.10 Navires et embarcations portuaires
2.1.11 Matériel électronique et de télécommunications
2.2 Constructions militaires nationales
2.3 Infrastructure commune de l'OTAN
2.3.1 Dépenses effectuées en qualité de pays hôte
2.3.2 Paiements à d'autres pays
2.3.3 Paiements reçus d'autres pays
2.3.4 Terrains et services collectifs
3 Recherche et développement
3.1 Dépenses de R&D pour les équipements majeurs
3.2 Autres dépenses de R&D
4 Autres dépenses
5 Total
6 Différences statistiques
7 Total ajusté

Catégories principales de dépenses de défense

- Équipement (tableau 6a) – lignes 2.1 + 3.1
- Personnel (tableau 6b) – lignes 1.1 + 1.2 + 1.3
- Infrastructure (tableau 6c) – lignes 2.2 + 2.3
- Autres (tableau 6d) – lignes 1.4 + 3.2 + 4

Division Diplomatie publique de l'OTAN
1110 Bruxelles – Belgique
www.nato.int

© OTAN 2018

0039-18 NATO Graphics & Printing - SGAR17FRE

Document imprimé sur du papier 100 % recyclé